

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT NATIONAL  
SUR  
LE DEVELOPPEMENT HUMAIN**

**- 1999 -**

*26 février 2000*

# SOMMAIRE

	Page
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>A - Le développement humain : objet et définition</b>	<b>8</b>
A.1 - Qu'est ce que le développement humain ?	8
A.2 - Quels indicateurs utiliser ?	10
A.3 - Les déterminants du Développement Humain Des possibilités et des contraintes	13
<b>B - Les stratégies de développement humain</b>	<b>17</b>
B.1- L'urbanisation du pays et la promotion de l'habitat	17
B.2 - La maîtrise de la contrainte démographique et la réallocation des dividendes de la baisse de la fécondité	18
B.3 - La génération de revenus	24
B.4 - La promotion de l'homme	25
B.5 - Le partage par la famille des choix de développement	26
B.6 - La gestion planifiée de l'espace et la réduction des écarts	27
B.7 - La recherche constante de l'équilibre développement humain / développement économique	28
<b>C - Les composantes et indicateurs du développement humain</b>	<b>32</b>
C.1 – La santé	32
C.2 - La scolarisation et l'alphabétisation	35
C.3 - Le pouvoir d'achat	40
C.4 - Autres composantes	39
C.5 - L'IDH : évolution récente	54
<b>D – Des bénéficiaires privilégiés</b>	<b>60</b>
D.1 – La femme	60
D.2 – Les populations défavorisées	77
D.3 – La région	86
<b>Conclusion</b>	<b>90</b>
<b>Annexes</b>	<b>95</b>

## PREFACE

*Le premier rapport Tunisien sur le développement humain, élaboré grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, constitue une référence utile permettant d'avoir une meilleure connaissance du chemin parcouru par la Tunisie, notamment au cours des dix dernières années, en matière de promotion de ses ressources humaines, de partage des fruits de la croissance et, partant, d'amélioration des conditions de vie de ses habitants.*

*Les efforts consentis sans relâche par la Tunisie dans ce domaine reflètent la volonté du Président Zine El Abidine BEN ALI de faire de l'homme et de sa participation à l'œuvre de développement le centre des préoccupations dans la mise en place des choix et politiques et, en même temps, le principal bénéficiaire du bien être social. Depuis le changement du 7 Novembre 1987, les actions engagées ayant pour cible l'Homme et son bien être et les acquis réalisés prouvent dans les faits et dans le vécu quotidien des tunisiens et des tunisiennes les avancées enregistrées en matière de concrétisation de cette volonté socio-économique empreinte d'humanisme et d'équité.*

*Cette quête incessante, d'un meilleur équilibre entre l'économie et le social, qui distingue la démarche tunisienne et qui a valu à notre pays respect et considération, trouve aujourd'hui sa pleine justification au regard de la concurrence et la compétition qui règnent dans le monde et où les enjeux de demain sont dans l'accès au savoir et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information. Cela exige, plus que jamais, de redoubler d'efforts dans ce domaine, afin que via la promotion du capital humain et de l'assurance du bien être social, le pays parvienne à relever les défis de la prochaine étape dans les meilleures conditions possibles.*

*Il va sans dire, qu'avec tous les acquis réalisés dans les domaines de l'éducation, la formation, la santé et les conditions de vie de la population (logement, électrification, eau potable...), la Tunisie, convaincue que l'élément humain sera un facteur compétitif déterminant au cours du 21e siècle, dispose d'une base objective lui permettant d'envisager l'avenir avec confiance et sérénité.*

**Abdellatif SADDEM**

*Ministre du Développement Economique*

## Introduction du Représentant Résident du PNUD

En lançant en 1990 son premier rapport mondial sur le développement humain, le Programme des Nations Unies pour le Développement amorçait un virage radical dans l'appréhension des stratégies de développement, en les resituant dans leur perspective fondamentale : celle du développement humain durable.

Il ne s'agissait ni plus ni moins que d'analyser les politiques et programmes de développement par rapport à leur finalité ultime, à savoir : l'épanouissement de l'être humain sous toutes ses dimensions, tant économique, sociales que culturelles, pour ne pas dire sociétales, rappelant implicitement que la personne humaine est avant tout un être social. Il s'agissait en somme de dépasser la vision simpliste, et à la limite impossible, d'une croissance perpétuelle et salvatrice des économies nationales – mesurée en produit national brut et en revenu par tête – en introduisant d'autres paramètres fondamentaux, comme l'éducation et la santé, pour ne citer que les composantes élémentaires du désormais fameux et parfois polémique indice du développement humain. Ce faisant, le rapport annuel sur le développement humain, élaboré chaque année à l'initiative du PNUD par des équipes de chercheurs de renommée mondiale, mettrait à bas la vision purement quantitative et comptable de la pensée économique dominante, rappelant des inspirations simples comme celles du droit d'avoir un toit, se nourrir convenablement, jouir d'une bonne santé, développer ses facultés mentales et ses connaissances, être en mesure d'effectuer des choix et, en définitive, vivre heureux et en harmonie avec les autres.

Cette initiative, cependant, aurait été incomplète si elle s'était limitée à promouvoir un débat global sur les finalités du développement et les moyens de l'orchestrer. En projetant le débat sur les problématiques du développement au niveau des pays et en appuyant l'émergence d'un processus de réflexion sous la forme de rapports nationaux le PNUD entendait non seulement tenir compte des spécificités et des aspirations de chaque pays mais aussi soutenir de nouvelles initiatives au plan local visant à inscrire dans des programmes et des réalisations palpables le développement humain durable auquel nous aspirons tous.

En publiant cette année son premier rapport sur le développement humain, la Tunisie s'inscrit comme d'autres pays dans le courant d'un vaste processus de réflexion qu'elle a cependant déjà inscrit dans la réalité quotidienne depuis nombre d'années, sous forme de programmes et de réalisations concrètes. Comme le lecteur pourra le découvrir tout au long du présent rapport, le développement humain durable a constamment guidé les autorités nationales dans leurs choix de politique économique et sociale, débouchant dans de nombreux domaines sur des réalisations remarquables. L'expérience tunisienne, que ce rapport a le mérite de retracer, est à la fois révélatrice et illustrative de ce qu'il est possible d'entreprendre au plan des finalités du développement. Les obstacles rencontrés et à surmonter dans l'avenir indiquent également le chemin restant à parcourir pour s'acheminer

vers une société prospère et réalisée. Nous félicitons donc les auteurs de ce rapport et tout particulièrement le Ministère du Développement Economique, ainsi que l'équipe de chercheurs mobilisée dans cette entreprise, espérant que cette recherche contribue à approfondir la nécessaire réflexion sur le développement humain et à servir de base à de nouvelles initiatives en vue du plein épanouissement de la nation tunisienne.

*Ariel Français*

*Représentant résident*

## Introduction

Le développement humain consiste en la promotion de l'homme, dans ses dimensions physique, intellectuelle et morale, dans ses possibilités de génération de revenu. Réfléchir en termes de développement humain revient à se donner pour objectif de satisfaire une demande sociale quantitativement plus élevée et qualitativement plus exigeante. Quelle que soit la définition qui lui est donnée pour prévaloir, le développement humain suppose et implique l'existence de plusieurs déterminants, en particulier de longues périodes de paix. On ne peut facilement concevoir de civilisation poussée sans paix. Celle-ci, au niveau de l'espace collectif social et géographique, s'exprime par l'urbanisation qui en devient l'une des principales manifestations physiques.

Tout au long de son histoire, la Tunisie a souvent connu la paix et l'urbanisation. Elle a vécu certes, à l'image de tous les pays du monde, des périodes de troubles, mais c'est plutôt en termes de bilan et de prédominance qu'il faut réfléchir. En tant que riverain de la Mer Méditerranée, le pays a joué à travers l'histoire un rôle actif de rapprochement et de promotion des différents acquis internationaux. Carthage n'avait-elle pas ses colonies, ses comptoirs, ses villes, des milliers de kilomètres plus loin ? La « Pax Romana » s'est traduite pour le pays, en particulier, par le développement de l'agriculture lui faisant valoir le titre de grenier de Rome et par le développement d'une trame urbaine qui n'a d'équivalent que celle actuelle. Les nombreuses autres périodes de stabilité Aghlabide, Fatimide, Ziride, Almohade, Hafside ont agi dans le même sens. La plus proche de nous avait produit Ibn Khaldoun. Dans sa lecture sociologique du « omrane », du fait urbain, n'y a-t-il pas déjà une vision globale des composantes concrètes du développement humain ? N'a-t-il pas été à la fois le sociologue et historien qui ait lu les faits historiques en fonction de la réalité socio-économique et culturelle et en fonction du développement humain ? La période actuelle, et en particulier depuis le changement intervenu en 1987, est encore plus perceptible parce que vécue, faisant partie du quotidien et exprimant une conviction profonde qui donne une dimension concrète au développement humain.

Cette série de moments historiques privilégiés constitue les fondements civilisationnels du développement humain. N'y a-t-il pas dans le choix national constant, actuel et passé, de la valorisation du fait urbain une influence directe du grand penseur et une adhésion profonde, consciente et inconsciente, à cette forme de développement ? Ces différentes périodes de paix et d'urbanisation ont nécessairement imprégné le tunisien d'aujourd'hui : un pays où la construction est une tradition privilégiée et constante, ne peut que porter en lui-même les fondements d'un développement humain et durable. Tout comme le fait civilisationnel et le fait urbain, le développement humain n'est pas étranger à la culture tunisienne. Le vécu actuel en est la meilleure illustration. Ce n'est point un

hasard qu'aujourd'hui, en 1999, et suite aux différentes crises que le monde connaît, la Banque Mondiale choisisse la Tunisie parmi les six pays qui ont réussi leur politique socio-économique lors de ces années difficiles et que son étude de cas de la Revue de la Politique Sociale et Structurelle du pays en constitue une illustration, un exemple.

Ainsi, à une échelle historique le niveau de développement humain atteint par la Tunisie n'est point le fait du hasard; à une échelle humaine il l'est encore moins. Il est au contraire le fruit des stratégies élaborées depuis l'indépendance et d'autres encore plus pertinentes parce que mises au point à la suite des années difficiles 80. La perception tunisienne du développement humain et la présentation de ces stratégies feront l'objet des deux premières parties de ce rapport. La troisième partie sera consacrée à une approche analytique du développement humain, à l'examen de chacune de ses composantes ; composantes qui ont profité à l'ensemble de la société; un profit, voulu au nom de l'éthique en faveur des populations et des régions les plus défavorisées et du milieu rural. L'étude des bénéficiaires de ce développement humain constituera la quatrième et dernière partie. Les bénéficiaires étudiés sont ceux privilégiés : la femme, les populations défavorisées et la région. La femme a connu des changements dans son statut et dans son rôle qui ont imprégné la nature du développement humain. Les populations défavorisées ont constitué un groupe cible de premier ordre, ce qui a contribué à développer la classe moyenne et entretenir le développement humain. La région a été abordée dans une approche mettant en exergue son rôle dans les différentes stratégies de développement.

Une conscience parfaite de  
la nécessité et de l'utilité du  
Développement Humain

Performances ? Certainement; mais aussi conscience totale et parfaite de la nécessité de déployer des efforts encore plus fournis les années à venir puisque le pays évoluera de plus en plus parmi un ensemble de pays relativement avancés de ce point de vue.

## A - Le développement humain : objet et définition

### A .1 – Qu'est ce que le développement humain ?

Le paradigme développement humain est un nouveau venu sur la scène politico-scientifique. Il vient après celui de développement économique, de développement social. Il a évincé un néologisme de développement et un mort né en la matière : l'éco-développement. C'est dire que la perception du développement a évolué dans un sens qui se veut positif. Le développement humain se présente en effet comme une synthèse de ces formes de développement. Une synthèse spécifique qui tient compte des dimensions économique et sociale selon des approches et des pondérations que l'on développera ci-après.

Le développement humain, tel que défini par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), n'est pas le développement social. Cette dernière forme, proposée en 1965 par Aron et Hoselitz, et que le monde a intériorisée jusqu'au début des années 90, se présente comme un dépassement du développement économique, comme une critique de « l'économisme », comme l'étude d'un phénomène social. Les indicateurs du développement social sont aussi nombreux que ceux du développement économique, même s'il n'y avait pas l'équivalent d'un indicateur qui s'imposât comme le PIB par tête. Le développement social ne nous intéresse pas en tant que tel : il diffère du développement humain **dans la seule mesure où ce dernier privilégie plus l'homme que la société.**

Selon le PNUD, le concept de développement humain s'articule autour de quatre grands axes : productivité, justice sociale, durabilité et contrôle par les personnes de leur destinée. L'accroissement des potentialités doit permettre d'améliorer la créativité et la productivité des individus de façon à en faire des acteurs efficaces de la croissance. Cette dernière doit déboucher sur une répartition équitable des fruits de cette croissance. Ce ne sont pas seulement les générations actuelles, mais aussi les générations futures qui doivent bénéficier de perspectives équitables. Enfin, tous les êtres humains, hommes et femmes, doivent pouvoir accéder aux responsabilités qui leurs permettent de participer à la conception et à la concrétisation des grandes décisions qui modèlent leur vie.

#### Qu'est-ce que le développement humain ?

Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable.

Selon cette notion du développement humain, l'amélioration du revenu, pour importante qu'elle soit, n'est jamais qu'une aspiration parmi d'autres. Le développement doit donc être bien plus qu'une accumulation de revenus et de richesses. Il doit être centré sur les personnes.

Rapport du PNUD 1990

Le développement humain est considéré impossible en l'absence d'égalité

des sexes; pour d'autres en l'absence d'équité entre les sexes. Tant que les femmes restent exclues du processus de développement, celui-ci ne peut que demeurer fragile et déséquilibré. Un développement humain durable impose donc de prendre en compte la femme dans le paradigme de développement. Le développement humain est considéré comme un développement de la population, par la population et pour la population.

- ❖ Développement de la population - Toute société doit investir dans l'éducation, la santé, la nutrition et le bien-être social de sa population, afin que celle-ci soit en mesure de jouer pleinement le rôle qui est le sien dans la vie économique, politique et sociale.
- ❖ Développement par la population - Au moyen de structures appropriées de prise de décision, le peuple doit participer pleinement à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de développement.
- ❖ Développement pour la population - Le développement doit répondre aux besoins de tous et offrir des chances à tous. Ce n'est qu'à ces conditions qu'il sera véritablement axé sur l'aspect humain. Il faudra également prévoir des filets de sécurité essentiels.

En 1987, la commission mondiale pour l'environnement et le développement a défini le développement durable comme un développement qui répond aux besoins actuels sans limiter l'aptitude à répondre aux besoins des générations futures.

Le développement humain durable se réfère à un traitement équitable au sein d'une même génération, mais aussi entre les générations. Il doit permettre à toutes les générations présentes et futures d'utiliser au mieux leurs potentialités et les moyens et ressources disponibles. Il cherche à harmoniser le processus de développement avec les moyens qu'offre la nature en donnant la priorité absolue au renouvellement de l'écosystème afin de préserver les chances des générations futures.

Selon le PNUD, le développement durable est un processus par lequel les politiques économiques, fiscales, commerciales, énergétiques, agricoles, industrielles et autres sont toutes conçues en vue d'instaurer un développement qui soit économiquement durable. Par conséquent, la croissance à court terme ne serait être générée en contractant des dettes que d'autres devront rembourser. L'investissement dans la santé et l'éducation des populations d'aujourd'hui, combien même il est déterminant, doit se faire dans un cadre macro-économique stable et durable. Les ressources naturelles doivent être exploitées raisonnablement de manière à ne pas altérer l'équilibre qui existe entre la population et l'environnement.

L'objectif du développement humain est d'élargir la gamme des choix offerts aux individus. Sans la liberté de faire ces choix, le processus de développement tout entier devient une parodie. En fait, la liberté est bien plus qu'un objectif idéaliste, c'est un élément important du développement humain.

L'indicateur de développement humain devrait donc accorder un poids suffisant à la liberté dont jouit une société dans la conduite des ses politiques et la concrétisation de ses objectifs.

Le lien qui unit la liberté au développement est rarement nié. C'est souvent donc la relation de cause à effet qui se discute : est-ce le respect de la liberté qui favorise le développement ou le développement qui permet d'avoir davantage de liberté ? Ce débat reflète dans une large mesure la diversité des expériences historiques et la multitude d'options politiques possibles.

Les stratégies orientées non seulement vers la croissance mais centrées sur les progrès en matière de développement humain gagneraient à se référer à un consensus et une large participation de la population aux niveaux tant économique que social et politique. Sur le plan économique, cela signifie de pouvoir se livrer librement à toute activité économique. Sur le plan social, cela signifie être à même de participer pleinement à toutes les formes de la vie communautaire, et ce sans distinction de religion, de couleur, de sexe ou de race. Sur le plan politique, cela signifie la liberté de contribuer à la mise en place ou à la réorganisation des structures de gestion des affaires publiques et de participer à l'élaboration des grandes orientations et des choix fondamentaux à tous les niveaux.

## **A.2 - Quels indicateurs utiliser ?**

Plusieurs types d'indicateurs sont d'usage possible; le phénomène étant suffisamment large et complexe. Selon les besoins de l'analyse on peut en effet s'intéresser à l'un ou l'autre de ces indicateurs.

Pour juger de l'importance du bénéfice en matière de développement socio-humain, l'approche se fera, à un premier niveau, en fonction d'indicateurs simples et sectoriels; dans ce contexte on peut choisir différents indicateurs. Notons que le choix effectué par les Nations Unies (Division de la Population) dénommé « Basic Social Services for All » inspiré des différentes et nombreuses conférences internationales et focalisé sur 6 dimensions différentes (population, soins de santé primaire, nutrition, éducation de base, accès à l'eau potable et aux toilettes, logement) et retenant onze indicateurs (accès aux soins de santé, prévalence contraceptive, insuffisance pondérale, mortalité maternelle, infanto-juvénile, espérance de vie à la naissance par sexe, taux de scolarisation par sexe, taux d'analphabétisme par sexe, accès à l'eau et aux toilettes, espace logement) relatifs à la mesure de ces six composantes est fort pertinent, puisque justement tiré des recommandations de ces conférences. Notons enfin que ces indicateurs peuvent être commentés dans le sens des réalisations, des performances. On parlera de développement social, humain. Ils peuvent être considérés dans le sens contraire, celui des insuffisances, on insistera alors sur la difficulté de la situation, sur ce qu'il y a lieu de faire. Dans le cadre de

Trois types d'indicateurs basés sur la méthode des scores

ce rapport le choix tunisien a été fait en fonction de la pertinence des indicateurs et de leur disponibilité; la plupart des indicateurs de base retenus par les Nations Unies sont également retenus par la Tunisie.

Dans une deuxième étape l'analyse portera sur des indicateurs composites ; l'IDH en est celui qui sera le plus privilégié.

Dans une troisième étape, la réflexion sera engagée en fonction d'indicateurs composites spécifiques : composites pour saisir une situation dans sa globalité, spécifiques pour focaliser l'analyse sur le genre, sur la part de la femme dans les différents aspects de la vie publique.

Ainsi, du point de vue méthodologique et pour mesurer la progression du développement socio-humain :

- les indicateurs simples et sectoriels seront utilisés dans deux optiques : de réalisation et de performance d'une part et de recul des insuffisances d'autre part ;
- les indices composites de développement, qui se prêtent fort bien aux comparaisons dans le temps et dans l'espace, seront utilisés dans l'optique d'une analyse globale du phénomène ;
- les indices composites spécifiques de développement seront utilisés dans l'optique d'une analyse focalisée sur une dimension donnée du développement humain.

Enfin pour juger de la progression relative du développement humain et de la réduction des écarts, il faut un terme de comparaison. C'est pourquoi il sera procédé à l'examen de la situation lors des années actuelles en comparaison avec celle se rapportant à deux dates de référence : les années 1984 et 1985.

Considérant que de tous ces indicateurs, l'IDH est de loin celui appelé à être le plus utilisé, il serait utile de donner quelques informations supplémentaires sur cet indicateur et particulièrement sur sa structure.

### **Pourquoi avons-nous besoin d'un indicateur composite de développement humain ?**

La recherche de définition de critères socio-économiques permettant de mesurer le progrès d'un pays sans avoir à se fonder sur le seul PNB est un souci pour tous. L'indice de développement humain est une contribution à cette recherche. A l'évidence, il faut admettre que le concept de développement humain est bien plus large que l'IDH. Il est de fait impossible de définir un outil de mesure complet de ce paradigme - ou même un ensemble complet de sous-indicateurs - et cela, parce qu'un grand nombre des composantes essentielles de développement humain ne sont pas

quantifiables. Cependant, l'existence d'un outil unique (et composite) de mesure du développement humain peut permettre de focaliser l'attention sur les problèmes de manière fort efficace. En tout état de cause, l'IDH ne saurait se substituer à un traitement plus exhaustif des nombreuses préoccupations naissant de l'optique du développement humain.

### **Quelles sont les composantes de l'IDH ?**

L'IDH est un indicateur composé de trois éléments fondamentaux de mesure du développement humain : longévité, savoir et niveau de vie. L'indicateur de développement humain (IDH) a été élaboré pour refléter les aspects fondamentaux du développement humain. Cet indicateur composite comprend trois éléments représentant chacun un objectif à atteindre : l'espérance de vie (une vie longue et saine), le niveau d'éducation (un haut niveau de connaissance) et le PIB en termes réels, exprimé en dollar pondéré des parités de pouvoir d'achat.

L'IDH mesure le niveau moyen d'un pays donné selon ces trois critères essentiels de développement humain. Cet indicateur composite comprend depuis 1992 [Rapport 1995] trois variables : l'espérance de vie, le niveau d'éducation (mesuré, d'une part, par le taux d'alphabétisation des adultes et, d'autre part, par le taux combiné de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur) et le revenu (corrige en fonction des parités de pouvoir d'achat). L'IDH comporte une valeur maximale et une valeur minimale pour chaque critère, ce qui permet de positionner les pays sur ces échelles par un chiffre compris entre 0 et 1.

L'IDH permet de mesurer autrement que par le PNB le progrès socio-économique relatif du pays. Il permet aux populations et aux gouvernants d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer les domaines d'intervention prioritaires. Il autorise aussi des comparaisons instructives entre les expériences des différents pays.

L'IDH indique le chemin que chaque pays gagnerait à parcourir afin que la totalité de sa population puisse bénéficier des trois possibilités essentielles : celles de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir et de pouvoir accéder aux ressources pour vivre dans des conditions décentes.

Parallèlement à cet indicateur, et pour mieux cerner les différents aspects du développement humain, d'autres indicateurs composites spécifiques ont été nouvellement introduits comme l'indice sexo-spécifique, l'indice de participation de la femme et l'indice de pauvreté humaine.

### **A.3 - Les déterminants du Développement Humain : Des possibilités et des contraintes**

L'analyse d'une situation donnée s'explique le plus souvent à la fois par des facteurs du moment et du passé. Il en est de même du développement humain. Ces déterminants sont évidemment nombreux et différents. Ils relèvent de nature physique, historique, politique, socio-économique et culturelle. Il ne s'agit point ici d'étudier ces déterminants; et encore moins leur part respective dans le processus du développement humain au niveau régional, mais d'évoquer les rôles différentiels qu'ils ont joué / jouent pour mieux comprendre à la fois le développement humain lui-même et l'inégal développement humain au niveau régional et par là même l'importance de la réduction des écarts enregistrés entre les régions.

Des possibilités mais des  
contraintes encore plus  
importantes

De toutes les contraintes physiques, celle de l'eau peut être considérée comme étant parmi les plus importantes. L'eau est un des déterminants fondamentaux du développement en général et de celui humain en particulier dans cette région méditerranéenne semi-aride. Elle intervient aussi bien par l'importance et l'irrégularité des précipitations, que par l'importance des réserves souterraines, que par sa nature, d'irrigation ou marine. Signalons qu'elle n'intervient pas en tant qu'agent pathogène à l'origine de 80% des maladies frappant les populations des pays en développement et de 90% des décès des enfants. Signalons également que si salure, alcalinisation et saturation n'ont aujourd'hui que des effets limités sur la stérilisation des sols (gouvernorats du Sud), ces risques ne sont pas pour autant définitivement écartés. Signalons enfin qu'en tant qu'agent d'érosion, l'eau est responsable de la perte de milliers d'hectares arables par an. Toutefois la construction prévue de 1000 barrages collinéaires avant la fin du millénaire aura largement contribué à résoudre nombre de difficultés (alimentation de la nappe phréatique, irrigation, érosion des sols).

L'isohyète 400 qui pratiquement prolonge vers le Sud-Ouest le tracé de la côte Sud-Est du Cap Bon sépare la Tunisie humide de celle désertique et semi-désertique. Une relation très étroite relie la densité à la pluviométrie. Mais ce tracé demeure théorique aussi bien à cause de l'irrégularité des précipitations que parce que les exploitations récentes des nappes phréatiques et profondes sont de plus en plus systématiques, ce qui a fait reculer l'importance du déterminant précipitations. La Tunisie Centrale n'a-t-elle pas connu une révolution verte au point de constituer le principal potager et verger du pays, alors que seulement 25 ans auparavant elle ne représentait qu'une région de parcours? Cette situation est d'autant plus remarquable qu'elle intervient au moment où, à échelle internationale, la décennie 80 a été caractérisée par un recul des quantités d'eau et des superficies irriguées par habitant. Toutefois chaque médaille a son revers et les réserves ne sont pas inépuisables, même si le problème ne risque pas de se poser avant deux ou trois décennies. Cette situation est d'autant plus

remarquable que le pays utilise 80% de sa consommation dans l'irrigation, alors que la moyenne internationale n'est que de 65%.

La mer et les côtes n'ont pas perdu de leur importance relative. Au contraire, si par le passé elles n'enregistraient de privilèges supplémentaires par rapport à l'intérieur que par le climat (amplitudes thermiques et répercussions sur l'état de morbidité) et par le commerce (qui a été jusqu'à constituer un empire carthaginois), aujourd'hui un troisième privilège est venu se rajouter aux deux premiers : celui découlant du tourisme balnéaire.

Les côtes n'ont pas perdu de leur importance socio-économique

Ainsi l'eau, sous toutes ses formes, par sa présence ou son absence, par son manque ou son abondance, par sa qualité bénéfique ou maléfique, par sa capacité destructive ou génératrice, sans parler de l'inégale disponibilité de celle potable, représente-t-elle l'un des principaux déterminants du développement en général, du développement humain en particulier et du développement régional d'une façon encore plus précise.

Parallèlement à ce déterminant fondamental des diversités régionales et donc des niveaux de Développement Humain un déterminant non moins fondamental est à rappeler: celui de l'héritage du système colonial qui a marqué la société, l'économie et l'espace tunisiens se traduisant ainsi par un passage du système traditionnel à celui moderne, actuel. Cette transition comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Mais malheureusement, et c'est parce que le décideur prenait davantage en considération les intérêts de la métropole que ceux locaux, les inconvénients l'emportent sur les avantages - le système était en effet tourné vers la Métropole, vers le centre. C'est ce qui explique en particulier et dans une large mesure le développement de l'infrastructure portuaire, et en conséquence la concentration et la localisation de l'armature urbaine. Les quatre principales villes portuaires assuraient pratiquement 85% de la production industrielle. Partant, le secteur tertiaire ne pouvait que suivre : 69% des guichets bancaires se trouvaient sur le littoral. C'est ce qui explique également le développement et la cristallisation de deux secteurs d'une société dichotomique fonctionnant à deux systèmes : le secteur moderne et le secteur, de plus en plus marginalisé, traditionnel. Ce dernier se trouve surtout au centre et au sud ; deux régions moins intégrées à la vie socio-économique métropolitaine.

Ainsi l'héritage colonial se sera traduit au niveau régional en particulier par une économie dépendante, extravertie, exportatrice de matières premières ou de produits bruts. Cette situation a mené à une distinction entre le Nord et le Sud du pays et à la mise en place des bases d'un découpage supplémentaire : Ouest/Est. La littorisation devenait un phénomène d'autant plus prédominant, avec les choix de développement socio-économique de la première moitié du XXème siècle, que les acteurs de l'indépendance politique ne se sont pas suffisamment employés pour réorienter les flux et renverser la tendance. Le littoral qui ne regroupait que 50,9% de la population en 1956 consommait 89% de la production de l'électricité, concentrait la quasi-totalité de la production industrielle, 84,2% des lits

d'hôpitaux, 83,9%, des médecins, 70% des élèves des écoles primaires, 83% des postes de radio...

Effets climatiques et historiques se sont conjugués dans le même sens et ont donné un double gradient de la répartition de la population : Nord/Sud d'une part et Est/Ouest d'autre part. Ces facteurs historiques et physiques constituent une des raisons majeures de l'inégale polarisation de l'espace régional, et donc de l'inégal développement humain régional .

Un double gradient de la répartition de la population : Nord/Sud d'une part et Est/Ouest d'autre part

Mais ces découpages spatiaux inégalitaires possédaient au sein des logiques qui les ont secrétés des avantages nombreux. Les cultures étaient complémentaires, ce qui permettait en particulier des migrations saisonnières bénéfiques pour les régions de départ et d'accueil (céréales, steppes, dattes, vigne, olivier). L'ouverture sur la mer constituait à la fois le débouché des produits intérieurs, surtout miniers, et l'entrée des produits de consommation pour les différentes régions du pays.

Les disparités régionales étaient accentuées par l'importance relative du milieu rural. Ce dernier était pratiquement vide, peu peuplé et avec de fortes dispersions qui s'expliquent par l'existence d'une agriculture extensive. Il était défavorisé de tout point de vue. Le tableau ci-après donne un aperçu des inégalités entre les deux milieux au courant des années 60.

**Tableau 1 - Les milieux urbain et rural au milieu des années 60 : les inégalités (%)**

	<i>Population</i>	<i>Dépenses des ménages</i>	<i>Logements rudimentaires</i>	<i>Logements 1-2 pièces</i>	<i>électrification</i>	<i>Ménages avec eau potable</i>
<i>Milieu Urbain</i>	40,1	66	10	8,5	88	92,7
<i>Milieu Rural</i>	59,9	34	90	91,5	12	7,3
<i>Tunisie</i>	100	100	100	100	100	100

Ces disparités caractérisaient le paysage tunisien de la veille de l'indépendance. Ainsi au milieu des années 50 les contraintes, quelles soient de type physique, politique ou socio-économique, l'emportaient de loin sur les possibilités : les politiques de développement général et de celui humain en particulier étaient mues par des dynamiques et des inerties régionales qui n'étaient pas de nature réductrice des écarts. Les contraintes régionales étaient de taille.

Au total, et vers le milieu des années 50, les déterminants du Développement Humain étaient peu favorables et les composantes elles-mêmes ce développement se caractérisaient par des niveaux peu performants : on comptait 406 médecins en 1957, soit un médecin pour 9500 habitants, 19,9% seulement des lits se trouvaient dans les régions intérieures du pays. Le taux de mortalité générale était en 1956 de 20‰, et l'espérance de vie à la naissance de 47 ans. On comptait 302281 élèves et étudiants tous cycles confondus sur une population totale de 1.307.000 âgés de 6-23 ans soit un taux de 23%. Le milieu rural regroupait 3,4% des scolarisés. On comptait dans l'enseignement supérieur 2 étudiants pour 1000 habitants. L'alphabétisation de plus de 10 ans était de 15,3%. Le PIB

Les composantes elles-mêmes du Développement Humain se caractérisaient par des niveaux peu performants

était bas. En conséquence, l'IDH devait se situer nettement en dessous de 0,250. En 1960 le PNUD l'estimait à 0,258.

Le passé récent se caractérise donc par l'existence de moyens réduits et inégalement répartis. L'espace, inégalement polarisé, était peu doté de richesses naturelles. La gestion administrative qui a prévalu pendant la première moitié du siècle n'a pas amélioré sensiblement les composantes du Développement Humain. Au Niveau Régional, loin s'en faut. Des stratégies de Développement Humain seront élaborées au fil des décennies qui suivront.

## B - Les stratégies de développement humain

Le soin de faire prévaloir le niveau de développement humain est une aspiration légitime pour tous les peuples et pour tous les pouvoirs. Il est plus ou moins cohérent et conséquent, il s'exprime par des choix stratégiques. Dans le cas précis de la Tunisie les principales stratégies étaient les suivantes :

- a) l'urbanisation du pays et la promotion de l'habitat ;
- b) la réduction de la contrainte démographique.
- c) la génération de revenus
- d) la promotion de l'homme
- e) le partage par la famille des choix de développement
- f) la gestion planifiée de l'espace
- g) l'équilibre développement humain / développement économique

L'unicité linguistique, ethnique et religieuse, caractéristique du pays, ainsi que la stabilité politique et sociale ont permis à ces stratégies de perdurer et de produire les effets attendus.

### B.1- L'urbanisation et la promotion de l'habitat

L'urbanisation est un phénomène récent. Le plus souvent elle est subie, suite au croît démographique naturel urbain et à l'exode rural. Ce dernier a certainement des aspects négatifs aussi bien sur les déracinés eux-mêmes que sur le milieu d'accueil. Du temps du protectorat l'exode rural était même souvent associé à une forme de sédentarisation et de paupérisation forcées, elles-mêmes résultant d'une déstabilisation territoriale de certaines tribus. Aujourd'hui, conscients des avantages associés au fait urbain en matière de développement Humain régional, les pouvoirs publics ont favorisé et encouragé le phénomène d'urbanisation. Au total 182 agglomérations ont bénéficié entre 1956 et 1994 de cette promotion passant ainsi du statut d'agglomération rurale à celui de commune. L'urbanisation s'est également développée par extension du périmètre communal. Cette urbanisation est différente de celle de la période coloniale, extravertie. Toutefois les communes, et principalement celles créées récemment, sont de dimensions réduites pour induire un développement régional réel ; mais elles représentent des structures suffisantes pour permettre un développement Humain effectif.

Le tableau ci-après résume l'évolution évoquée.

**Tableau 2 : Proportion de la population urbaine 1956-1999**

	<i>Population Urbaine (%)</i>	<i>Population Rurale (%)</i>	<i>Nombre de communes</i>
<b>1956</b>	33.1	66.9	72
<b>1984</b>	52.8	47.2	170
<b>1994</b>	61.0	39.0	257
<b>1999</b>	62.4	37.6	257

Aujourd'hui 5 gouvernorats sur 23 ont un taux d'urbanisation supérieur à 75%. Le taux national a atteint près de 61% en 1994 et 62,4% en 1999; le District de Tunis regroupe 21,4% de la population du pays. Le littoral des gouvernorats du Nord-Est et du Centre-Est est quasi-intégralement urbanisé.

Au total le milieu urbain et en dépit de sa croissance relativement remarquable, se trouve, malgré l'exode rural<sup>1</sup>, nettement mieux nanti que celui rural. La dépense par personne (DPA) en milieu urbain est nettement plus élevée qu'en milieu rural et la pauvreté recule aussi vite qu'en milieu rural (7,3% par an). En 1994, le quart de la population urbaine étaient nées en milieu rural.

**Tableau 3 : La population défavorisée et la DPA par milieu**

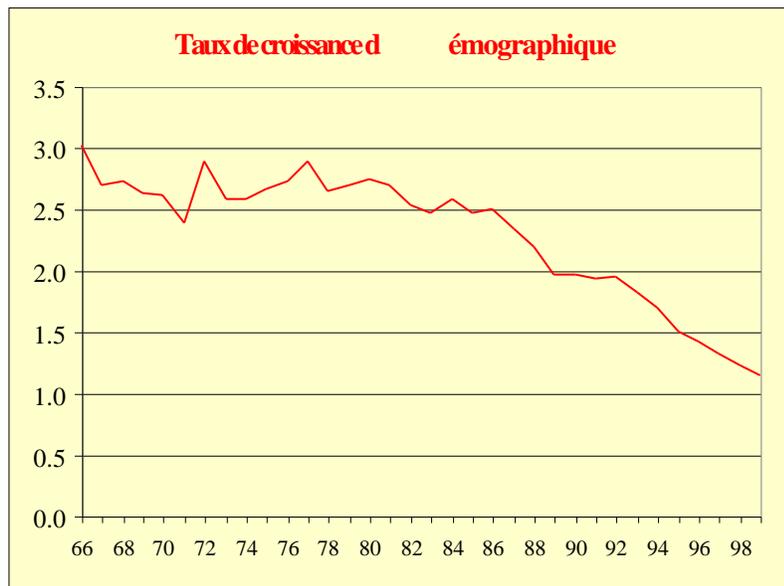
	<i>Population défavorisée (en %)</i>		<i>Dépenses par personne et par an (en dinars)</i>	
	<b>1985</b>	<b>1995</b>	<b>1985</b>	<b>1995</b>
<i>Population urbaine</i>	8,4	7,1	619	1209
<i>Population rurale</i>	7,0	4,9	294	581
<i>Tunisie entière</i>	7,7	6,2	471	966

La structure des dépenses en fonction du milieu est nettement plus favorable en milieu urbain qu'en milieu rural. Mais bien que l'on dépense moins en milieu rural, la pauvreté est moindre qu'en milieu urbain. On est tenté de penser que c'est l'exode rural qui est à l'origine de la concentration de la pauvreté en milieu urbain et que l'on retrouve ainsi un des rôles assignés à la ville, celui transformateur des inégalités régionales en inégalités sociales. Mais la ville ne jouerait-elle pas aussi dans ce cas le rôle de régulateur des écarts entre milieux géographiques, et partant entre régions ? C'est là la fonction principale demandée à l'urbanisation, celle de promotion du développement humain régional, celle de réduction des écarts.

## **B.2 - La maîtrise de la contrainte démographique et la réallocation des dividendes de la baisse de la fécondité**

Partant d'une conviction que la pression démographique constitue pour l'immédiat et pour l'avenir une contrainte fondamentale et incontournable, la Tunisie s'est engagée dans un programme de réduction de la fécondité, d'autant plus efficace qu'il s'est accompagné par une action volontariste contre la hausse de la mortalité. Aujourd'hui le niveau de mortalité, mesuré à travers le taux de mortalité générale est l'un des plus bas du monde entier (5,4‰ mais déjà 7,6‰ en 1981), et de nature à ne pas faciliter la baisse du croît démographique; étant signalé que ce dernier a sensiblement baissé pour avoisiner 1,15% en 1999.

<sup>1</sup> qui n'a représenté que 3,4% des flux entre 1987 et 1994, avec 11000 déplacements. Toutefois, pour la période 1979-84 ce taux a porté sur un effectif 3 fois supérieur (34170).



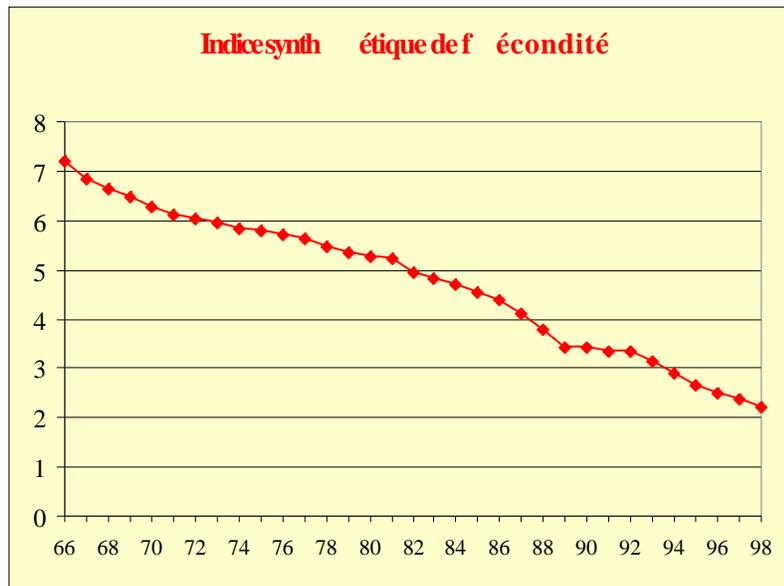
Avec un tel niveau, le rythme de croissance démographique est beaucoup plus lent. Il faut, si ce rythme se maintiendrait, plus de 60 ans pour que le pays double sa population, alors qu'il avait connu des rythmes (lors des années 60) qui auraient pu faire doubler les effectifs observés en des temps beaucoup plus courts (moins de 25 ans).

Il y a manifestement dans ce domaine une réussite éclatante, si l'on tient compte des délais observés et si l'on compare ces données à celles d'autres pays moins vigilants quant à la prise de décision et moins exigeants en ce qui concerne les résultats. Le tunisien a en effet su réajuster son comportement procréateur aux nouvelles conditions socio-économiques et culturelles, nationales et internationales.

Mais, combien même cette réussite est réelle et importante, combien même elle a valu le prix des Nations Unies au pays en 1987, le prix des Nations Unies en 1992 à l'Office National de la Famille et de la Population pour sa participation à l'année internationale de la famille, combien même elle a relevé le pays au titre de Centre d'Excellence parmi les 6 centres mondiaux en matière de santé reproductive, combien même elle a permis à la Tunisie de jouer un rôle de leadership au niveau de la coopération Sud-Sud, le pays considère que le croît démographique est encore relativement élevé par rapport à ses objectifs, à ses possibilités. C'est pourquoi il continuera d'agir sur la fécondité, sachant qu'il atteindra vers 2003-2004 la situation de renouvellement des générations, mais sachant aussi que la croissance démographique de plus en plus maîtrisée est encore là pour quelques décennies.

C'est dire que le pari de la baisse de la fécondité était bénéfique et rentable. La réussite du programme de planification familiale a été une contribution fort bien préparée. Aujourd'hui toutes les régions du pays ont vu leur niveau

de fécondité se réduire dans des proportions importantes : les taux de natalité ont baissé dans tous les gouvernorats au moins de 50%. Dans certains gouvernorats la baisse de la natalité a été de 2/3 par rapport à son niveau de départ (Béja, le Kef). La baisse mesurée à travers l'indice synthétique de fécondité, donc non affectée par le changement de la structure par âge de la population, est encore plus remarquable ; l'ISF est aujourd'hui à un niveau national (2,23) trois fois plus faible qu'il ne l'était il y a 30 ans. Dans certains gouvernorats, ceux où l'IDH est le plus élevé, l'ISF est pratiquement au niveau de remplacement des générations.

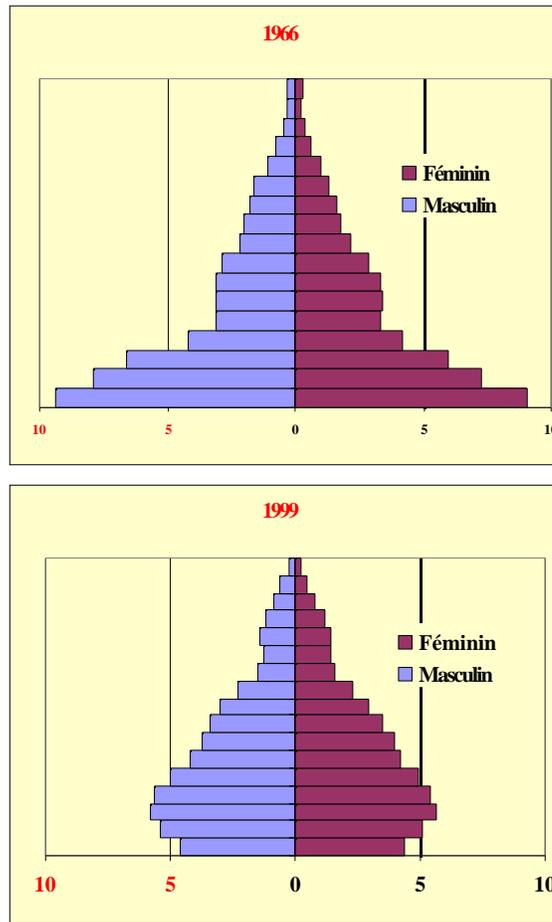


Indépendamment de son degré de pertinence, la théorie néo-malthusienne de la fécondité rappelle, à juste titre, que la baisse voulue de la fécondité se traduit par un changement de la structure par âge de la population et que la nouvelle situation place le pays bénéficiaire, comme l'ont écrit pour la première fois Coale et Hoover, en position de cueillir les dividendes de la baisse de cette fécondité et de pouvoir ainsi réorienter ces dividendes vers d'autres investissements.

La Tunisie est bel et bien dans ce cas : la fécondité a nettement baissé atteignant des niveaux appréciables; l'ISF est, en effet, en 1998 au niveau de l'Europe des années 70. Tel est le cas pour la Tunisie puisque le pays a effectivement eu pendant une trentaine d'années un nombre d'enfants, en âge de consommer et non de produire, beaucoup moins important que si la fécondité n'avait pas baissé.

En conséquence la part des jeunes qui était de 46,5% en 1966 est passée à seulement 30%. La population est de moins en moins jeune.

## Pyramide des âges



En termes absolus les naissances qui avaient enregistré un record en 1986 (234700) ne sont plus aujourd'hui en 1999 qu'au nombre de 163000, baisse d'autant plus remarquable (30%), que la population a augmenté entre ces deux dates de 26%.

Le plus important des dividendes de la baisse de la fécondité...

L'évolution des effectifs des jeunes est fonction du mouvement naturel de la population mais aussi des conditions d'admission et de scolarisation; ce qui rend l'analyse plus complexe. Toutefois leur examen permet de tirer certaines conclusions :

- ❖ Les effectifs globaux du premier cycle de l'enseignement de base ont commencé à baisser pour la première fois à partir de l'année scolaire 1995-96; même s'il y a une légère reprise en 1997-1998, les inscriptions de 1994-1995 ont constitué en Tunisie un record absolu qui ne sera plus atteint dans les années à venir.
- ❖ Les nouvelles inscriptions ont, elles aussi, connu une diminution, malgré le recul remarquable de la mortalité infantile et de celle infanto-juvénile.

**Tableau 4 : Effectifs et premières inscriptions de l'enseignement primaire**

<i>En milliers</i>	<i>1986-1987</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1995-1996</i>	<i>1997-1998</i>	<i>1999-2000</i>
<i>Effectifs</i>	1319	1473	1460	1440	1433
<i>lères inscriptions</i>	178	205	194,7	199,5	200

La réduction des effectifs n'est pas spectaculaire; mais la différence est grande entre une situation où ces effectifs, et donc les besoins, sont à la hausse et une situation où ces effectifs sont à la baisse, même si celle-ci est faible. Le pays a théoriquement bénéficié des effets positifs de la baisse de la fécondité et continuera d'en bénéficier encore pour de longues années.

Sur quelles bases la réallocation de ces bénéfices a-t-elle eu lieu ? Quel est l'usage qui en a été fait ? Dans quelle mesure le développement humain en serait bénéficiaire ?

Il est évident qu'au niveau de la comptabilité nationale il n'y a pas de ligne spécifique pour la qualification des Dividendes de la Baisse de la Fécondité; et encore moins une ligne Usage de la baisse de cette fécondité. Mais il y a quand même eu usage conséquent de la baisse, tout comme il y a eu de moindres décaissements conséquents de cette baisse.

Un indicateur global nous est fourni par l'évolution de l'importance relative de la population active. En effet le taux d'accroissement de la population active a évolué à la baisse et ce, en dépit de l'entrée de plus en plus grande d'une frange de la population féminine sur le marché du travail (ce taux spécifique a connu une croissance moyenne de 3,8% pour la période 1975-1999).

**Tableau 5 : Croissance de la population active**

<i>Période</i>	<i>Taux de croissance de la population active (en %)</i>
<i>1966-1975</i>	4,5
<i>1975-1984</i>	3,1
<i>1984-1994</i>	2,6
<i>1994-1999</i>	2,5

Les réallocations proprement dites ont eu lieu selon un schéma valable pour chacun des départements concernés (Education, Enfance, Jeunesse, Santé, Formation Professionnelle). Chacun de ces départements a vu son budget évoluer vers la hausse. La croissance a été au niveau de celle du PIB, soit 4% à 5%.

Autrement dit, et considérant que le nombre de bénéficiaires (et encore plus la proportion) est rentré dans une phase de stagnation ou de diminution, pour chaque service rendu par acte (par exemple coût moyen d'un élève) ; la communauté nationale consacrant à ces services des ressources de plus en plus élevées. Le coût additionnel, correspondant à la différence du coût enregistré avant la baisse et après la baisse de la fécondité, implique une amélioration de la qualité des services rendus. En d'autres termes les dividendes de la baisse de la fécondité ont été investis dans l'amélioration de la qualité des services rendus. Notons que ces dividendes ne sont pas

négligeables, comme le montre le tableau ci-après relatif à l'exemple de l'éducation nationale : le pays consacre par élève des sommes plus importantes que par le passé.

**Tableau 6 : Evolution du coût de l'enseignement par élève et par étudiant (en dinars)**

<i>Enseignement</i>	<i>1986</i>	<i>1997</i>
<i>Primaire</i>	127	308
<i>Secondaire</i>	333	577
<i>Supérieur</i>	1798	1732

On notera que le coût a beaucoup plus augmenté pour l'enseignement primaire que pour celui secondaire : les dividendes de la baisse de la fécondité ont à ce jour plus profité à l'enseignement du premier cycle qu'à celui du second. C'est une autre question que de savoir si l'amélioration qualitative effective du service rendu au niveau de l'enseignement primaire a été assurée dans des proportions inférieures, égales ou supérieures à celles du coût additionnel; les composantes bénéficiaires peuvent être autres que celle pédagogique; mais la qualité du service rendu s'est nettement améliorée. Le nombre moyen d'élèves par classe n'a-t-il pas chuté de 32,9 en 1986-87 à 30,5 en 1997-1998 et à 30,3 en 1998-1999. Le ratio élèves / enseignant n'est-il pas passé de 32,2 en 1986-87 à 24,1 en 1997-1998 ? Le nombre moyen d'élèves par école n'est-il pas tombé de 377 en 1986-1987 à 341 en 1997-1998 ? Le pays n'a-t-il pas continué de recruter des instituteurs malgré la réduction des effectifs des élèves ?

La baisse de fécondité a profité principalement à l'enseignement de base...

On notera également qu'il n'y a pas de dividendes en ce qui concerne l'enseignement supérieur, la priorité pour cet ordre d'enseignement est encore à la résolution de ses aspects quantitatifs. La pression de la demande additionnelle sera desserrée d'ici 3 à 4 années, et alors les efforts qui étaient orientés vers la mise en place de l'infrastructure et de la capacité d'accueil nécessaires seront désormais, comme pour les deux autres cycles de l'enseignement, orientés vers la consolidation des investissements dans la qualité de l'enseignement. Ainsi la réallocation des dividendes de la baisse de la fécondité est progressive et ne touche pas les secteurs avec la même intensité et au même moment. Mais elle est là, et elle le sera encore pour longtemps.

... Pratiquement pas encore à l'enseignement supérieur

### B.3 - La génération de revenus

Les pouvoirs publics considèrent que le social n'est pas nécessairement anti-économique. Au contraire, le social est objet d'investissement et donc générateur, indirectement, de richesse. L'inter-relation social/économique se solde par la génération de revenus. Cette assertion, en pays industrialisé, est vraie au niveau macro-économique et relève de la même logique keynésienne qui signifie qu'une distribution de revenus, de pouvoir d'achat incite à la consommation, à la production et donc à la croissance. En Tunisie le mobile de prise en charge sociale est le plus souvent autre que de nature économique. Mais le résultat est le même. D'autre part si l'on considère que la stabilité, politique consécutive d'investissements sociaux, est, toutes choses égales par ailleurs, génératrice d'une meilleure productivité, on peut être tenté de penser à une forte relation positive entre la nature interdépendante des investissements économiques et sociaux. Il y a évidemment dans cette perspective une condition préalable à observer ; celle de veiller au respect d'un équilibre global. Ce que l'on considérera plus loin dans la dernière des stratégies. Cet équilibre au niveau macro n'aura pas représenté seulement une garantie de solvabilité et de sérieux vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers, mais aussi une façon de développer les secteurs visés eux-mêmes (santé, éducation, formation professionnelle principalement), d'en améliorer les services et de créer des emplois. La part budgétaire du social n'a pas régressé, même pendant les années de mise en place du programme de restructuration économique. C'est aussi ce même équilibre macro-économique qui a permis d'intervenir régulièrement au niveau micro, à celui des communautés, des familles, des individus. La recherche de programmes d'intervention susceptibles de contribuer à créer des richesses, des revenus est un souci constant.

La solidarité sociale : plus qu'une logique de donation...

... une logique de production

La formation professionnelle relève de cette même logique, à savoir celle qui cherche à accroître les possibilités personnelles pour améliorer les chances d'accès à un emploi et augmenter les revenus. Toutes formes de formation confondues, l'effort réalisé en dehors des structures conventionnelles est remarquable. Il concerne l'enfance déscolarisée. Il est le résultat d'interventions des départements suivants : Formation Professionnelle et Emploi, Agriculture, Santé, Tourisme et Artisanat, Education Nationale. Il est aussi le résultat de l'effort du privé; il est enfin et aussi celui de l'effort des ONG dont notamment l'Union Nationale de la Femme Tunisienne. En 1997 le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi estimait le nombre de bénéficiaires, toutes formes confondues à 62359 personnes, avec une part de 58% en faveur des femmes, ce qui représente un nombre remarquable rappelant par son ampleur le niveau des emplois annuels créés. Cet effort est appelé à être consolidé parce qu'il atteste de l'importance qu'accorde le pays à la dimension qualitative du développement humain.

Ainsi, tout semble permettre de conclure que le social ne relève pas nécessairement de la rubrique pertes et profits; d'une logique de pure et simple donation. C'est aussi une façon de mettre l'autre à contribution; cet autre qui n'a pas les moyens; mais qui, si aidé, pourrait générer un revenu. Cet autre ne représente-t-il pas en puissance une force de travail, une ressource humaine ? Le pourcentage des bénéficiaires ayant effectivement réussi n'est pas connu; il n'est pas facile à estimer. Mais quoiqu'il en soit les moyens distribués ont nécessairement contribué à la génération et au maintien de certaines sources de revenu auprès de ces bénéficiaires ou de ceux déjà introduits dans le circuit de la production structurée ou informelle. S'il n'y avait que simple distribution d'un pouvoir d'achat, l'inflation ne serait-elle pas la règle ?

## **B.4 - La promotion de l'homme**

La promotion de l'homme passe par la satisfaction des besoins de base; alimentation, scolarisation et soins de santé de base. Il y aurait là un seuil de développement humain. Ce seuil évolue au fil du temps. La promotion vise le citoyen quel que soit son âge, son sexe, sa catégorie sociale et l'espace géographique auquel il appartient. Cet acquis de l'indépendance continue de constituer l'une des préoccupations nationales, en donnant priorité aux catégories sociales déshéritées et ce, malgré les difficultés socio-économiques qui déferlent au niveau international et qui ont fait flancher plus d'un pays dans sa lutte contre la mortalité, pour la baisse de la fécondité, pour la scolarisation. La promotion de l'homme est une conviction si profonde en Tunisie que l'on ne peut la dissocier du développement humain proprement dit, ce qui a amené le responsable, pour mieux intervenir, à considérer le support spatial du développement humain en fonction d'une terminologie spécifique significative : développement local, zones prioritaires, zones d'ombre, populations désavantagées, populations déshéritées, populations prioritaires, populations à haut risque... Le résultat a fini par s'exprimer par la fréquentation d'un tunisien sur quatre d'une institution d'enseignement ; par une espérance de vie à la naissance actuelle de 72,4 ans, par le décernement à la Tunisie de la médaille d'OR de l'OMS pour avoir réalisé "les objectifs et stratégies d'Alma Ata de la Santé pour tous en l'an 2000".

Lutter contre les différentes formes de fléaux...

Dans cette action de promotion, une catégorie particulière de citoyens a été privilégiée, celle de la fille et de la femme. Le privilège consiste en fait en l'établissement / le rétablissement d'une égalité entre genres, égalité que l'histoire avait souvent bafouée. Cette stratégie spécifique s'appuie principalement sur les textes de loi et les structures. C'est ainsi que différents codes ont été promulgués ou remaniés (codes du statut personnel, pénal, électoral); différents droits ont été soulignés (santé, éducation, travail); différentes structures ont été créées; elles vont de la simple cellule d'écoute au département ministériel, celui de la femme et de la famille; en passant par le Conseil de la Femme et de la Famille; par une structure de recherche, le CREDIF; par une instance de réflexion et d'orientation stratégique, la Commission Femme et Développement; par le soutien à la principale ONG nationale et féminine, l'UNFT.

## **B.5 - Le partage par la famille des choix de développement**

Les pouvoirs publics qui ont veillé à la conception et la mise en place du modèle sociétal tel qu'évoqué ci-dessus, ont défini ce modèle en concertation avec les différents acteurs et intervenants. Ce modèle est celui-là même désiré et mis en pratique par les autres acteurs sociaux. Il y a là co-définition du modèle parce que coexistence et convergence d'intérêts.

A l'appel à l'action contre le croît démographique, la population a répondu par la modification du comportement procréateur et par la réduction de la descendance, du nombre d'enfants à chacun des âges. A la solidarité sociale globale schématisée par la prise en charge par la collectivité des soins et de l'enseignement, la famille a répondu par la maximisation des dépenses au profit de ces secteurs en réduisant son nombre d'enfants et par le recours et l'adhésion aux différentes formes de solidarité sociale.

A l'appel de la scolarisation en masse, la famille a répondu par le réajustement des comportements vis à vis du sexe des enfants et par l'égalité des chances pour les filles et pour les garçons.

A l'appel de la généralisation des soins de santé de base, la famille a répondu par un recours plus intense à l'hygiène et plus responsable vis à vis de son propre corps.

A la prise en charge par l'Etat des investissements coûteux et peu productifs, la famille a répondu par la prise en charge d'unités économiques familiales de plus en plus nombreuses.

On peut multiplier les exemples. Mais illustrons ces stratégies familiales par celle partagée pratiquement par toutes les familles. La modification du comportement procréateur et le recours à la planification familiale sont en effet les mieux partagés entre les couples. Le niveau de la prévalence contraceptive était en 1978 de 31,4%, aujourd'hui il est de 65,5%, soit plus qu'un doublement en moins d'une génération.

C'est dire que si elles ne sont pas enceintes veuves ou divorcées, deux femmes sur trois en âge de procréer sont aujourd'hui sous contraception. C'est affirmer aussi que pratiquement toutes les femmes, et à travers elles toutes les familles, ont modifié leur stratégie, leur comportement vis à vis de la société.

Le réajustement de ce comportement signifie très probablement, au niveau personnel, la recherche d'un comportement moins "contraignant"; mais, pour chacune de ces femmes, chacune de ces familles, il signifie également et certainement une recherche de l'amélioration de l'état de santé de la mère et de l'enfant, de la famille. Il signifie certainement la recherche de la promotion des enfants par les moyens actuels de cette société, la

scolarisation. Il signifie également une recherche de l'accroissement relatif du pouvoir d'achat. Ce raisonnement est partagé par toutes, en particulier par les femmes analphabètes, qui créent leur propre raisonnement, leur propre stratégie suite à un vécu quotidien, encore plus puissant que le raisonnement ou le discours théorique. Dans tous les cas de figure, il signifie la recherche d'une solution personnelle pour profiter des avantages, actuels et de ceux en perspective; avantages associés à la société de consommation, société pour laquelle le développement humain constitue une aspiration, un idéal. Idéal pour tous. Pour toutes les catégories sociales, pour celle prédominante en Tunisie, la classe moyenne, et pour celles extrêmes. Tout comme il existe une culture de la pauvreté, il existe un néo-malthusianisme de la pauvreté. Culture de la pauvreté et néo-malthusianisme de la pauvreté expriment exactement les mêmes aspirations en matière de développement humain que la culture de l'élite, y compris son modèle procréateur malthusien. Le développement d'une classe moyenne n'est point dans ces conditions un hasard historique. La société tunisienne, arabo-musulmane, a su concilier ces modèles et y adhérer profondément.

## **B.6 - La gestion planifiée de l'espace et la réduction des écarts**

L'espace géographique n'est jamais totalement homogène. Si ce n'est la nature qui assure les différences, c'est l'homme; à moins que les deux ne conjuguent leurs efforts. La Tunisie a choisi de réduire les méfaits cumulés de la géographie physique et de l'histoire.

La planification a commencé tôt dans l'histoire de la Tunisie indépendante ; les perspectives décennales remontent à 1962. Le pays est actuellement à la veille de son Xème plan. La région et les objectifs qui lui sont assignés figurent en bonne place depuis le VIIème plan, 1987-1991 (un chapitre est consacré à la région). La planification s'exerçait / s'exerce toujours aux niveaux national, régional et sectoriel. La planification tunisienne a tôt intégré la planification spatiale : si la première décennie d'indépendance a été réservée principalement à l'élaboration de plans d'aménagement urbain, la seconde décennie se caractérise par des études englobant les deux espaces urbains et ruraux.

La troisième décennie (années 80) "a démarré avec la recherche de l'élaboration de la cohérence spatiale". Parallèlement et en 1981 a été créé le Commissariat Général au Développement Régional. En 1994 trois offices de développement seront créés et concerneront le Centre Ouest, le Nord Ouest et le Sud. La décennie actuelle se caractérise ainsi par une plus grande prise en charge des destinés de la région par elle-même. Toutefois l'on a estimé que cette planification gagnerait encore plus si l'on restructurait l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui cette administration est localisée au niveau d'un département ministériel, celui de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. La

Direction de l'Aménagement du territoire date aujourd'hui de plus de 30 années. Un nouveau code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme vient de voir le jour. Il fixe les règles générales de l'utilisation de l'espace à l'échelle nationale, régionale et locale. Un comité Interministériel d'Aménagement du Territoire est créé ; il a pour tâches d'arrêter la politique en la matière, de coordonner les grands programmes d'équipement et l'aménagement et d'assurer les arbitrages entre les politiques sectorielles. Il institutionnalise les outils de mise en œuvre des stratégies de développement régional, détermine le mécanisme de suivi, de contrôle et d'étude d'impact. La nouvelle stratégie d'Aménagement du Territoire comporte une stratégie spécifique au milieu rural, au milieu urbain, au littoral.

Cette gestion planifiée des moyens et des besoins, guidée par la recherche de l'équilibre, a d'autant plus été porteuse qu'elle correspondait à la politique internationale en la matière ; politique dont la Tunisie a été, sinon souvent à l'avant garde, du moins à l'écoute de notions qu'elle véhicule, tels les besoins de base, les « basic needs », la politique d'Alma Ata des soins pour tous en l'an 2000; l'intégration des questions de population dans le développement, et particulièrement le développement humain et le développement durable.

## **B.7 - La recherche constante de l'équilibre développement humain / développement économique**

Le développement n'est pas une fin en soi. Il est développement au profit de l'homme. Cette affirmation, pour évidente qu'elle puisse être, suppose que les acteurs du développement, ou tout au moins ceux qui en sont directement responsables, en soient conscients. Une telle affirmation suppose donc que la finalité première soit le développement humain et non le développement tout court; celui économique étant un moyen; combien même il pourrait être important et privilégié. On n'a qu'à considérer les difficultés actuelles que connaît le monde "développé" pour être persuadé que cette assertion, qui paraît si évidente, ne l'est en réalité pas autant que l'on pourrait être tenté de le penser. Le nouvel ordre international relativise encore plus son évidence.

Pourtant en Tunisie, fort heureusement, le développement humain demeure la finalité première du projet national. Ce n'est pas un vain mot ou un slogan, encore moins une façon d'éluder le problème ou d'occulter une analyse en termes de classes sociales. Ce n'est pas une rhétorique, encore moins la conséquence immédiate de la recherche d'une modernité associée à la société de consommation. C'est probablement le résultat d'une approche socio-culturelle appropriée et adaptée du développement "occidental" ; approche dans laquelle la notion de société médiane est fondamentale. Il en découle une profonde volonté de créer une classe moyenne, de ne pas se laisser emporter par les intérêts des uns ou des autres; une profonde volonté de miser sur la tolérance et de refuser les extrémismes politiques, socio-

économiques et culturels. C'est ainsi que tout en encourageant autant que possible le secteur privé, on protège le salarié, l'environnement, la société; tout en veillant à la promotion sociale et au droit de chacune des catégories sociales, on considère avec autant de préoccupations le vis à vis de cette catégorie sociale. Il ne peut en être autrement quand le projet sociétal consiste en la construction d'une société de droit. Le coût pour la mise en pratique d'une telle société est élevé, spécialement pour un pays aux ressources naturelles modestes. Cependant, compte tenu des exigences minimales de l'éthique, ce coût n'est jamais prohibitif, si l'on tient à la construction de cette société de droit. Le pays a fort bien compris que s'il ne payait pas le prix actuel, il le paierait plus cher; plus tard. Du reste peut-il ne pas le payer, sachant qu'il a délibérément choisi d'évoluer dans le contexte géopolitique quadri-dimensionnel : nord africain, méditerranéen, arabe et africain ? Rappelons que le coût réservé par la Tunisie aux services sociaux élémentaires, tels que définis par le Sommet Mondial sur le Développement Social « l'éducation de base, les soins de santé primaire, notamment les soins de gynécologie et d'obstétrique et les programmes axés sur la population, les programmes de nutrition, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires, ainsi que les moyens institutionnels de fournir ces services » dépassent de loin les 20% du budget souhaités par le PNUD et par ce sommet (initiative 20-20).

Tenter de couvrir l'ensemble des catégories sociales et des milieux par les avantages de la sécurité sociale représente un effort financier élevé, beaucoup trop élevé pour un pays qui se doit de relever des défis de tout ordre. Un effort d'autant plus élevé que l'espérance de vie à la naissance ne cesse d'augmenter. Le nombre des affiliés couverts par une forme quelconque de sécurité sociale ne dépasse-t-il pas aujourd'hui les 1.800.000 ? N'est-ce point une performance pour un pays de 9 millions d'habitants ?

qui accepte, au nom de l'éthique, de payer les coûts additionnels

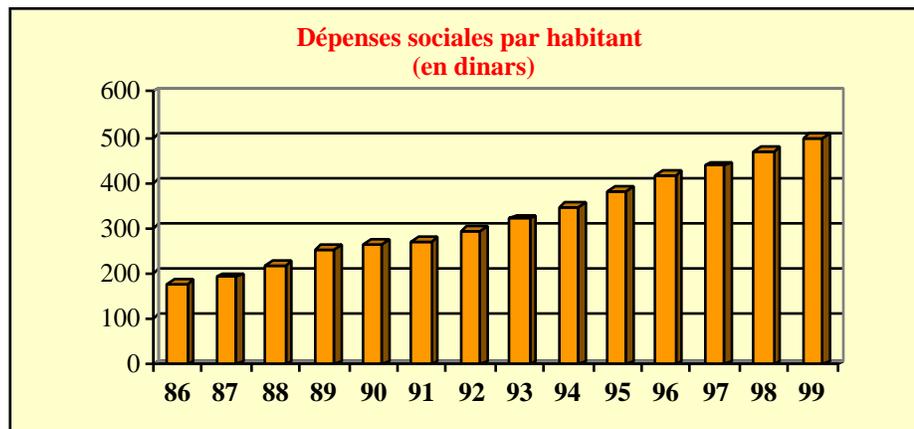
Rendre la scolarisation obligatoire et protéger l'enfant, au point de faire baisser la mortalité infantile à moins de 25‰, niveau de l'Europe des années 1970, représente aussi pour la communauté un coût élevé. Mais l'expérience n'a-t-elle pas montré qu'il ne pouvait y avoir de développement et encore moins un développement humain si ces deux indicateurs n'évoluaient pas favorablement ?

L'arrivée sur le marché du travail d'une demande additionnelle féminine, qui ne s'est pas exprimée des siècles durant, constitue un coût additionnel élevé, autant financier que, d'un point de vue traditionnel, culturel. Mais comment concevoir un développement humain, selon les normes actuellement admises, qui ne tiendrait pas compte de la moitié de sa population ?

Dans cette perspective, la création d'un Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire constitue une preuve de la cohérence du choix et prouve que les préoccupations nationales, que la perception du développement ne sont pas seulement de nature économique mais également de nature socio-économique; peut être plus socio-économique, et donc humaine, qu'économique ?

Ces différents exemples montrent et confirment que la Tunisie a choisi de miser autant sur le quantitatif que sur le qualitatif ; autant sur l'économique que sur le social ; autant sur le matériel que sur le culturel et ce, bien avant la focalisation récente sur ce que l'on appelle « développement humain ». Rappelons qu'il ne peut en être autrement dans ce pays aux profondeurs historiques et civilisationnelles remarquables. Il ne peut être autrement dans ce pays ouvert et regardant à la fois les deux bassins méditerranéens; dans ce pays qui tout en relevant de l'Orient regarde aussi l'Occident. Mais n'y a-t-il pas également dans ce choix de recherche de l'équilibre une confirmation de la finalité du développement ? Confirmation de la primauté de l'homme ? N'y a-t-il pas là une mise en pratique de ce que l'on appelle développement humain ? Ce choix n'a-t-il pas été pertinent puisqu'il n'a pas entravé la croissance économique ? Puisqu'il n'a pas entraîné le pays dans la spirale de l'inflation ? Serait-il réellement étranger à cette croissance ? C'est tout là la difficulté de la recherche de cet équilibre ; équilibre qui ne peut être défini que dans un contexte pragmatique, tellement il pourrait paraître a priori anti-économique; puisque, répétons le, il se veut humain et durable et utilise le coût social consenti à la fois comme incitation et finalité. Au niveau du chiffre cet équilibre se retrouve dans la part constante que réserve le pays aux transferts sociaux, en dépit des aléas conjoncturels économiques : près de 20% du PIB.

Miser autant sur le quantitatif que sur le qualitatif



*De 1987 à 1993 (période de l'ajustement structurel), les dépenses sociales publiques par habitant ont augmenté de 14% en termes réels et leur part dans les dépenses budgétaires brutes est passée de 47,5% à 52,5%.*

La Banque Mondiale, Rapport sur l'allègement de la pauvreté : bâtir sur les acquis pour préparer l'avenir.

En termes de Développement Humain, les stratégies relatives à l'urbanisation et au programme de planification familiale ont probablement fait plus que toute autre intervention. Ce seraient ces deux facteurs de promotion sociale et de réduction des écarts les plus importants que le pays ait connus. De telles modifications au niveau du comportement modifient

nécessairement au niveau quantitatif la loi de la demande et à celui qualitatif les aspirations et ce, dans toutes les régions du pays. Mais ces deux stratégies ne sont pas seules à intervenir. Elles s'interfèrent en particulier avec la dernière stratégie, celle de la recherche de l'équilibre développement économique/ développement humain. Cette dernière est encore plus fondamentale dans la mesure où elle représente à la fois une stratégie pour une fin, le développement humain, et porte en elle-même ses moyens. Signalons enfin qu'il y a dans cette stratégie pour le pays, un acquittement unilatéral de fait, et depuis longtemps, vis à vis de « l'initiative 20-20 », proposée par le PNUD en 1990. Ce qui montre, encore une fois, combien la politique de la Tunisie en matière de développement humain est à la fois en harmonie et en avance par rapport à celle onusienne.

## C - Les composantes et indicateurs du développement humain

### C.1 – La santé :

L'intérêt particulier qu'accorde la Tunisie dans sa stratégie de développement au secteur de la santé corrobore une conviction profonde faisant de l'amélioration des conditions sanitaires de la population un facteur déterminant qui procède de l'essence même des droits de l'homme dans leur concept le plus global.

C'est ainsi que la constitution stipule dans son préambule que " le régime républicain constitue la meilleure garantie de l'égalité des citoyens en droits et en devoirs et le moyen le plus efficace pour assurer la protection de la famille et le droit des citoyens au travail, à la santé et à l'instruction... "

Une profonde assise juridique

En 1988, ce droit inaliénable a été réitéré dans le Pacte National, auquel ont adhéré tous les partenaires sociaux et les différents acteurs de la société civile. En effet, ce pacte dispose " qu'aux fins de garantir la pérennité et la continuité de la démocratie, il nous faut impérativement traiter les problèmes du vécu de notre peuple et assurer une existence honorable au citoyen de manière à garantir son droit légitime à pourvoir à ses besoins fondamentaux tels que nourriture suffisante, logement décent, instruction, culture, santé, travail,..."

La loi n° 91-63 du 29 juillet 1991 relative à l'organisation sanitaire a reconnu, de son côté, " à toute personne le droit à la protection de la santé dans les meilleures conditions possibles ".

C'est ce choix délibéré, qui considère que tout effort déployé dans le secteur de la santé est un investissement dans toute son acception humaniste, sociale et économique du terme, qui a conduit la collectivité toute entière à la mobilisation des moyens humains et matériels à même d'assurer le bon fonctionnement du dispositif médico-sanitaire ; se traduisant ainsi par l'affectation d'une part croissante des ressources à ce secteur.

Ainsi, les dépenses publiques réservées à la santé ont connu, entre 1987 et 1999, une évolution annuelle moyenne de l'ordre de 11,6%; soit un taux plus élevé que celui de l'augmentation moyenne du budget général de l'Etat (+ 9% par an). En effet, le budget du Ministère de la Santé Publique a triplé au cours de la même période, passant de près de 175 MD en 1987 à environ 539 MD en 1999.

Des moyens à l'image des objectifs

Cette tendance est également observée au niveau des dépenses globales de santé qui se sont accrues à une moyenne de 11,6% par an au cours de la

même période; soit un taux qui dépasse celui de l'évolution du PIB (+ 9,9% par an aux prix courants). Les dépenses globales de santé sont passées de 360 MD en 1987 à environ 1.342 MD en 1999, représentant, de la sorte, près de 5,5% du PIB.

Ces efforts ont largement contribué à la concrétisation des différents axes de la réforme du secteur sanitaire visant, notamment, le renforcement de l'infrastructure, l'extension de la couverture et l'amélioration du rendement et de la qualité des services à tous les niveaux et dans toutes les régions.

Dans cette perspective, le statut juridique des structures hospitalo-universitaires a été modifié, les CHU et les centres et instituts spécialisés ont été érigés en Etablissements Publics de Santé (EPS) leur conférant, ainsi, une plus grande autonomie et davantage de souplesse et d'efficacité dans la gestion.

Les structures de soins de santé de base et les hôpitaux de circonscription ont, à leur tour, fait l'objet d'une réforme leur permettant de renforcer le niveau de leurs prestations et de relever leur rendement interne; étant signalé qu'un programme visant la modernisation des structures régionales et des urgences médicales et la mise en place d'un système d'information sanitaire est, actuellement, en cours de réalisation.

De même, et en vue de permettre aux catégories les plus démunies de bénéficier d'une couverture sanitaire dans les structures hospitalières publiques, un système d'Assistance Médicale Gratuite (AMG) a été institué et étendu pour couvrir actuellement près de 833.000 familles dont 117.000 familles nécessiteuses ayant une carte de soins gratuits-type I - leur conférant une gratuité totale des prestations et 716.000 autres bénéficiant de l'AMG-Type II- leur procurant l'accès aux services publics de soins moyennant un droit d'affiliation et une modeste contribution aux frais médicaux.

En outre, l'accent a été mis sur la médecine préventive notamment à travers l'initiation d'une panoplie de programmes nationaux qui ont conduit à l'amélioration des conditions sanitaires de la population et l'éradication d'une série de fléaux et de pathologies naguère endémiques tels que le trachome, la variole, le paludisme, la bilharziose, le tétanos néonatal etc...

Dans ce cadre, des programmes ciblés, notamment en direction de la mère et de l'enfant, ont été élaborés et mis en œuvre. Il s'agit principalement du programme national de vaccination, du programme national de lutte antidiarrhéique, du programme national de suivi de la croissance des nourrissons et de récupération nutritionnelle et du programme national de lutte contre les infections respiratoires aiguës. Aussi, et pour faire face à l'aggravation et/ou à l'émergence de nouveaux fléaux, des programmes spécifiques ont été poursuivis pour lutter contre l'hypertension artérielle, le diabète, les maladies mentales, les maladies bucco-dentaires et les maladies chroniques en général.

Le programme de planification familiale, initié depuis le milieu des années soixante, a, pour sa part, largement contribué à la concrétisation des objectifs démographiques pour recentrer, depuis quelques années, ses actions sur certains groupes-cibles et sur les populations rurales tout en inscrivant davantage ses interventions dans une perspective d'intégration des variables démographiques dans le processus du développement économique et social du pays.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages de 1995 font ressortir que la part des dépenses réservées par les familles à l'hygiène et aux soins ne cesse d'augmenter atteignant ainsi 9,6% du total des dépenses en 1995 contre 8,7% en 1990, 7% en 1985 et 5,4% en 1975. Cette évolution, opérée en contrepartie de la baisse de la proportion des dépenses d'alimentation dans le budget familial (de 41,7% en 1975, les dépenses alimentaires n'ont représenté en 1995 que 37,7% du total des dépenses des ménages) constitue un indicateur supplémentaire qui témoigne d'une amélioration du niveau de vie et d'un changement positif dans le comportement des ménages vis-à-vis de la santé.

De même, l'analyse de l'évolution de la structure de financement de la santé fait ressortir une série d'enseignements dont notamment :

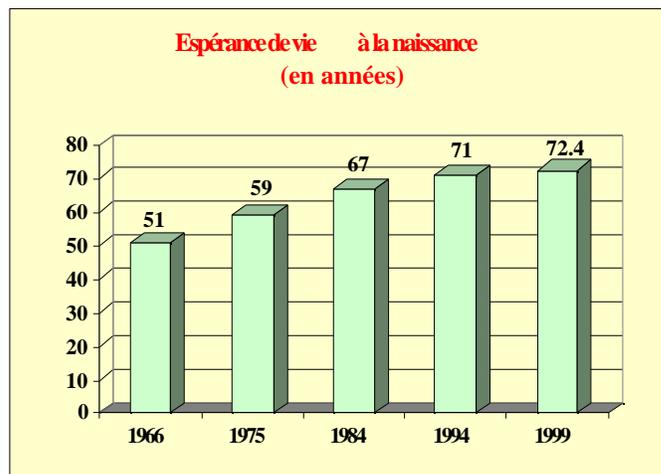
- Le recentrage des interventions de l'Etat et la concentration de ses efforts sur la prise en charge des indigents et sur le financement des activités préventives, de formation et de recherche, contre une mise à contribution plus accentuée des caisses de sécurité sociale au titre de la prise en charge de leurs affiliés.
- Une plus grande transparence dans les modes de financement de la santé par l'institution d'un système de facturation à l'acte au niveau des EPS (qui sera étendu aux hôpitaux régionaux) et par une application des tarifs de soins pour les payants et ce, en vue de conférer une plus grande efficacité au niveau du système de couverture médicale.
- Une nette tendance du comportement du tunisien vers une exigence plus prononcée vis-à-vis de sa santé reflétée par un changement affirmé de l'attitude des familles à réserver une part plus importante aux dépenses de santé.

En conséquence, les politiques et programmes poursuivis par la Tunisie dans le domaine de la santé ont contribué à l'amélioration sensible des indicateurs sociaux dont notamment :

- ✓ L'évolution de l'espérance de vie à la naissance de 51 ans en 1966 à 58,6 en 1975 puis à 67 ans en 1984 pour se situer à 72,4 ans en 1999.
- ✓ La réduction du taux brut de natalité qui est passé de 45,1 pour 1000 en 1966 à 36,6 pour 1000 en 1975, à 32,3 pour 1000 en 1984, à

22,7 pour 1000 en 1994 et à 17,3 pour 1000 en 1999 ; soit un niveau deux fois et demi moins élevé qu'il y a 32 ans.

- ✓ La régression du taux brut de mortalité de 15 pour 1000 en 1966 à 10 pour 1000 en 1975, à 6,5 pour 1000 en 1984 et à 5,4 pour 1000 en 1999.
- ✓ La réduction du taux de mortalité infantile de près de 114 points entre 1966 et 1999 passant respectivement de 138,6 pour 1000 à 24,7 pour 1000.
- ✓ La baisse de l'indice synthétique de fécondité de 7,2 en 1966 à 5,8 en 1975, à 4,7 en 1984, à 2,9 en 1994 pour atteindre 2,23 en 1998.
- ✓ Le relèvement du taux de prévalence d'utilisation des moyens contraceptifs pour atteindre près de 66% en 1998 contre 59,7% en 1994 et 49,8% en 1988.
- ✓ L'amélioration du taux de la vaccination qui a atteint 96,7% en 1999 contre 70% en 1984.
- ✓ La baisse du nombre d'habitants par médecin de 6806 habitants en 1966 à 2400 en 1984 et à 1259 habitants pour un médecin en 1999.
- ✓ Le renforcement de l'infrastructure hospitalière puisqu'on dénombre dans le secteur public 18.085 lits en 1999 contre 6.075 lits seulement à la veille de l'indépendance et que le nombre des centres de santé de base est passé de 979 centres en 1984 à 1951 centres en 1999, soit un centre pour environ 5.000 habitants.
- ✓ L'amélioration sensible des conditions de vie reflétée notamment à travers le relèvement des taux d'électrification et de desserte en eau potable qui sont passés respectivement de 86,9% et 84,9% en 1994 à 94,6% et 91,6% en 1999.



En somme, les résultats enregistrés dans le domaine de la santé dénotent clairement de l'importance des efforts déployés tout au long des dernières années et qui ont permis à la Tunisie d'accéder à de nouveaux paliers dans l'amélioration des conditions sanitaires de sa population.

A ce propos, force est de rappeler que les cibles directrices de la stratégie mondiale définie par l'OMS et relative à la santé pour tous d'ici l'an 2000

ont été largement atteintes et distancées; lesquelles cibles se proposent, il importe de le rappeler, d'atteindre à la fin de ce siècle :

- Une espérance de vie à la naissance supérieure à 60 ans.
- Un taux de mortalité infantile inférieur à 50 décès pour 1000 naissances vivantes.
- Un taux de mortalité chez les moins de 5 ans inférieur à 70 décès pour 1000 naissances vivantes.

## **C.2 - La scolarisation et l'alphabétisation :**

Depuis les premières années de son indépendance, la Tunisie a érigé le secteur de l'éducation en une véritable priorité nationale considérant ainsi la quête et l'assimilation des connaissances et du savoir-faire comme étant le meilleur moyen pour l'individu de se hisser au plus haut niveau de son existence et l'itinéraire idoine pour son progrès et son invulnérabilité.

Ce choix a été renforcé au cours des dernières années notamment avec la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes structurelles initiées dans un contexte où la compétition et la concurrence qui en découlent se définissent, plus que jamais, dans l'arène du savoir et de l'intelligence.

Conformément à cette vision et consciente de l'importance des enjeux de la prochaine étape et du rôle déterminant qui incombe aux secteurs de l'éducation et de la formation dans la valorisation des ressources humaines et l'amélioration des qualifications ainsi que dans la promotion de l'homme et la consécration de ses droits fondamentaux, la Tunisie s'est employée sans relâche à développer son dispositif d'enseignement et de formation en lui allouant les moyens humains et matériels nécessaires pour lui garantir une meilleure efficacité et lui permettre de remplir pleinement ses fonctions à la fois économiques, sociales et culturelles.

Cette sollicitude a concerné, à la fois, les programmes d'enseignement, le contenu et les méthodes de formation qui ont fait l'objet, notamment au cours de la dernière décennie, d'une série de réformes visant à doter le secteur éducatif des capacités lui permettant d'accompagner les mutations profondes que connaît la scène nationale et internationale et de répondre aux nouvelles exigences du développement économique et social.

En effet, ces réformes sont devenues d'autant plus nécessaires qu'ils viennent concrétiser les principes fondamentaux du nouveau projet de société proclamés par la Déclaration du 7 novembre 1987 se référant aux principes de la démocratie, du sens civique, de la participation, de la solidarité et de la tolérance.

Ce sont, justement, ces valeurs civilisationnelles qui ont présidé à l'élaboration de la loi n° 91-65 du 29 juillet 1991 relative au système

éducatif pour servir de trame de fond et de cadre adéquat et propice au développement du secteur de l'enseignement.

Les objectifs recherchés à travers ce texte de loi consistent essentiellement :

- ❖ à préparer les jeunes à une vie qui ne laisse place à aucune forme de discrimination par le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion ;
- ❖ à susciter la conscience citoyenne, à alimenter l'esprit d'appartenance et à faire de l'attachement à l'identité nationale un référentiel dans toutes les activités éducatives ;
- ❖ à enraciner davantage chez les nouvelles générations les valeurs du travail et de la recherche de la performance ainsi que la culture de solidarité ;
- ❖ à réajuster et renouveler le contenu des programmes et méthodes d'enseignement en vue d'en améliorer la qualité et, partant, de relever le rendement du système éducatif.

Des objectifs conséquents  
des valeurs  
civilisationnelles...

En outre, la loi de juillet 1991 a institué l'enseignement de base qui a pour objectifs primordiaux de garantir aux élèves un niveau d'instruction à même de les prémunir contre la régression vers l'analphabétisme, d'élargir la base de leurs connaissances et d'améliorer le niveau général d'instruction.

Cette même loi a institué l'obligation scolaire à partir de 6 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans et la gratuité de l'enseignement à tous ceux et celles qui sont en âge de scolarisation tout en leur permettant une égalité des chances dans la jouissance du droit à la formation scolaire et a prévu, également, un traitement spécifique pour les handicapés et les élèves accusant un retard scolaire.

En outre, le choix opéré par la Tunisie de promouvoir le facteur humain et d'améliorer son niveau éducatif se trouve également confirmé par la stratégie de développement préconisée pour le quinquennat 1997-2001 qui en a fait une constante et une composante fondamentale du IXème Plan. En effet, ce dernier s'est assigné d'importants objectifs pour le secteur de l'éducation qui tendent à faire face à une demande croissante en éducation à tous les niveaux, à améliorer le rendement du système d'éducation et d'enseignement et à optimiser sa contribution à la concrétisation des différents axes de la politique économique et sociale poursuivie.

Ce choix délibéré d'accorder la priorité à la promotion et la valorisation des ressources humaines n'a pas manqué de se traduire par des acquis et des résultats appréciables perceptibles à travers l'amélioration des principaux indicateurs suivants :

Le relèvement du taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 ans pour dépasser 99% en 1999, avec une parfaite parité entre les deux sexes, contre 90,5% en 1986.

L'amélioration du taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 12 ans de 86% en 1986 à 99% en 1999, étant signalé que ce taux est

passé chez les filles de 79,6% à 95,8% au cours de la même période.

L'évolution des effectifs élèves et étudiants de 1.779.467 en 1986 à plus de 2.521.000 en 1999; soit environ 26,6% du total de la population.

La réduction des taux d'abandon scolaire à tous les niveaux de l'enseignement et plus particulièrement chez les filles.

La réduction progressive du taux d'analphabétisme des personnes âgées de plus de 10 ans qui a régressé de près de 85% à la veille de l'indépendance à environ 55% en 1975 et à 31,7% en 1994 pour se situer aux alentours de 27% en 1999.

L'élévation du niveau général de la population qui se traduit par près de 33% de la population ayant le niveau secondaire ou supérieur (contre 5,7% en 1966).

Quant à l'enseignement supérieur, il a fait l'objet d'une attention particulière à travers l'amélioration de sa qualité et l'adaptation de son contenu, la garantie de sa plus grande ouverture sur son environnement et la maîtrise du coût de formation au niveau de cet ordre d'enseignement.

Aussi, et face à l'augmentation des effectifs étudiants qui se sont accrus à une moyenne de 10,5% par an durant la période du VIIIème Plan (1992-1996), la capacité d'accueil a été régulièrement étendue et plusieurs facultés et instituts d'enseignement supérieur ont été créés.

Il est à signaler à ce propos que les effectifs des étudiants sont passés de 40.830 en 1986/1987 à 180.044 en 1999/2000 et que la proportion des filles a augmenté pour représenter respectivement 36,7% et 48,3% du total des étudiants.

En conséquence, le taux de scolarisation dans le supérieur n'a cessé de s'améliorer pour se situer à 24,4% actuellement contre 5,1% en 1975.

Par ailleurs, et en vue de permettre aux étudiants d'avoir des chances égales d'accès et de poursuite des études supérieures, un système d'œuvres universitaires a été mis en place et développé et ce, par l'octroi des services d'hébergement, de restauration et de bourses ou prêts. Les aides financières et d'hébergement ont évolué comme suit :

**Tableau 7 : Nombre de bénéficiaires des services universitaires**

	1986/1987		1997/1998	
	Nombre de bénéficiaires	Taux (%)	Nombre de bénéficiaires	Taux (%)
<i>Aides Financières</i>	17.200	42,2	50.300	36,7
- <i>Bourses</i>	(16.400)	(40,2)	(37.200)	(27,2)
- <i>Prêts</i>	(800)	(2,0)	(13.100)	(9,5)
<i>Hébergement Universitaire</i>	15.700	38,5	42.400	31,0

En outre, la stratégie de développement pour la période à venir réserve une place de choix à la promotion du secteur de l'enseignement supérieur et ce, en vue de réunir les conditions nécessaires à un accueil approprié des effectifs étudiants qui continueront à augmenter sensiblement pour atteindre 260 mille au moins en l'an 2006-2007 et d'adapter les profils afin de pourvoir l'économie en compétences et qualifications de haut niveau et en phase avec les exigences du développement et de la recherche scientifique et technologique.

Au demeurant, il importe de rappeler que les objectifs assignés à l'enseignement supérieur, tout en s'inscrivant dans le cadre de la mise à niveau globale de l'économie et l'amélioration de sa compétitivité, tendent à relever trois défis majeurs :

- 1- Un pari qualitatif se rapportant à la diversification des filières et l'adaptation des spécialisations aux besoins de l'économie.
- 2- Un pari quantitatif ayant trait à la mise en place d'une capacité de formation à même de satisfaire une demande croissante tout en améliorant la qualité de l'enseignement supérieur.
- 3- Un pari relatif à la rentabilisation des structures d'enseignement et la rationalisation de leur répartition géographique et par spécialité en vue de maîtriser davantage les coûts de formation et de moderniser les moyens de gestion; étant entendu que la carte universitaire, revue et actualisée périodiquement, servira de cadre de référence pour la concrétisation de ces objectifs.

Parallèlement, une stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme a été mise en place, prévoyant la couverture de 160.000 bénéficiaires au cours de la période du IXème Plan (1997-2001) tout en mettant l'accent plus particulièrement sur la population âgée de 15 à 29 ans et en accordant la priorité aux filles et au milieu rural.

Dans ce registre et eu égard aux efforts consentis en matière de scolarisation et compte tenu des différentes étapes de concrétisation de la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme, le taux d'analphabétisme chez les 10 ans et plus a pu être ramené de 31,7% en 1994 à 27% en 1999, se ramenant pour les garçons de 21,2% à 17,6% et pour les filles de 42,2% à 36,1% soit une réduction du taux d'analphabétisme féminin de 6 points pendant cinq ans.

### **C.3 - Le pouvoir d'achat**

Les mutations profondes qu'a connues la scène internationale en cette fin de siècle ont conduit à un engagement plus prononcé des pays dans l'ouverture et l'affermissement des mécanismes du marché comme mode d'organisation et de fonctionnement de l'économie.

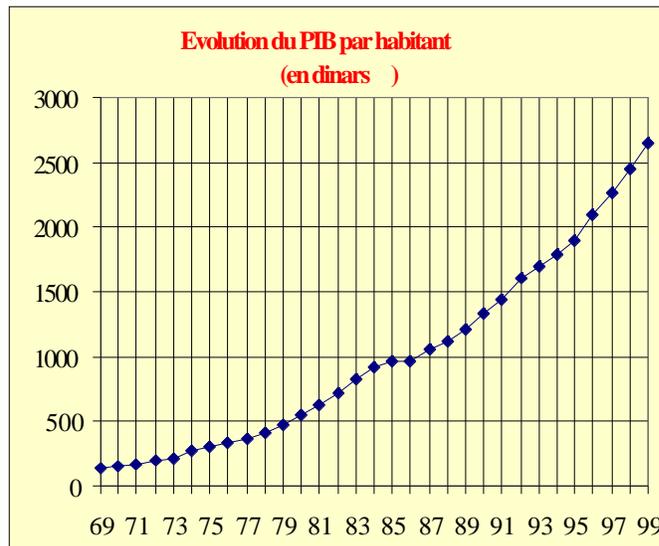
Ce nouveau contexte caractérisé par la mondialisation offre, certes, un cadre plus approprié à la croissance et au développement des échanges mais recèle, également, de par l'accentuation de la concurrence et de la compétitivité, des risques importants notamment pour les pays émergents.

C'est dans cet environnement international accompagné, du reste, par l'émergence de regroupements régionaux puissants à travers lesquels les pays cherchent à se positionner durablement et à préserver leurs parts de marché, que la Tunisie a opté pour un ensemble de choix géostratégiques de nature à garantir la pérennité de son action de développement en initiant, tout au long de la décennie écoulée, un vaste programme de réformes structurelles tendant, principalement, à stimuler l'initiative privée, à consolider les mécanismes du marché et à renforcer l'ouverture de son économie sur l'extérieur, surtout, à travers son adhésion à l'OMC et la signature d'un accord de partenariat avec l'Union Européenne.

En conséquence, et malgré une conjoncture qui n'était pas toujours favorable, la conduite d'une stratégie équilibrée, cohérente et consensuelle a permis d'accéder à de nouveaux paliers de croissance et de franchir de nouvelles étapes de développement économique et de bien-être social. C'est ainsi que le rythme de la croissance a avoisiné en moyenne 5% aux prix constants entre 1987 et 1997 contre un taux ne dépassant pas 2,8% par an au cours de la période 1982-1986.

Ces résultats se sont accompagnés d'une diversification des sources de la croissance comme l'atteste la réduction du poids de l'agriculture et des industries non manufacturières à la faveur des industries manufacturières et des services.

Parallèlement, les réformes structurelles mises en place ont entraîné une amélioration de l'efficacité économique puisque la contribution de la productivité globale des facteurs dans la croissance a connu une augmentation sensible (+34% entre 1987 et 1997 contre un niveau négatif de - 33% au cours de la période 1982-1986) reflétant ainsi une meilleure utilisation des ressources et traduisant les retombées positives des ajustements introduits. Ces niveaux appréciables de croissance, conjugués avec une politique démographique performante, ont eu pour corollaire une amélioration des niveaux de vie comme en témoigne l'augmentation du revenu par tête qui est passé de 927 dinars en 1984 à 2.644 dinars en 1999; soit un taux de progression annuelle moyenne qui dépasse 3% à prix constants.



De même, ces acquis ont été confortés par une politique des prix qui a largement contribué à la stabilisation du cadre macro-économique et s'est soldée par une réduction substantielle de l'inflation qui a été ramenée de 8,6% en 1984 à 3,1% en 1998 pour se situer à 2,7% en 1999.

Néanmoins, l'accélération du rythme de la croissance- aussi primordiale soit-elle- n'est pas à elle seule suffisante et aurait, à plus ou moins longue échéance, compromis la pérennité du processus de développement dans son intégralité si elle n'était pas accompagnée d'une politique de redistribution équitable ayant recours à des mécanismes élaborés et efficaces de répartition des richesses entre les catégories, les régions et les générations.

Dans ce sillage, et compte tenu de l'importance du nombre des salariés dans la population active occupée (68,4% en 1999), un intérêt sans cesse renouvelé a été accordé à la préservation du pouvoir d'achat des salariés dans le cadre d'une politique sociale à laquelle ont adhéré tous les partenaires sociaux.

Force est de rappeler à cet égard que la volonté d'ériger le dialogue et la concertation en un véritable levier de la politique de la Tunisie se trouve illustrée à travers l'option prise d'engager des négociations collectives qui ont conduit notamment à la signature de trois accords cadres (février 1993, avril 1996 et février 1999) aboutissant à la révision de la convention collective cadre et de toutes les conventions collectives sectorielles ainsi qu'à l'augmentation des salaires dans tous les secteurs sous forme de trois programmes triennaux couvrant, de façon ininterrompue, la période 1990-1998.

### **C.3.1 - Les salaires minimum :**

Les salaires minimum ont été systématiquement revalorisés à l'occasion de chaque ajustement des prix des produits de base et en fonction de l'évolution du niveau général des prix.

Ainsi, ces salaires qui constituent, faut-il le rappeler, des salaires de référence qui ne touchent que près de 10% seulement de la population active occupée, ont connu depuis 1987 pas moins de 16 augmentations.

Pour ce qui est de la période allant de 1989 à 1999 les SMIG ont évolué à un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 4,8% passant de 118,032 dinars par mois en 1989 à 185,960 dinars par mois en 1999 pour le régime de 48 heures et de 104,386 dinars à 163,771 dinars par mois pour le régime de 40 heures.

Le SMAG journalier a été porté, pour sa part, de 3 dinars 315 millimes à 5 dinars 609 millimes au cours de la même période; soit un taux de progression de près de 5,4% en moyenne par an entre 1989 et 1999.

Il est à signaler, à cet effet, que les augmentations des salaires minimum sont intervenues sans qu'elles entraînent un tassement des salaires et sans générer, non plus, des tensions au niveau du marché du travail, notamment en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre peu ou non qualifiée.

De même, ces augmentations n'ont pas manqué de se traduire par une revalorisation des pensions aussi bien dans le secteur privé où ces dernières sont indexées sur les salaires minimum, qu'au niveau du secteur public où elles ont permis aux pensionnés percevant une pension minimum (2/3 du SMIG) de bénéficier de prestations plus élevées.

Enfin, deux périodes sont à distinguer à ce propos :

- La période du VIIème Plan (1987 - 1991) qui coïncide avec une période d'ajustement et de restructuration économique et où les salaires minimum ont connu une légère détérioration de leur pouvoir d'achat.
- La période du VIIIème Plan (1992-1996) au cours de laquelle ces salaires ont gagné en pouvoir d'achat (SMIG 48 heures : + 3% et SMIG 40 heures : + 2%).

### **C.3.2 - Secteur Public :**

Suite aux augmentations annuelles consenties consécutivement dans le cadre de trois programmes triennaux, et compte tenu de l'avancement, de la promotion et des recrutements, la masse salariale dans la fonction publique s'est accrue à une moyenne de 10,2% par an entre 1989 et 1998 dont près de 60% sont imputables aux mesures nouvelles.

En plus, d'autres ajustements et correctifs ayant une incidence financière directe ou indirecte ont été pris telles que l'adoption de la nouvelle grille des salaires (contre le système d'indices), la majoration de la prime de fonction, etc...

En conséquence, le salaire moyen dans l'administration publique a enregistré en nominal un rythme de progression de 7,9% en moyenne par an, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 2,6% en termes réels entre 1989 et 1999.

En outre, bien que les augmentations des salaires dans les entreprises publiques aient été, en moyenne et en termes relatifs, comparables à celles consenties dans la fonction publique, elles étaient en fait plus importantes en valeurs absolues et variables en fonction des secteurs.

D'autres mesures ayant trait à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés de ces entreprises ont été mises en vigueur telles que l'intégration des indemnités complémentaires provisoires (instituées au début des années 80) dans les salaires de base, la révision de bon nombre de grilles des salaires en insérant de nouvelles échelles (voir des catégories) de nature à ouvrir les horizons et permettre une évolution plus systématique dans la carrière, et la revalorisation de certaines indemnités, notamment celles se rapportant à la fonction.

### **C.3.3 - Secteur Privé :**

Toutes les conventions collectives qui régissent le secteur privé ont été modifiées et des augmentations des salaires ont été consenties principalement sous forme de revalorisation des salaires de base ou bien de certaines primes fixes ayant un caractère général (primes de rendement, de transport etc...)

Ces augmentations, bien que modulées selon les catégories et les secteurs, ont permis de préserver-voire d'améliorer- le pouvoir d'achat de la quasi-totalité des salariés du secteur privé.

En outre, il est à signaler que l'évolution des salaires pour la période couvrant les trois programmes triennaux (1990-1992, 1993-1995 et 1996-1998) a été conforme aux performances économiques. La masse salariale s'est accrue au même rythme que le PIB (10,1% par an environ), la part des salaires dans le PIB s'étant maintenue à près de 36% entre 1989 et 1998.

D'autre part, il est à rappeler, qu'en plus des revenus salariaux, les revenus de transfert ont connu entre 1987 et 1999, un triplement de leur niveau passant respectivement de 1330 MD à 4730 MD, représentant, ainsi, près de 20% du PIB et procurant à chaque famille un revenu additionnel qui dépasse le SMIG (régime 48h).

## C.4 - Autres composantes :

Le développement humain est en réalité la conséquence de nombreuses autres composantes qui demeurent importantes. Rappelons certaines de ces composantes.

### C.4.1 - L'emploi :

L'emploi constitue une véritable préoccupation nationale comme en témoigne le dispositif juridique et institutionnel mis en place non seulement pour stimuler l'effort de création du plus grand nombre de postes d'emplois mais également pour préserver le bassin des emplois existants et doter l'entreprise, et l'économie en général, des moyens nécessaires pour son développement.

Dans ce registre, la politique poursuivie s'est basée essentiellement sur :

- ❖ le renforcement des capacités de l'économie à générer des postes d'emplois supplémentaires dans un cadre macro-économique stable et sur des bases saines et durables;
- ❖ la promotion de l'entreprise en tant qu'espace privilégié de création d'emplois;
- ❖ l'encouragement à l'installation pour compte et le renforcement et la diversification du système de formation professionnelle.

Tout espace économique a aussi une fonction socio-économique

En conséquence, les mesures et actions d'incitation à la création d'emplois mises en œuvre ont permis de générer plus de 665.000 postes entre 1987 et 1999.

Ces réalisations ont été favorisées par le suivi d'une politique cohérente de promotion de l'investissement et d'amélioration de la production mais également grâce à un environnement stable et une cohésion sociale propice au développement de l'esprit d'initiative et d'incitation à la création des sources de revenu.

Des programmes variés

C'est ainsi que pour soutenir ces efforts et répondre à une demande spécifique et pour faciliter l'insertion et la reconversion de certaines catégories dans le marché du travail, des programmes d'emploi ont été institués tels que les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP I et II), les contrats emploi-formation (CEF), le fonds d'insertion et d'adaptation professionnelle (FIAP)... permettant à plus de 110.000 personnes de bénéficier, durant la décennie 1987-1996, de leurs interventions.

Parallèlement, les structures d'appui et les institutions d'encadrement ont été renforcées et les fonds d'aide et de financement des projets ont été consolidés à l'instar du fonds de promotion et de décentralisation industrielle, du fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers...

De même, une banque spécialisée dans le financement des petits projets a vu le jour au début de l'année 1998; il s'agit en l'occurrence de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) qui vient combler un vide dans les mécanismes d'encouragement à l'auto-emploi et à l'incitation des petits promoteurs ne disposant pas de fonds propres et/ou ne pouvant justifier de garanties réelles. Les interventions de la BTS ont permis jusqu'ici à plus de 22.000 personnes de bénéficier de crédits pour la création ou l'extension des petits projets.

En outre, l'emploi, qui est considéré comme étant le point de jonction entre l'économique et le social et le moyen le plus efficace pour la promotion des ressources humaines, fera l'objet d'un intérêt particulier au cours de la prochaine période et constituera l'axe central de la stratégie de développement; étant signalé que, pour le quinquennat 1997-2001, le IXème Plan envisage la création de 320.000 emplois couvrant ainsi près de 92% de la demande additionnelle.

La concrétisation de cet objectif sera facilitée par une série de programmes et mesures déjà adoptés dont notamment :

- ❖ L'accélération du rythme de la croissance et l'orientation des investissements vers les secteurs productifs à concurrence de 58% du total des investissements.
- ❖ L'encouragement à la création des petites et moyennes entreprises et au développement du micro-crédit notamment par la consolidation des mécanismes de financement, la mise en place d'un nouveau système d'incitation à l'investissement et la réduction des charges sociales.
- ❖ Le renforcement des programmes d'emploi en vue de permettre à 33.500 personnes, durant le quinquennat en cours, de bénéficier de leurs interventions.
- ❖ La mise à niveau du dispositif de formation professionnelle par le relèvement de sa capacité d'accueil, la diversification des filières et leur adaptation aux besoins de la profession et la mobilisation des crédits nécessaires à la réinsertion, aux requalifications professionnelles et à la formation continue.
- ❖ La modernisation du support statistique et des structures d'appui à travers la création des centres techniques, l'institution d'un observatoire national pour l'emploi et la formation professionnelle et la réalisation d'une enquête annuelle sur la situation de l'emploi en Tunisie.

#### **C.4.2 - La formation professionnelle :**

La place privilégiée accordée à la formation professionnelle dans la stratégie de développement économique et social est véhiculée par un souci constant de valorisation des ressources humaines et de recherche permanente de maximisation des chances des individus pour l'accès à un emploi et/ou sa conservation à travers notamment le relèvement de la productivité du

facteur travail et l'amélioration des qualifications ; étant entendu que le dispositif de formation se caractérise par sa capacité de réaction pour répondre aux besoins du système productif avec la rapidité et la célérité requises et par les opportunités qu'il offre à l'entreprise pour le renforcement de sa flexibilité et de son adaptation aux nouvelles exigences.

Conformément à cette vision, le secteur de la formation professionnelle ne cesse de faire l'objet d'un vaste programme de réformes menées concomitamment et en symbiose avec celles intervenues au niveau du système éducatif. Ainsi, une loi d'orientation de la formation professionnelle a été promulguée fixant notamment :

- l'organisation et le fonctionnement de la formation initiale ;
- l'organisation de l'apprentissage ;
- la fixation des conditions de la formation en alternance ;
- l'homologation des diplômes et certificats délivrés par les structures de formation professionnelle.

De même, le contenu des programmes de formation a été adapté et des efforts ont été déployés en vue d'ouvrir davantage le système de formation sur la profession et ce, en plus du relèvement de la capacité d'accueil des centres de formation.

La taxe à la formation professionnelle (TFP) a été, à son tour, réajustée principalement au niveau des critères et modalités d'octroi de la ristourne sur la TFP.

Par ailleurs, et afin d'améliorer le rendement du secteur de la formation professionnelle et d'accroître sa contribution à la concrétisation des objectifs de la stratégie du développement, un programme de mise à niveau de ce secteur a été mis en place en 1996.

Outre l'augmentation de la capacité d'accueil du dispositif national de formation, le programme de mise à niveau de la formation professionnelle et de l'emploi (MANFORME) vise la modernisation de ce secteur et le relèvement de l'efficacité de ses différents instruments.

A cet effet, les mécanismes d'information et d'orientation professionnelle ont été rénovés et les diplômes et certificats de formation initiale et continue ont été homologués (décret n°94-1397 du 20 juin 1994).

Aussi, la formation en alternance qui constitue, désormais, un mode de formation à part entière, ne cesse de se renforcer pour servir de composante à même de favoriser le partenariat entre le système de formation et l'appareil productif et, partant, d'améliorer l'employabilité des personnes concernées.

Réformes et programmes.

Quant à l'apprentissage qui a profité à 40.000 bénéficiaires en 1997, les efforts ont consisté, principalement, à relever sa qualité par l'amélioration des taux d'insertion, la réduction des taux d'abandon et l'instauration d'une

formation de base sanctionnée par un diplôme reconnu et permettant de déboucher sur d'autres types de formation.

En somme, la réforme engagée dans le domaine de la formation professionnelle s'est assignée pour objectifs prioritaires de recentrer le rôle, les missions et les responsabilités de chaque opérateur, d'impliquer davantage ce secteur dans la concrétisation des politiques de l'emploi et d'amélioration de la qualité et de la compétitivité et de faire du dispositif de formation un vecteur pour la maîtrise de la technologie et le relèvement de l'efficacité économique.

A cet effet, le IX<sup>ème</sup> Plan (1997-2001) a préconisé une série de programmes et mesures dont notamment :

L'adoption de normes de qualité, la coordination entre les différents intervenants et l'élaboration d'une carte nationale de formation professionnelle.

La promotion et la diversification des filières surtout au niveau de la formation continue par la mise en œuvre d'un programme national de formation continue (PRONAFOC), de l'apprentissage et de la formation en alternance.

L'extension de la capacité de formation pour atteindre 48.500 postes en l'an 2001 se répartissant comme suit :

**Tableau 8 : Effectif des diplômés de la formation professionnelle prévu en 2001**

	<i>Techniciens</i>	<i>Certificat d'aptitude professionnelle</i>	<i>Total</i>
Agence tunisienne de formation professionnelle	12.800	24.400	37.200
Formation agricole	600	3.400	4.000
Formation dans le secteur du tourisme	600	200	800
Privés	3.000	3.500	6.500
Total	17.000	31.500	48.500

Pour atteindre ces objectifs et réaliser les politiques et programmes préconisés, le système de formation s'attellera à relever sa capacité d'identification dynamique et prospective des besoins de la sphère productive en qualifications tout en œuvrant à associer pleinement la profession, non seulement à la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et le choix des filières, mais également en vue d'ériger l'entreprise en un véritable espace de formation.

### C.4.3 – Les relations professionnelles :

L'importance que revêt la consolidation des relations professionnelles et la promotion du dialogue social dans l'élaboration et la mise en place des stratégies de développement se réfère à une profonde conviction de la nécessité de préserver la cohésion sociale et d'établir un climat serein et des bases solides de concertation et de participation de tous les acteurs et intervenants dans le processus du développement.

Cette option s'est concrétisée par une panoplie de mesures et programmes élaborés et mis en œuvre tout au long de la période écoulée. Dans ce cadre, la législation du travail a fait l'objet d'une série d'aménagements visant à affirmer ce choix et à adapter l'instrument juridique aux exigences du nouveau contexte socio-économique.

Une base juridique  
fondamentale

La première révision du code du travail, qui date de 1994<sup>1</sup>, a porté sur la fusion des structures de représentation du personnel au sein de l'entreprise (comité d'entreprise, commission paritaire consultative, comité de santé et de sécurité au travail) en une "commission consultative d'entreprise". De composition paritaire, cette commission est consultée sur les questions ayant trait aussi bien à la gestion du personnel qu'à l'organisation du travail en vue d'améliorer la production et la productivité dans l'entreprise.

Il est à signaler, à ce propos, que ces commissions sont instituées dans les entreprises employant au moins 40 salariés permanents et que, pour celles dont le nombre des salariés est compris entre 20 et 40, la loi prévoit l'élection d'un délégué du personnel ayant les mêmes attributions que les représentants du personnel au sein de la commission consultative d'entreprise.

Par ailleurs, la même loi de février 1994 a apporté d'importantes modifications au niveau des dispositions relatives :

- aux contrats de travail par la précision des procédures de leur rupture, la définition des licenciements abusifs et la fixation de critères objectifs d'évaluation des indemnités dues suite à ces licenciements;
- aux conseils de prud'hommes notamment par la simplification des procédures de règlement des conflits de travail;

---

<sup>1</sup> Loi n° 94-29 du 21 février 1994 portant modification de certaines dispositions du code de travail.

- au règlement des conflits collectifs par l'institution d'une procédure préalable de conciliation au sein d'une structure permanente, indépendante et tripartite;
- et à l'inspection du travail et aux sanctions par l'amélioration des conditions de travail des agents chargés de l'inspection et par la révision des montants des sanctions.

La seconde révision du code de travail, intervenue en 1996<sup>1</sup>, a porté sur les dispositions relatives à l'emploi, au système de rémunération et à la santé et la sécurité au travail. Pour ce qui est de la prévention des risques professionnels et de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, la loi de 1957 a été abrogée et remplacée par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 qui a confié la gestion de ces risques à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et a apporté d'importantes améliorations tant au niveau des prestations, des procédures et modalités de réparation des préjudices qu'à celui du renforcement de la prévention de ces risques.

Parallèlement, la direction de la médecine du travail a été restructurée et rattachée au Ministère des Affaires Sociales, un Institut de Santé et de Sécurité au Travail (ISST) a été créé en 1990 et un Conseil National de la Prévention des Risques Professionnels a été institué en 1991.

#### **C.4.4 – La sécurité sociale :**

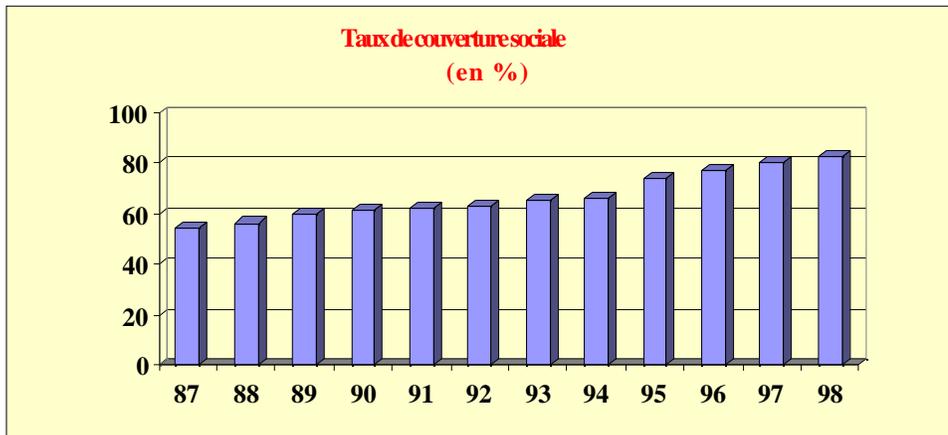
L'importance que revêt le secteur de la sécurité sociale dans la stratégie du développement trouve sa justification dans le fait que ce domaine constitue un instrument privilégié, non seulement de couverture des assurés et de leurs ayants-droits contre les risques sociaux, mais également de par sa contribution à la concrétisation des objectifs globaux dans des secteurs aussi déterminants dans le processus du développement humain que l'emploi, l'investissement, la santé, la redistribution des revenus, la promotion sociale...

Dans cette perspective, l'action a été focalisée principalement sur l'extension de la couverture sociale et l'amélioration des prestations. Ainsi, la couverture sociale légale a été étendue à la quasi-totalité de la population active occupée et le taux de couverture effective a atteint près de 82% des assujettis aux différents régimes de sécurité sociale contre 52% seulement en 1986. Le montant des prestations servies durant la période allant de 1987 à 1999 a atteint près de 8.935 MD passant ainsi de 286 MD en 1987 à environ 1.242 MD en 1999 et représentant, de la sorte, plus de 25% du total des transferts et dépenses à caractère social et 5% du PIB.

Une couverture sociale qui s'étend à la totalité de la population active.

---

<sup>1</sup> Loi n° 96-62 du 15 juillet 1996.



Il est à signaler, par ailleurs, que le secteur de la sécurité sociale a fait l'objet, au cours des dernières années, d'un vaste programme de réformes d'une ampleur telle que presque tous les régimes ont été concernés.

En effet, le régime de la couverture maladie a été aménagé, le bénéfice des allocations familiales a été étendu aux salariés du secteur agricole organisé et le régime de réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles a fait l'objet d'une refonte globale en vue d'améliorer ses prestations, de simplifier les procédures d'indemnisation et d'inciter les entreprises à accorder une attention particulière à la prévention contre les risques professionnels tout en confiant la gestion de ce régime à la CNSS. De même, les régimes de pensions ont fait l'objet d'une série de réformes ayant trait notamment :

- à l'amélioration des régimes de retraite applicables aux travailleurs indépendants agricoles et non agricoles;
- à l'institution d'un système unique de validation des services dans les secteurs public et privé;
- à la mise en place d'un système de coordination des droits à la retraite.

Toutefois, les équilibres financiers des organismes de sécurité sociale commencent à connaître des pressions dues essentiellement à la détérioration du ratio démographique (exprimé par le nombre des cotisants actifs pour un pensionné) et aux départs prématurés à la retraite. Pour remédier à cette situation et en vue d'assurer la pérennité du système de sécurité sociale, le IX<sup>ème</sup> Plan a préconisé une stratégie de réforme visant à améliorer l'attractivité et l'effectivité des différents régimes et, partant, à relever le taux de couverture réelle pour atteindre 90% de la population assujettie à la fin de l'année 2001.

Cet objectif est d'autant plus réalisable qu'il sera accompagné par un effort d'amélioration des prestations et de leur harmonisation, particulièrement au niveau des régimes de retraite et d'assurance-maladie.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé, au cours des prochaines années, d'instituer, sur la base d'une profonde réflexion et d'une concertation

élargie, un système de base harmonieux et obligatoire de couverture-maladie qui sera suppléé par des régimes complémentaires de couverture des soins de santé.

Il en est de même pour ce qui est des régimes de retraite, dont les axes de réforme porteront à moyen terme sur leur harmonisation notamment à travers la rationalisation des systèmes de bonification et de révision des pensions, le rapprochement des méthodes et des bases de calcul de ces pensions ainsi que des périodes de stage et du rendement des annuités et la limitation des départs à la retraite avant l'âge légal.

## C.4.5 - L'état et la structure de la population

Chacune des composantes ci-dessus évoquées, et le développement humain en général, visent finalement à améliorer les conditions de vie de la population ; à améliorer les dimensions physique et culturelle du tunisien. La composante physique a déjà été assez longuement présentée à travers celle de la santé. Toutefois compte tenu de l'importance de cette dimension, rappelons certains indicateurs qui en relèvent et qui précisent l'état de la population. L'espérance de vie est l'un des indicateurs qui résument le mieux cette composante. Au cours de ces 50 dernières années, le gain moyen a été de 0,25 année ce qui représente une double performance. D'abord au niveau quantitatif : l'Europe a mis un siècle et demi pour assurer ce progrès ; ensuite à celui qualitatif : on n'enregistre pas à ce jour d'essoufflement dans la baisse de cet indicateur.

Un recul très important de la natalité et de la mortalité.

Notons que pour beaucoup, le taux de mortalité générale est plus expressif que l'espérance de vie, quoiqu'il soit en réalité moins significatif parce que fonction de la structure par âge. Ce taux est aujourd'hui 4 fois moins élevé que ce qu'il fut il y a 50 ans. Avec une valeur de 5,4‰ le pays se classe en 1999 parmi les 12 pays du monde entier qui ont la mortalité la plus faible. De même avec un taux d'accroissement naturel de 1,15% par an, le pays est définitivement sorti de la phase associée à celle de l'explosion démographique.

En outre le recul de la mortalité infantile constitue aussi un indicateur de cette amélioration physique. En effet, le taux de mortalité infantile a été ramené à 24,7‰ en 1998, soit un taux cinq fois plus faible que son niveau il y a trente ans.

On peut considérer d'autres indicateurs : la procréation, le taux de natalité n'est plus en 1999 que de 17,3‰, presque 3 fois plus faible qu'il ne le fut en 1966. Le couple, et particulièrement la femme, se contente de 2 enfants ; étant rappelé que l'ISF en 1998 était de 2,23. La femme se marie à un âge qui est désormais supérieur à 25 ans.

Parallèlement aux nombreux indicateurs sur l'état de la population, on peut signaler d'autres relatifs à la structure de cette population. L'évolution de la structure par âge est la plus importante et la plus significative. Il s'agit évidemment d'une conséquence de la baisse de la fécondité. Le taux de dépendance, meilleure expression démo-économique de la structure par âge, est aujourd'hui dans une situation positive pour le pays, pour une maîtrise de la primo-demande d'emploi, de la scolarisation. Jamais, autant qu'actuellement la situation n'a été aussi favorable. Elle se présente par comparaison avec 1966 comme suit :

**Tableau 9 : Structure par grands groupes d'âges en 1966 et 1997 (%)**

<i>Ages</i>	<i>1966</i>	<i>1997</i>
<i>0 – 14</i>	46,5	30,9
<i>15 – 59</i>	48,0	60,1
<i>60 et plus</i>	5,5	9,0

Cela signifie pratiquement, que sur 3 tunisiens, presque 2 sont en âge de travailler, de produire; alors que pour d'autres pays, la proportion n'est pas de 2 pour 3 mais de 1 pour 2. Une telle situation n'a pas résolu tous les problèmes de l'emploi, loin s'en faut, mais elle a contribué à l'amélioration de la situation, ou tout au moins à l'empêcher d'empirer.

Une deuxième structure, celle par sexe, mérite d'être renforcée. Elle concerne l'ensemble des âges, tout particulièrement les jeunes, et au fil des années, les autres groupes d'âges. Ce phénomène est la conséquence d'une réalité caractéristique de la Tunisie : un sexe ratio à la naissance anormalement élevé par rapport aux autres pays, et probablement conséquent d'une forte et rapide réduction de la fécondité alors que la préférence du garçon demeure relativement importante. Une telle situation socio-culturelle a donné lieu à la situation démographique suivante, que nous comparons avec celle de 1966 pour mieux saisir l'importance du changement.

**Tableau 10 : Structure par âge et par Sexe des jeunes en 1966 et en 1999 (en milliers)**

	<i>Age</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>M / F</i>
<i>1966</i>	0 – 10	784,7	744,0	105,5
	10 – 14	299,1	271,4	110,2
<i>1999</i>	0 – 10	945,2	892,5	105,9
	10 – 14	550,7	526,0	104,7

La forte baisse des indices de masculinité va dans le sens de l'équilibre entre sexes, un équilibre d'autant plus bénéfique qu'il n'est actuellement plus pour le groupe 10-14 ans que de 5%. Cet équilibre intervient à un moment où le marché matrimonial se caractérise de plus en plus par un rapprochement entre les âges au mariage des deux conjoints; à un moment où les jeunes vivent de plus en plus longuement leur propre jeunesse. Il y a dans cette "victoire féministe" démographique un signe positif et encourageant pour l'équilibre de la société et par la même pour le développement humain en Tunisie.

Qu'en est-il de cette structure aux âges élevés ? Y a-t-il un phénomène de vieilles solitaires ? On pourrait être tenté de répondre par l'affirmative puisque l'espérance de vie féminine a commencé par être sensiblement supérieure à celle masculine.

Le tableau suivant retrace, à titre indicatif, la situation du pays par comparaison avec celle du monde :

**Tableau 11 : Indice de féminité (nombre de femmes pour 100 hommes) par âge**

<i>Age</i>	<i>Tunisie</i>	<i>Monde</i>
<i>Moins d'1 an</i>	93	95
<i>55-59</i>	100	103
<i>80-89</i>	93	181

L'indice de féminité se présente comme une négation de l'existence de ce phénomène en Tunisie. Cette situation s'explique par un phénomène aujourd'hui disparu : celui de la surmortalité féminine à tous les âges et par la valeur du sexe ratio à la naissance anormalement élevé.

Une autre structure, celle de la mortalité par cause, est également importante à signaler pour signifier le degré de développement humain atteint en Tunisie. La structure des décès, pour lesquels on dispose d'informations sur la cause, rappelle de près celle des pays développés comme en témoigne la structure des décès pour la capitale en 1988. La part des décès dus à des maladies infectieuses et parasitaires est très faible (2,8%) contrairement à celle due aux défaillances des systèmes circulatoires (10,3%).

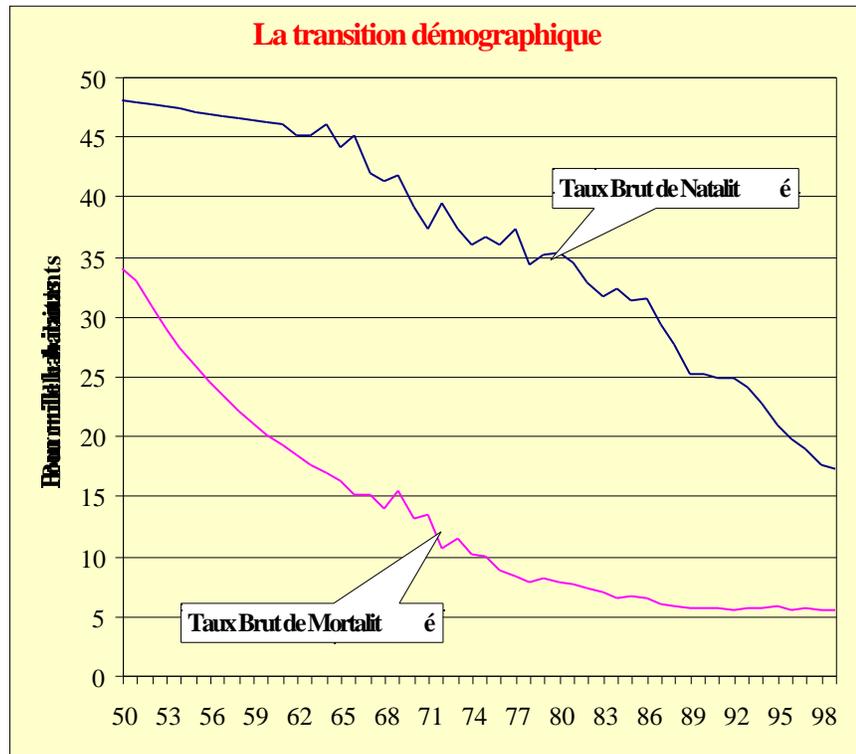
Enfin, une quatrième et dernière structure mérite d'être rapportée, celle de la répartition en fonction des secteurs d'activité. Certes, il n'y a pas de répartition par secteur idéale, modèle. Cela dépend de la réalité spécifique de chacun des pays. Mais on peut être tenté de penser que pour des pays non industrialisés, une structure en fonction des secteurs qui se caractériserait par une répartition assez équilibrée est un signe de développement socio-économique et humain manifeste. Qu'en est-il de la Tunisie ?

**Tableau 12 : Répartition de la population active par secteurs Socio-économiques (%)**

<i>Secteurs</i>	<i>1996</i>	<i>1999</i>
<i>Primaire</i>	45,8	22,6
<i>Secondaire</i>	20,9	33,6
<i>Tertiaire</i>	33,3	43,8
<i>Ensemble</i>	100	100

Ces données font ressortir une répartition plus équilibrée qu'auparavant surtout que le secteur tertiaire est aujourd'hui beaucoup plus diversifié que par le passé.

En somme, que l'on considère les indicateurs d'état ou ceux de structure, il est permis d'affirmer que le pays s'est engagé / s'engage de plus en plus dans une situation d'équilibre. Equilibre du point de vue de la transition démographique, puisque la Tunisie est proche du stade final de cette transition ; mais aussi d'équilibre des structures.



## C.5 - L'IDH : évolution récente

La Tunisie a réalisé durant ce dernier tiers de siècle des performances économiques et sociales relativement importantes. En effet, parti d'une situation chaotique au lendemain de l'indépendance, le pays a réalisé des progrès considérables tant en matière de croissance économique que de développement humain. En se référant au niveau du PIB par tête ou à l'IDH, la Tunisie se trouve dans une position très proche de la moyenne mondiale et devançant largement la moyenne des pays en développement.

Les Rapports Mondiaux sur le développement humain publiés par le PNUD font ressortir que sur l'ensemble de la période 1960-1995 les progrès sur le plan du développement humain en Tunisie sont remarquables. L'IDH est passé de 0,258 en 1960 à 0,340 en 1970, à 0,499 en 1980, à 0,690 en 1992 et à 0,744 en 1995.

Cette amélioration du niveau de l'IDH découle d'une progression continue de l'ensemble de ses composantes, permettant à la Tunisie de faire partie des 20 pays qui ont connu les progrès les plus rapides entre 1960 et 1994 :

- Espérance de vie : + 42%, classement 20ème
- Alphabétisation : +115%, classement 19ème
- PIB par hbt (ppa) : +282%, classement 15ème

Selon le PNUD, les expériences du développement humain conduites dans divers pays au cours des trois décennies, débouchent sur trois grandes

catégories de résultats. Dans la première figurent les pays ayant réussi ce développement, soit rapidement, soit très rapidement, soit plus graduellement. Dans la seconde, les pays dont les premières réussites se sont nettement essouffées, voire dans certains cas, transformées en échec. Dans la troisième, les pays ayant connu une bonne croissance économique qui ne s'est pas traduite ou peu par un développement humain. La Tunisie fait partie de la première catégorie. En termes d'amélioration de l'IDH entre 1960 et 1995, sur les 50 premières performances mondiales, la Tunisie se classe au 10ème rang, avec un accroissement de 180% de cet indice. Ainsi la Tunisie fait partie des 10 pays ayant le mieux réussi en franchissant des étapes importantes dans le domaine du développement humain entre 1960 et 1995.

### **La réduction du déficit en développement humain (1-IDH)**

*La valeur de l'IDH pour chaque pays indique le chemin parcouru pour atteindre certains objectifs prédéfinis : une durée de vie moyenne de 85 ans, l'accès à l'éducation pour tous et un niveau de vie correcte. Le complément à l'IDH indique la distance qui reste à parcourir à chaque pays pour atteindre la valeur maximale de 1. Cette différence entre la valeur maximale de l'IDH et la valeur obtenue par un pays représente le déficit de ce pays. Le défi consiste alors pour chaque pays à trouver le moyen de réduire le déficit.*

En termes de réduction de déficit de l'IDH, la Tunisie a vu son rythme s'accroître d'une période à une autre. Le taux annuel moyen de réduction du déficit est passé de 1,2% au cours de la période 1960-70 à 2,7% en 1970-1980 et à 4,4% entre 1980 et 1995. Classée 53ème sur 111 pays, au cours de la première décennie en termes de réduction du déficit, la Tunisie s'est hissée au 20ème rang, tant pour la période 1970-80 que pour l'ensemble de la période 1960-1995. De même, si l'on compare la période 1960-1970 à celle de 1980-1995, et toujours en termes de réduction du déficit de l'IDH, la Tunisie est classée 20ème, devant même certains pays développés.

### **L'IDH pour les années 1994-1997**

Il convient de noter dès le départ que, malgré les performances réalisées par le pays, la réalité nationale nous paraît sous estimée dans les rapports du PNUD. Aussi, pour que le présent rapport soit en conformité avec l'ensemble des données nationales, a-t-il été retenu de procéder au calcul de l'IDH et de ses composantes, et des autres indicateurs de développement humain, bien que les écarts avec les calculs du PNUD soient réduits, puisqu'ils portent sur une différence de 12% en 1994 et 10% en 1995. Il va sans dire qu'une pareille entreprise n'a été choisie que parce que la qualité des statistiques nationales nous autorise à privilégier les données nationales. Toutefois nous ne manquerons pas de signaler les valeurs calculées pour la Tunisie par le PNUD.

Depuis sa conception en 1990 par les Nations Unies, l'indicateur du développement humain (IDH) a connu trois versions. Sa composition ne s'est stabilisée qu'à partir de 1995, date à partir de laquelle cet indice est défini comme un indicateur composite de trois éléments :

- La longévité : mesurée par l'espérance de vie à la naissance.
- Le savoir : mesuré par une moyenne pondérée aux deux tiers du taux d'alphabétisation des adultes et à un tiers du taux de scolarisation à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur).
- Le niveau de vie : représenté par le PIB par habitant en terme de parité de pouvoir d'achat.

Un indice est calculé pour chacun de ces trois éléments sur la base de la formule suivante :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{Valeur Minimale}}{\text{Valeur Maximale} - \text{Valeur Minimale}}$$

Les valeurs minimales et maximales pour chacun de ces éléments sont les suivantes :

	Valeur minimale	Valeur maximale
Espérance de vie	25	85
Taux d'alphabétisation	0	100
Taux de scolarisation à tous les niveaux	0	100
PIB par habitant \$ ppa	100	40 000

L'IDH est égal à la moyenne arithmétique simple de ces trois indices.

Notons que le PIB par habitant est ajusté par rapport au PIB moyen mondial par une fonction progressive selon la formule ci-après d'Atkinson. Soit  $y$  le revenu moyen par habitant dans le monde et  $y$  le revenu par habitant en PPA d'un pays quelconque. Ce dernier est corrigé selon la formule suivante :

$$\begin{aligned}
 W(y) &= y && \text{pour } 0 < y < y \\
 &= y + 2(y - y)^{1/2} && \text{pour } y < y < 2y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y - 2y)^{1/3} && \text{pour } 2y < y < 3y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y)^{1/3} + 4(y - 3y)^{1/4} && \text{pour } 3y < y < 4y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y)^{1/3} + 4(y)^{1/4} + 5(y - 4y)^{1/5} && \text{pour } 4y < y < 5y
 \end{aligned}$$

Cette formule montre que, contrairement aux pays pauvres, les pays riches disposent moins de possibilités pour accroître leurs productivités marginales.

Le calcul de l'IDH dans ce rapport est effectué conformément à la méthode préconisée par le PNUD. Précisons toutefois que le calcul de l'indicateur du PIB nécessite de disposer de la valeur du PIB par habitant du pays exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) et également de la valeur moyenne du PIB exprimé en (PPA) au niveau mondial. Ces valeurs ne sont pas encore disponibles pour les années 1996 et 1997. Elles sont estimées.

- Le PIB par habitant (PPA) est estimé pour les années 1996 et 1997 par application d'un coefficient au PIB par habitant aux prix courants (en dinars). Ce coefficient convertisseur représente le rapport entre le PIB par habitant PPA de la Tunisie en 1995 arrêté par le PNUD et le PIB par habitant aux prix courants calculé par les autorités compétentes du pays. La valeur du coefficient convertisseur est de 2,763. Sur la base d'un PIB par habitant (en dinars courants) de 2097 en 1996 et de 2268 en 1997, le PIB par habitant (PPA) pour ces deux années est, respectivement, de 5794 et 6266.
- La moyenne mondiale du PIB par habitant corrigé (PPA) est estimée en utilisant l'accroissement annuel moyen de 2,4% calculé sur la période 1993-95. Le choix de la période revient au fait que la moyenne mondiale du PIB par habitant corrigé, bien qu'elle ait été en augmentation sur toute la période 1992-1995 a cru d'une façon plus régulière entre 1993-1995. Sur cette base la moyenne mondiale s'établirait à 6134 en 1996 et à 6281 en 1997. Connaissant la valeur de la moyenne mondiale, la valeur maximale mondiale corrigé du PIB par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat est calculé selon la formule d'Atkinson. Elle s'établirait à 6457 en 1996 et à 6602 en 1997.

Les tableaux suivants donnent les valeurs des variables prises en compte dans le calcul de l'IDH et les niveaux des indicateurs du développement humain en Tunisie durant les années 1994, 1995, 1996 et 1997.

**Tableau 13 - Les données de base**

<i>Année</i>	<i>Espérance de vie à la naissance</i>	<i>Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)</i>	<i>Taux de scolarisation (6-23 ans)</i>	<i>PIB par habitant (\$ ppa corrigé)</i>
<b>1994</b>	71,2	63,8	67,0	5319
<b>1995</b>	71,4	64,9	67,5	5261
<b>1996</b>	71,6	66,1	68,7	5794
<b>1997</b>	72,0	67,3	69,7	6266

**Tableau 14 - Les indices élémentaires et l'IDH**

<i>Année</i>	<i>La longévité</i>	<i>Le savoir</i>	<i>Le niveau de vie</i>	<i>IDH</i>
<b>1994</b>	0,768	0,649	0,862	0,760
<b>1995</b>	0,773	0,658	0,831	0,754
<b>1996</b>	0,780	0,670	0,896	0,782
<b>1997</b>	0,783	0,681	0,948	0,804

Les valeurs de l'IDH ainsi calculées repositionnent de fait la Tunisie dans le classement des pays selon le niveau de l'IDH calculé par le PNUD. En effet, la Tunisie devrait occuper la 77ème place en 1994 au lieu de la 81ème place (d'après le rapport du PNUD de 1997) et la 79ème place en 1995 au lieu de la 83ème place (rapport du PNUD 1998).

Donnons à titre d'information les indicateurs de développement humain au cours des dernières années d'après les rapports mondiaux sur le développement humain élaborés par le PNUD

**Tableau 15 – Les indicateurs de développement humain selon les rapports du PNUD**

<i>Rapport de l'année</i>	<i>Données de l'année</i>	<i>Rang de la Tunisie</i>	<i>IDH</i>	<i>Espérance de vie</i>	<i>Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)</i>	<i>Taux de scolarisation (6-23 ans)</i>	<i>PIB/hab corrigé (en \$ PPA)</i>
<b>1998</b>	1995	83	0,744	68,7	66,7	69	5261
<b>1997</b>	1994	81	0,748	68,4	65,2	67	5319
<b>1996</b>	1993	78	0,727	68,0	64,1	66	4950
<b>1995</b>	1992	75	0,763	67,8	62,8	64	5133

### **Que signifient de telles valeurs de l'IDH ?**

Il est à noter en premier lieu qu'à partir de 1997 et pour la première fois, **la Tunisie fait partie désormais de l'ensemble des pays à IDH élevé**, avec toutes les implications que supposent les différentes composantes de l'IDH, attestant ainsi de l'importance des efforts consentis, des décennies durant, en matière de développement humain.

Le niveau de l'IDH de 1995 signifie qu'à niveau de PPA égal, la Tunisie a fait, d'après le Rapport de 1995 du PNUD, mieux que 11 autres pays; d'après les données tunisiennes mieux que 15 autres pays. Il ne s'agit point ici de faire état d'un optimisme démesuré, mais plutôt de mettre en exergue le bon usage des ressources effectué en matière de développement humain.

Le niveau de croissance annuel moyen (0,014) pour les années 1994-97 (0,804-0,760= 0,044 ) est de même importance que le rythme de croissance de l'IDH pendant la période 1960-1985 (0,014). C'est dire que le pays a pu maintenir son rythme pendant une période assez longue ; c'est dire aussi que même pendant cette phase qui se caractérise théoriquement de plus en plus par une croissance moins élevée puisque le niveau de l'IDH se rapproche du niveau maximum, le pays a pu continuer de faire évoluer son IDH avec un rythme remarquable.

Ces valeurs récentes ne font que confirmer d'autres performances relevées par le PNUD dans ses comparaisons. La Tunisie a en effet régulièrement figuré parmi les 10 premiers pays qui ont affiché les meilleurs résultats, c'est à dire les meilleures croissances annuelles relatives et, comme cela a déjà été signalé, parmi les 20 pays qui ont réduit plus rapidement les déficits de développement humain.

### Evolution de la structure de l'IDH par composante

L'IDH étant alimenté par trois composantes, on peut quantifier et réfléchir sur l'apport relatif de chacune de ces composantes et sur leur évolution; la part relative à un moment donné et pour une composante donnée se calcule comme suit : 
$$\frac{\text{Indicateur de la composante}}{3 \text{ IDH}}$$

Le tableau ci-après donne la situation des trois années : 1985, 1995 et 1996.

**Tableau 16 - Apports relatifs des composantes à l'IDH, 1985,1995 et 1996 (%)**

<i>Composantes</i>	<i>1985</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>
<i>PIB/hab PPA</i>	29	37	38
<i>Education</i>	32	29	29
<i>Espérance de vie</i>	39	34	33
<i>Total</i>	100	100	100

On peut noter en particulier que :

- L'apport du PIB, dans une optique transversale, souligne l'importance de la dimension économique. Celle-ci contribue en effet en 1995 et en 1996 par nettement plus du tiers. Dans une optique longitudinale cet apport a été à la hausse. Cela signifie que les progrès réalisés en termes économiques sont relativement plus importants que ceux réalisés en termes de santé ou d'éducation.
- L'apport de l'espérance de vie à la naissance, dans une optique longitudinale est à la baisse. Dans une optique transversale, il exprime

une situation optimale puisque l'espérance de vie contribue juste par le tiers de l'IDH.

- L'apport de l'éducation, dans une optique longitudinale, montre un trend à la baisse. Dans une optique du moment, il montre que cet indicateur est celui pour lequel le pays se doit de faire le plus de progrès.

*Notons par ailleurs que si l'IDH a le mérite de constituer un indicateur de synthèse, composite, il n'est pas exempt d'insuffisances. Si en matière de longévité le choix de la composante paraît pertinent, si en matière de revenu la formule d'Atkinson traduisant l'utilité marginale décroissante du revenu pourrait être à la limite acceptée, en matière d'éducation l'insuffisance est plus grande : l'alphabétisation prend en compte la population de plus de 15 ans et non celle de plus de 10 ans. Par ailleurs, elle prend en compte les personnes âgées, nées en général avant l'indépendance de la plupart des pays en développement et donc qui n'ont pas profité du développement du système scolaire, et non celles concernées par l'effort actuel et de ce fait traduit, plus une situation à effet cumulé qu'une situation du moment. Enfin cette alphabétisation, dans le calcul de l'indicateur de l'éducation, compte double par rapport à la scolarisation. Cette façon de privilégier l'alphabétisation telle qu'elle est définie par le PNUD est de nature à réduire le niveau de l'IDH pour certains pays. Afin de mettre en relief l'effort consenti par les pays en développement en matière d'éducation dans un passé récent et d'éviter de les désavantager par rapport aux pays avancés, les coefficients de pondération gagneraient à être modifiés (par exemple que le taux brut de scolarisation sera pondéré par 2 et le taux d'alphabétisation par 1).*

## D – Des bénéficiaires privilégiés

### D.1 – La femme

La Femme constitue un élément permanent dans l'approche globale du développement durable et multidimensionnel prônée par la politique tunisienne en matière de promotion sociale. Elle est à la fois acteur et bénéficiaire privilégié.

Les mutations qu'a connues la Tunisie au cours de ces dernières décennies ont été accompagnées, à partir de 1987, par une vision novatrice dans la définition de sa stratégie relative à la législation à travers une triple orientation :

- D'abord, elle a introduit une dynamique irréversible en matière de droits des femmes.
- Ensuite, elle a enrichi cette dynamique d'une dimension à la fois permanente et en constante évolution.
- Enfin, elle a opéré dans un contexte qui, non seulement reconnaît la citoyenneté de la femme, mais la confirme à travers la révision des codes, en se positionnant dans la lignée de la tolérance, valeur que la Tunisie a adoptée dans sa culture.

Elle est à la fois acteur et bénéficiaire privilégié.

Dès lors, les amendements du Code du Statut Personnel de 1993, tout en renforçant les acquis existants, tendent à instaurer une symbiose entre, d'une part, les valeurs identitaires qui caractérisent la Tunisie à travers des repères propres à son arabité-africanité-islamité, et d'autre part, les avantages de l'ouverture sur la modernité qui l'anime, essentiellement dirigée vers des références régionales et universelles. Dans le cadre de cette optique, et compte tenu du fait que le développement humain durable, introduit par le PNUD en 1990, cherche à dépasser le cadre limitatif des seuls déterminants liés à la croissance économique, et à mesurer le bien-être dans sa globalité, le présent chapitre sur l'évolution de la condition de la femme en Tunisie, et son intégration dans le développement, s'accorde alors à retenir l'universalité des droits de la femme comme axe fondamental des composantes identitaires de la politique du développement adoptée par la Tunisie. Partant de ce principe, le choix socio-politique du pays place la promotion féminine au cœur même **du projet de société** qu'elle encourage à édifier et qui se réfère à un cadre civilisationnel au sein duquel la dimension culturelle du développement constitue une variable incontournable.

Aussi, les orientations stratégiques tracées par la Tunisie, dans un souci de **concilier entre l'économique et le social**, vont-elles, en premier lieu, s'assurer que toutes les mesures de politique active enclenchées dans ce cadre, renforcent la pleine participation de la femme au développement, identifiée comme objectif majeur de la démocratie, elle-même définie à travers la condition sine qua non de l'implication de tous les membres de la

société, et dans laquelle la femme contribue activement à la construction de l'édifice national.

Forte de ce choix, la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions favorables à une réelle intégration des femmes dans la vie politique et économique, laisse se profiler une double approche : La dimension politique et juridique, d'une part, et la dimension sociale et économique, d'autre part.

En effet, les stratégies adoptées, visant l'intégration de la femme dans le développement, donnent une place de choix à l'évolution de son rôle au sein de la famille et garantissant sa contribution à la promotion de la société.

Dans cette optique, la femme est identifiée comme la première prestataire de soins et d'éducation, et vecteur des valeurs identitaires qui permettent à la société tunisienne de marquer ses repères dans la mouvance des transformations et mutations profondes que connaît le monde en cette fin de siècle.

Compte tenu de ces facteurs, l'articulation **femme - famille - société** s'inscrit dans un tournant qualitatif autour d'une triple action :

- D'abord, adapter la législation à l'esprit égalitaire, consolidant ainsi la place de la Femme au sein de sa famille et dans la société.
- Ensuite, renforcer les structures mises en place en faveur de la Femme.
- Enfin, donner l'impulsion nécessaire pour encourager la participation de la Femme à la vie publique.

### **D.1.1 – Les droits de la femme et la législation tunisienne :**

La législation tunisienne a, depuis l'indépendance, représenté un pilier pour la promotion de la femme. C'est à ce titre que le Code du Statut Personnel régissant la condition de la femme et de la famille et promulgué en 1956, va précéder la proclamation officielle de la République (1957), la loi sur l'éducation (1958), le texte de la Constitution (1959) et le code du travail (1966).

Consolidation et  
révision

C'est dire combien le législateur a voulu mettre l'accent sur la promotion de la femme en misant sur l'importance des droits à lui octroyer et ce, dès le début de l'indépendance. Dès lors, ces droits sont devenus irréversibles.

Mais ce qui est encore plus significatif à relever, c'est que ces mêmes droits sont aussi évolutifs et ont continué en permanence à s'adapter aux transformations sociales vécues par la Tunisie.

Dès le changement politique de 1987, le législateur tunisien a tracé la trajectoire des droits de la femme, non seulement dans la continuité, mais surtout dans une logique de consolidation.

Cet esprit va imprégner les dernières réformes de la loi qui traite notamment de la communauté des biens entre les époux.

C'est en partant d'une approche duale basée sur les principes de l'Islam et la rationalité universelle, et fidèle à la double exigence qui en découle, quant à la référence à l'identité nationale, d'une part, et à celle qui oriente les choix du pays vers l'ouverture sur l'évolution du monde, d'autre part, que la Tunisie a entrepris de concilier ces deux axes, en réalisant ainsi, la symbiose nécessaire à sa pérennité et ce, à travers la législation relative à la consolidation des droits de la femme.

Il en résulte que *la révision des textes légaux* en la matière, se pose en conséquence comme l'une des dimensions essentielles de la politique tunisienne en faveur de l'émancipation de la femme et de la promotion de la société.

Dans ce cadre, les amendements récents des codes du statut personnel, de la nationalité et du travail, font écho à la promulgation de lois favorables à l'intégration des femmes dans le développement global.

### **Les Droits de la Femme affirmés à travers l'évolution du Code du Statut Personnel (CSP)**

Les amendements du CSP de 1993, inscrivent en particulier l'amélioration des droits fondamentaux de la femme dans une dialectique de partenariat et de protection, tout en assurant la continuité de l'esprit égalitaire qui a caractérisé le code depuis sa promulgation aux lendemains de l'indépendance.

***Le partenariat au sein de la famille, comme garant de sa stabilité.***

•15 **L'article 23 du CSP** stipule désormais, l'obligation aux deux époux de se traiter mutuellement avec bienveillance. Dès lors, a été abrogée la clause qui disposait que l'épouse doit respecter les prérogatives du mari, et lui doit obéissance. De même, cet article précise, dans sa nouvelle version, que les deux conjoints doivent s'entraider dans la gestion du foyer, la bonne éducation des enfants, ainsi que la gestion des affaires de ces derniers, y compris l'enseignement, les voyages et les transactions financières.

•16 **L'article 6 du CSP** octroie à la mère, le droit de donner son avis quant au mariage de ses enfants mineurs, confirmant ainsi son droit en matière *de tutelle*.

**Il résulte de ces deux amendements que les nouvelles dispositions mettent l'accent sur la redistribution des responsabilités au sein de la famille afin de renforcer son équilibre et d'y confirmer l'égalité entre les conjoints.** L'importance de cette décision a valu à la Tunisie de présider la sous-commission "Partage des tâches et des responsabilités familiales" aux 41ème et 42ème sessions de la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies, siégeant à New York pour l'évaluation du suivi de la Conférence de Beijing.

***La protection de la femme en cas de divorce, facteur d'ajustement du respect de la personne.***

•17 **L'article 32 du CSP** précise que le divorce n'est prononcé qu'après une tentative de réconciliation infructueuse menée par le *juge de la famille*.

•18 **L'article 53 bis du CSP** institue un "*fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce*", chargé de servir les montants de la pension et de la rente ayant fait l'objet de jugements fermes au profit des divorcées et de leurs enfants, mais n'ayant pu être exécutés de la part des débiteurs à cause de leur atermolement. Créé par la loi 93-65 du 5 juillet 1993, ce fonds a bénéficié d'un renforcement significatif en août 1997, par des mesures réglementaires visant à améliorer les prestations servies et ce, grâce à une enveloppe annuelle allouée par les pouvoirs publics. Cette décision s'inscrit notamment, dans la perspective d'une rationalisation de l'intervention, en vue de garantir la régularité et la permanence des versements aux prestataires, en prenant en charge, en l'occurrence par le fonds, les frais du recours devant les tribunaux pour la confirmation du délit d'abandon familial.

•19 **L'article 67 du CSP** donne à la femme divorcée qui a la garde des enfants, les prérogatives de la tutelle. De même qu'elle peut se voir confier par le juge les attributions de *tuteur "en cas d'incapacité prouvée du père, ou si ce dernier les a transgressés ou a abandonné son domicile et est devenu sans résidence connue, ou pour toute autre cause de nature à porter préjudice à l'enfant"*.

Afin de concilier entre *équité* et *égalité*, la Tunisie va entreprendre une série de réformes qui traduisent la portée réelle de la signification donnée aux droits de la femme, identifiés dans une perspective d'accès à une émancipation de la personne humaine, d'harmonisation familiale, de stabilité sociale et de cohésion nationale.

Un compromis entre équité et égalité.

### Les droits de la femme confirmés par une législation spécifique

- 20 **Le Code électoral** : Les dispositions générales des articles 20, 21 et 40 de la constitution ont fait l'objet d'une modification par la loi du 25 juillet 1988 en vertu de laquelle il est signifié que *la Femme est électrice et éligible*.
- 21 **Le Code des Obligations et des Contrats (COC)** : Le législateur tunisien a abrogé l'article 93 du COC qui ne reconnaissait qu'au père la responsabilité du fait de son enfant, la mère ne pouvant assumer ce droit qu'après le décès du tuteur. Dès lors, et compte tenu du souci de clarifier les textes, et de les adapter à la réalité du pays, le COC a introduit l'article 93 bis en vertu duquel la mère est devenue solidairement responsable avec le père du fait de son enfant (Loi 95/95 du 9. novembre .1995)
- 22 **Le Code Pénal (CP)** : L'abrogation de l'article 207 du CP marque le souci du législateur de rétablir la reconnaissance de la Femme comme *entité individuelle* au regard de la loi et de lui garantir l'égalité face au droit à la vie. En effet, le lien conjugal était considéré par l'article 207 comme *circonstance atténuante pour le meurtre commis par le mari sur son épouse ou son complice surpris en flagrant délit d'adultère*. En vertu des nouvelles dispositions légales, ce délit relève désormais du droit commun. Par ailleurs, la modification de l'article 218 du C.P, stipule que le lien conjugal est une *circonstance aggravante, à l'encontre de l'époux, en cas de violence et agression contre son épouse, renforçant ainsi, le droit de la Femme à l'intégrité de son corps*. Sur un autre plan, le Code Pénal intervient pour garantir l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation et ce, en axant son action sur le développement des ressources humaines féminines par le renforcement de l'application de la clause qui a rendu *l'enseignement obligatoire* pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.
- 23 **Le Code de la Nationalité (CN)** : Le changement introduit en 1993 au niveau du Code de la Nationalité accorde à la mère le droit de transmettre sa nationalité à ses enfants issus d'un mariage mixte, et nés à l'étranger aux termes d'une *déclaration conjointe des deux parents*. Ce droit est confirmé par les dispositions adoptées en octobre 1997 par l'Assemblée Nationale, et relatives à l'amendement de la Constitution, en vertu duquel : *la candidature à la députation est un droit que peut exercer tout citoyen tunisien de père tunisien, ou de mère tunisienne sans distinction aucune*.
- 24 **Le droit à la Santé** : Défini comme un indicateur clé du développement, le droit à la santé va acquérir une confirmation essentielle à travers la loi 91-63 de juillet 1991, qui invite à sauvegarder *le droit de toute personne à la protection de sa santé*
- 25 **Le droit à l'Éducation** : depuis la loi de 1958 qui a mis sur l'accès des femmes à l'enseignement sans discrimination, le droit à l'éducation *sans discrimination de sexe* représente l'un des facteurs les plus déterminants de l'intégration des femmes dans le processus du développement. Ce droit a été confirmé par la loi du 29 juillet 1991, qui a institué la **scolarisation obligatoire** avec pénalité pour les parents qui la transgressent. La Tunisie a ainsi voulu donner un nouvel élan dans la **lutte contre la discrimination** essentiellement à l'égard du sexe féminin et contre les interruptions en cours de scolarité qui touchaient en grand nombre les filles du milieu rural.
- 26 **Le Code du travail** : parmi les choix stratégiques de la Tunisie, le droit au travail est défini comme un droit fondamental pour la Femme et le véritable garant de la préservation de sa citoyenneté. L'amendement du code du travail en juillet 1996 consacre, aux termes de l'article 5 bis, le principe de *non-discrimination entre l'homme et la femme dans tous les aspects de l'emploi*, ce qui suppose l'égalité quant à l'accès au marché du travail, mais aussi la sécurité au sein de celui-ci, en l'occurrence en ce qui concerne les conditions de travail, la répartition des horaires, les possibilités d'avancement, les salaires...
- 27 **La Femme et la protection de l'environnement** : en adoptant, à l'instar des pays signataires de la Charte des Nations Unies, les recommandations de l'Agenda 21, issues du <Sommet planète Terre> tenu en 1992, à Rio de Janeiro, la Tunisie a inscrit dans ses programmes relatifs à la réalisation du développement durable, la prise en considération de **la relation entre la protection de l'environnement et l'évolution de la condition de la femme**.
- 28 **Les droits des femmes adaptés au cadre institutionnel international** : l'évolution socio-économique de la Tunisie en matière de promotion de la Femme lui confère un rôle d'autant plus sensible, que sa position géopolitique au carrefour des civilisations a pour corollaire immédiat les principes d'ouverture et de tolérance qui l'animent, qu'elle doit cependant adapter aux valeurs identitaires qui la caractérisent. Dès lors, les choix politiques qu'elle va contracter à cet effet, justifient son adhésion à la législation internationale, par la signature en particulier de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et l'adoption du programme d'action de la 4ème Conférence mondiale sur les femmes.

Les différents codes ont garanti les droits spécifiques des femmes.

## **D.1.2 – Les structures d’appui à la promotion de la femme**

La Tunisie a mis en place des structures opérationnelles visant à permettre une véritable intégration des femmes dans le processus du développement durable.

Ces structures s'articulent autour de l'implication de la femme au pouvoir de décision et ce, au plus haut niveau de la sphère politique notamment par la création du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (MAFF), concrétisant ainsi, une des recommandations de la Conférence de Beijing.

Culture, pragmatisme et efficacité.

Ces structures concernent principalement:

- **Le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille :**

Créé en 1993, le MAFF a pour mission de contribuer à la réflexion et l'élaboration de la politique du gouvernement pour la promotion de la Femme et de la Famille. Le MAFF est chargé de veiller également au respect des droits de la femme et de sauvegarder l'équilibre de la famille en assurant sa stabilité afin de lui permettre de faire face aux transformations sociales et de s'adapter aux mutations du contexte national et international.

- **Le Conseil National de la Femme et de la Famille (CNFF) :**

Créé depuis 1992, le CNFF est un organe consultatif présidé par la Ministre des affaires de la femme et de la famille. Il assiste le MAFF dans l'exécution des principales orientations de sa politique active en étant à l'écoute des représentants des différentes structures qui ciblent les actions relatives à l'amélioration de la condition de la Femme.

Le CNFF a pour missions principales :

- d'assurer le suivi de l'image de la Femme dans les médias.
- de veiller à l'application des textes juridiques et à leur mise en oeuvre effective en vue de garantir l'égalité des chances.
- de préparer les échéances nationales et internationales relatives aux questions qui concernent la Femme et la Famille.

- **Le Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) :**

Défini comme l'organe scientifique du MAFF, le CREDIF a pour missions de développer les études et les recherches sur la femme, de collecter les données relatives à sa situation sociale et économique, de diffuser toutes les informations recueillies dans ce cadre et d'établir des rapports périodiques sur l'évolution de sa condition, en relevant, le cas échéant, les aspects négatifs et les variables susceptibles d'ajustement.

- **La Commission "Femme et Développement" (CFD) :**

La CFD a été Créée en 1991, comme 13eme Commission nationale parmi les commissions de réflexion et d'orientation stratégique. Elle est chargée de tracer les objectifs du VIIIème plan de développement (1992-1996).

La CFD a assuré à cette fin, le suivi des recommandations et des objectifs fixés par le plan, dressant un bilan annuel des réalisations au cours de la période concernée.

De même, la CFD a identifié les priorités pour la quinquennie 1997–2001, en s'inscrivant dans le cadre des différentes options qui forment les principaux axes d'orientation du plan.

Ces axes, tout en s'inscrivant dans la logique définie par les domaines d'intervention de la plate-forme d'action de Beijing que la Tunisie a adoptée, s'articulent autour des objectifs suivants de promotion de la femme :

- ✓ Le développement du potentiel économique des femmes et le relèvement de leurs chances d'intégration dans le processus de production.
- ✓ La définition de programmes spécifiques aux femmes rurales dans le cadre d'un plan d'action approprié.
- ✓ La poursuite du développement des ressources humaines féminines en favorisant leur éducation, notamment par l'encouragement de l'accès des femmes aux filières techniques et scientifiques.

### **D.1.3 – La femme, la vie politique et la société civile**

La contribution des femmes à la vie publique ne reflète pas seulement l'éveil de leur conscience à participer à la dynamique du développement, mais traduit aussi l'expression de la volonté politique de concrétiser réellement la portée de la démocratie qui suscite, à son tour, l'implication de toutes les composantes de la société à l'oeuvre du développement.

- **La participation de la femme à la vie politique**

La présence féminine dans la sphère politique est un constat qui s'affirme de plus en plus et prend de nouvelles dimensions en puisant sa justification dans les mutations que connaît la Tunisie.

En effet, l'impulsion donnée par les pouvoirs publics et leur incitation à l'accès des femmes dans le processus de prise de décision, dénote de la volonté politique d'oeuvrer à adapter concrètement la réalité au contenu et à l'esprit du cadre institutionnel et juridique élaboré.

Dans cette logique, il est significatif de relever combien les résultats des dernières élections législatives et présidentielles de 1994, permettent d'attester de la forte conscientisation chez les femmes de participer à la vie politique du pays, se traduisant par une augmentation importante de leurs suffrages exprimés (le nombre des électrices est passé de 300.000 à 1.200.000 entre 1985 et 1994 ). Désormais, les femmes ne votent plus "par procuration", mais se déplacent pour accomplir elles-mêmes leur devoir national.

Ce constat résulte, il est vrai, de la promulgation de lois égalitaires qui accordent à la femme des garanties dans l'exercice de ses droits politiques, mais traduit aussi le degré de sa maturité, représentant en fait une conjonction de l'ensemble des facteurs qui synthétisent sa promotion sociale.

Dans le même esprit de la Constitution et des textes législatifs, le Pacte National, signé en 1988, stipule aussi que *le principe de l'égalité n'est pas moins important que le principe de liberté, c'est-à-dire l'égalité entre les citoyens, hommes et femmes sans discrimination.*

#### **Les femmes dans les structures de décision politique**

La nomination de deux femmes ministres au « ministère des affaires de la femme et de la famille » et au « ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire », de deux femmes secrétaires d'Etat, de "**Président(e) de la Cour des Comptes**", de "**Médiateur (rice) administratif(ve)**" et de quelques femmes "**Chefs de postes dans les Ambassades**" témoigne de la volonté de faciliter l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

En outre, les femmes s'installent de plus en plus dans les rangs de l'espace politique :

C'est ainsi que, de 1989 à 1999, le taux d'intégration des femmes est passé de 3% à 11,6% des sièges à la **Chambre des Députés**, où une femme est élue vice-présidente de l'Assemblée.

**Les Conseils Municipaux** enregistrent, quant à eux, au cours de la même période, une évolution de 13% en 1989 à 16% en 1994 des sièges réservés aux femmes. Ce niveau est appelé à être renforcé à l'issue des élections qui auront lieu en l'an 2000.

De même, au niveau des instances consultatives, à l'instar du **Conseil Economique et Social**, les femmes se manifestent par une présence continue, et se retrouvent à 11% des membres, avec une participation active dans les commissions spécifiques.

Par ailleurs les femmes sont représentées dans les différents **Conseils Supérieurs** notamment ceux qui ciblent les questions sociales et concernent la Femme et la Famille, en l'occurrence, les domaines de l'Education, la Justice, l'Enfance, la Santé, l'Emploi et la Formation Professionnelle, la Culture, les Droits de l'Homme, la Communication...

En conformité avec la dynamique de décentralisation décisionnelle, les autorités tunisiennes ont décidé, au début de l'année 1999, que les **Conseils Régionaux des Gouvernorats**, devront obligatoirement insérer des femmes et ce, en vue de consolider encore plus leur implication au niveau politique.

La même décision a concerné les **Comités Locaux de développement** qui président aux destinées des candidat(e)s aux programmes d'amélioration des conditions de vie et à l'octroi des possibilités de création de projets générateurs de revenus, et qui comprennent désormais des femmes dans leurs assises.

Enfin, et toujours dans la perspective de veiller à l'application effective du principe d'égalité entre les sexes, les **Comités du Fonds de Solidarité Nationale**, qui ont pour mission de mettre en œuvre la politique tunisienne de lutte contre la pauvreté, comprennent aussi des femmes parmi leurs membres, représentant une garantie supplémentaire pour une répartition équitable des interventions, compte tenu du constat relevé quant à la "féminisation de la pauvreté", qui touche particulièrement les populations vulnérables des zones d'ombre.

- **La représentation ouvrière des femmes**

Alors que la base syndicale de la représentation des travailleurs comprend une contribution relativement importante des femmes, celles –ci restent absentes au niveau de la direction centrale. Cependant, et dans la mesure où le droit syndical est reconnu à la femme sans discrimination, la nécessité de sa participation aux décisions de la centrale ouvrière ne cesse de s'affirmer. Ce nouvel élan reflète le vaste projet de restructuration et de transition démocratique dans lequel la Tunisie s'est engagée et qui n'est pas resté sans impact sur le devenir de la femme travailleuse dont la situation, la formation et le recrutement, notamment dans le secteur non structuré, se situent au centre des priorités de **l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT)**. D'ailleurs, parmi les objectifs spécifiques de l'UGTT, il est explicitement signifié que la centrale milite en vue d'*assurer la promotion professionnelle et sociale des femmes et leur intégration dans les syndicats*. A cet effet, une **Commission Nationale de la Femme Travailleuse** est créée au sein de l'organisation parmi les structures permanentes dans le but de "réaliser la justice sociale et promouvoir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, de salaire, d'éducation et de formation".

Promouvoir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, de salaire, d'éducation et de formation.

- **La représentation patronale des femmes**

La dynamique qui a caractérisé l'espace économique de la Tunisie et qui a généré des mutations structurelles importantes dans le monde du travail, a eu un impact considérable sur le développement d'une nouvelle "culture d'entreprise". Dans ce cadre, et compte tenu de l'encouragement apporté par les pouvoirs publics à la promotion de la vie associative, notamment en milieu professionnel, les femmes se sont organisées efficacement, en conséquence, que se soit au niveau du secteur industriel et des services (**Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises**), ou de celui du secteur agricole (**Fédération Nationale des Agricultrices Tunisiennes**) ou encore parmi les travailleuses indépendantes.

- **L'Union Nationale de la Femme Tunisienne (UNFT) et les autres associations féminines**

L'UNFT est la première organisation féminine créée en Tunisie, juste après la proclamation de l'autonomie interne en 1956. A cet effet, elle a participé à la réflexion nationale sur « la condition de la femme » qui allait se concrétiser la même année par la promulgation du Code du Statut Personnel. La "commission de la jeunesse féminine" s'occupe en particulier de la formation des jeunes filles et de leur intégration sans discrimination dans le processus du travail. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'intervention de l'UNFT est la plus remarquable notamment de par la responsabilité de gestion de près de 200 centres de formation professionnelle, lui permettant d'être au diapason de l'action de développement poursuivie par la Tunisie

particulièrement dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme ; domaine qui a valu à l'UNFT le **Prix de l'UNESCO pour l'alphabétisation**.

Toujours dans la perspective du développement durable, l'UNFT a inscrit ses activités dans l'esprit d'une étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les organisations nationales tout en faisant partie des principaux Conseils Supérieurs qui ciblent la promotion sociale et du Conseil National de la Femme et de la Famille, en particulier, dont elle préside en l'occurrence la Commission du Suivi de l'Image de la Femme dans les médias.

Signataire du Pacte National, à l'instar des autres composantes de la société civile, l'UNFT s'est ainsi engagée à participer à l'application des stratégies de la politique de la Tunisie visant à consolider les fondements de la dynamique associative sur la base d'une approche démocratique qui consacre en premier lieu le respect des droits de l'homme, dont notamment ceux de la femme.

#### **Les associations féminines**

La consolidation des acquis institutionnels, juridiques et politiques de la femme tunisienne, a favorisé l'émergence d'une dynamique du mouvement associatif, en vue de mieux impliquer les femmes dans le processus du développement durable. Un réseau groupant toutes les ONG féminines a été constitué, le **Réseau « Rihana »** qui regroupe :

- L'Union Nationale de la Femme Tunisienne (UNFT)
- L'Association Tunisienne des Mères (ATM)
- L'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche au Développement (AFTURD)
- L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)
- L'Association Féminine « Tunisie 21 »
- L'Association de l'Action Féminine pour le Développement Durable (AAFDD)
- L'Association Femmes pour un Développement Durable (AFDD)
- L'Association Femmes et Développement (AFD)
- L'Association pour la Promotion de la Femme et de la Famille Emigrée (APFFE)
- La Section Femme de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (SFLDH)
- Le Comité des Dames du Croissant Rouge (CDCR)
- L'Association des Amis de l'UNICEF (AA-UNICEF)

Il est aujourd'hui indéniable que la diversification des activités féminines et leur participation à la concrétisation des orientations et choix socio-économiques se conjuguent avec la nécessité, pour les femmes, de rentabiliser leurs acquis sociaux.

### **D.1.4 - La femme dans le développement économique et social**

La Tunisie a toujours accordé une importance majeure à la mobilisation de l'ensemble des facteurs et potentialités pouvant améliorer le rendement économique à moyen et long termes. Conférer à toutes les composantes de l'économie l'efficacité qu'impose le développement durable, demeure tributaire de l'acquisition des connaissances et du savoir-faire. Aussi, les efforts ont été consolidés en vue de valoriser les ressources humaines plus particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation des femmes.

- **Femmes et santé :**

Outre les acquis accomplis en la faveur des populations des deux sexes, la population féminine a bénéficié de programmes spécifiques de santé. Développée tout d'abord dans un concept de planning familial et de lutte contre la mortalité au cours des années soixante, la politique de santé va évoluer vers le concept de santé maternelle et infantile au cours de la décennie 70, puis vers la relation "mère / nouveau-né" au cours des années 80 pour s'articuler au début des années 90 autour du concept plus global de santé familiale et de s'inscrire, depuis la Conférence Mondiale du Caire de 1994, dans une approche relative à la santé reproductive.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'amélioration des infrastructures de base qui offrent une large gamme de soins préventifs et curatifs aux femmes se présentant comme des centres intégrés de promotion de la santé familiale. Cette politique recouvre des programmes de promotion, de prévention et de prise en charge de la santé spécifique des femmes initiés par l'Etat et réalisés avec la contribution des structures associatives. Les résultats atteints se présentent comme suit :

- Le taux de prévalence contraceptive est de 65,6%.
- l'ISF est tombé à 2,23 en 1998 alors qu'il était de 7,2 en 1966.
- Le taux d'accouchement en milieu assisté a connu une hausse fort importante, passant de 39,4% en 1984 à 85,2% en 1998.
- La part des femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale est passée de 54% en 1984 à 85,3% en 1998.
- L'espérance de vie à la naissance des femmes est aujourd'hui de 74,2 ans contre 51,6 ans en 1966. La différence entre les espérances de vie féminine et masculine qui était d'une année en 1966 est passée en 1998 à 3,6 années.

- **Education des femmes :**

Certains résultats enregistrés témoignent des progrès réalisés au profit de la fille, du comportement des parents vis à vis de la fille. L'indicateur de réussite est fort significatif. Cet indicateur est nettement en faveur de la fille.

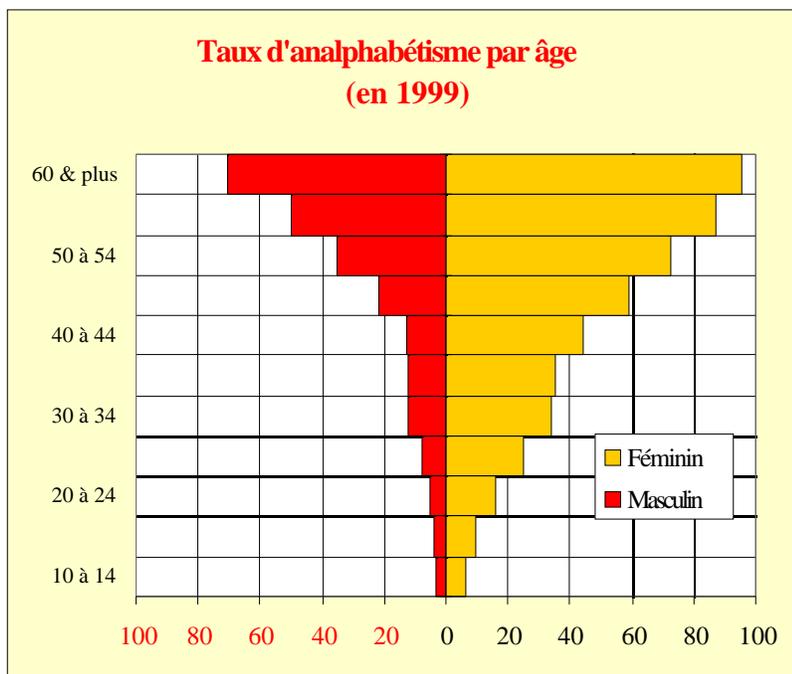
**Tableau 17 : Taux de réussite des élèves (%) (1998/1999):**

		<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Ensemble</i>
<i>1er cycle de l'enseignement de base</i>	Passent	79,0	82,8	80,8
	Redoublent	17,5	14,2	15,9
	Abandonnent	3,5	3,0	3,2
		100	100	100
<i>2ème cycle de l'enseignement de base</i>	Passent	64,4	74,2	69,2
	Redoublent	23,4	18,0	20,7
	Abandonnent	12,2	7,8	10,1
		100	100	100

Ces résultats se confirment également au niveau de la réussite au baccalauréat : En 1998/1999 ce taux a atteint 52,1% pour les filles, contre 48,4% pour les garçons.

Les progrès enregistrés dans le domaine de l'éducation en Tunisie ont conduit au relèvement du taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus, qui est passé de 24% en 1966 à 69,6% en 1999. Le nombre d'analphabètes est estimé à près de deux millions de personnes en 1999, dont la moitié dépasse l'âge de 50 ans.

Ce taux masque des disparités selon le sexe et le milieu. En effet, pour des raisons d'ordre culturel et social, la femme n'a pas pu bénéficier par le passé de la même façon que l'homme des moyens mis en œuvre pour réduire l'analphabétisme. Le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 ans et plus est passé de 11% en 1966 à 59,2% en 1999. Sur les deux millions d'analphabètes estimés en 1999, près de 67% sont de sexe féminin.



Toutefois, cet écart entre les filles et les garçons commence à disparaître. En effet, le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans est estimé actuellement à 87,6%, contre 95,8% pour les hommes. De plus, les filles représentent actuellement près de la moitié de la population scolarisée comme l'atteste le tableau suivant :

**Tableau 18 : Population féminine scolarisée en pourcentage du total (%)**

	1966	1999
<i>Primaire</i>	35,7	47,5
<i>Secondaire</i>	26,5	50,8
<i>Supérieur</i>	19,4	48,9

Il est à signaler que le taux d'analphabétisme féminin, plus que celui masculin, présente des disparités importantes au niveau de la structure par âge. Il atteint la pointe de 95,8% pour les femmes âgées de plus de 60 ans, contre seulement 12,7% au niveau de la tranche d'âge 15 à 24 ans.

D'autre part, le taux de scolarisation des filles à tous les niveaux s'est situé à 70,4% en 1999, contre 36,7% en 1966, dénotant du choix déterminant des pouvoirs publics qui placent la question de valorisation des ressources humaines au premier rang de leurs préoccupations.

- **L'insertion professionnelle des femmes :**

L'accroissement de la population active féminine s'explique par les mutations de la société tunisienne favorisant la participation de la femme au marché de l'emploi. Ces mutations trouvent leurs origines particulièrement dans l'élévation du niveau d'instruction de la femme, l'augmentation du degré d'urbanisation et le développement des secteurs d'activité qui recourent principalement à la main d'œuvre féminine tels que l'enseignement, la santé, les industries du textile, les industries électriques...

**Tableau 19 : Evolution de la population active selon le genre (en %)**

	<i>1975</i>	<i>1984</i>	<i>1989</i>	<i>1994</i>	<i>1999</i>
<i>Masculin</i>	81,3	78,7	79,1	76,4	75,4
<i>Féminin</i>	18,7	21,3	20,9	23,6	24,6

La tendance à la hausse de la proportion des femmes parmi la population active totale est la conséquence logique de la conjugaison de plusieurs facteurs. La participation de la femme tunisienne au marché de l'emploi est devenue progressivement une réalité objective et une composante indispensable au système productif. Au cours de la période 1994-1999, la population active occupée a augmenté à un rythme annuel de 2,6% et cet accroissement a été plus accéléré pour les femmes (3,7%) que pour les hommes (2,2%).

Le taux global d'activité des femmes s'est situé à 23,7% en 1999, contre 22,9% en 1994 et 18,9 en 1975. Par tranche d'âge, le taux global d'activité a évolué comme suit :

**Tableau 20 : Evolution du taux global d'activité de la population féminine pour les tranches d'âge ayant une pression sur le marché du travail (en%)**

	<i>1975</i>	<i>1984</i>	<i>1994</i>	<i>1999</i>
<i>20-24</i>	26,8	37,9	34,5	32,7
<i>25-29</i>	21,2	29,3	33,2	37,6
<i>30-34</i>	16,2	23,5	27,0	30,7

Les femmes âgées de 20 à 24 ans sont de plus en plus retenues par le système scolaire, ce qui explique la baisse de leur taux d'activité entre 1984 et 1999. Notons que la part des jeunes filles âgées de 15 à 29 ans par rapport

au total de la population active féminine représentait 67% en 1984. Sous l'effet de la rétention scolaire, celui-ci se situe en 1994 à 58% (contre 38% pour les hommes).

Ainsi, tout en continuant à se situer à des niveaux bas par rapport à ceux des hommes, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 34 ans enregistre une croissance soutenue ; phénomène historiquement observé dans les pays développés. En effet, les nombreuses interruptions de l'activité professionnelle des femmes liées au mariage et à la maternité, sont devenues relativement moins fréquentes avec l'élévation du niveau d'instruction des femmes, mais également grâce à l'amélioration de l'infrastructure d'accueil des enfants en bas âge...

Suite aux efforts de scolarisation consentis et suscités notamment par une forte demande sociale d'éducation, la population féminine occupée de niveau secondaire et supérieur qui représentait 24% de la population occupée féminine en 1984, a atteint près de 40,4% de celle-ci en 1999.

De plus, l'élévation du niveau d'instruction a permis aux femmes d'accéder progressivement à des emplois à vocation sociale tels que l'enseignement, la santé, l'administration... Ainsi, la part des femmes travaillant dans le secteur tertiaire par rapport à la population active féminine occupée est passée de 23,4% en 1975 à 38,5% en 1999 ; étant rappelé qu'au lendemain de l'indépendance en 1956 presque 90% des femmes actives étaient occupées dans l'agriculture. La mutation a également eu lieu au niveau du statut dans la profession : 93% des femmes actives étaient en 1956 des aides familiales, elles ne sont plus que 18,1% en 1999.

Ce constat reflète la politique tunisienne en matière de promotion sociale et témoigne des performances significatives quant à l'évolution de la condition de la femme et la réalisation de sa promotion dans la famille et la société.

En fait, outre les acquis dont a bénéficié la femme tunisienne au niveau de la consécration de ses droits fondamentaux et des mesures réglementaires lui assurant une intégration effective dans la sphère économique, l'amélioration de la condition des tunisiennes se réfère à une volonté politique qui a véhiculé ce choix et a conduit à la concrétisation des objectifs retenus.

La stratégie initiée par la Tunisie reflète cette volonté et vise à préparer une plate-forme efficace afin de consolider son intégration dans un contexte de mondialisation moyennant une approche globale et durable qui ne peut en aucun cas occulter la moitié de la population.

C'est en conformité avec cette logique, que la dimension culturelle du développement prend toute son importance, en éliminant les obstacles, en l'occurrence, qui entravent la mise en application du principe de l'égalité des femmes avec les hommes.

Le modèle tunisien s'exprime à travers les choix qui ont permis d'enregistrer des performances appréciables dans le domaine de la promotion sociale, avec tout ce que cela implique comme réalisations en matière d'éducation et de lutte contre l'analphabétisme, d'amélioration des conditions sanitaires et de couverture vaccinale, de relèvement du niveau de vie et de lutte contre la pauvreté. Cela s'explique aussi par les mesures correctives prises à chaque étape de son développement, que ce soit pour atténuer les effets de l'ajustement structurel ou pour impliquer toutes les composantes de la société civile dans les choix et politiques arrêtés ; la femme n'était point absente de ce débat.

La politique tunisienne en matière de promotion féminine et de son intégration dans le processus de développement s'inscrit dans une dynamique qui permet une reconsidération périodique de ce qui reste encore à faire, afin de l'ajuster aux choix socio-économiques de la Tunisie. En effet, pour relever les défis qui se profilent à l'orée du 21ème siècle, la Tunisie a arrêté des programmes révélateurs d'une politique visant à instituer un changement opérationnel de la condition de la femme, dans une continuité avec ses principes démocratiques et de respect de ses valeurs identitaires.

### **D.1.5 – Les indicateurs spécifiques : ISDH et IPF**

En vue d'approfondir l'analyse du développement humain dans ses différentes composantes, le PNUD a conçu, en plus de l'IDH, d'autres indicateurs composites visant à refléter les inégalités sociologiques entre les hommes et les femmes et à se renseigner sur le degré de participation des femmes à la vie publique.

C'est dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 1995 qu'ont été développés : l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF). Il est précisé dans ce même rapport que "l'ISDH reflète les inégalités en termes de capacités humaines dans le contexte social et l'IPF les inégalités transparaissant dans les domaines clés de la participation politique et économique de la prise de décision".

Si l'indicateur de développement humain (IDH) est conçu dans une optique globale mesurant les progrès accomplis par l'ensemble des composantes pour toute la population : hommes, femmes, riches et pauvres confondus, les indicateurs spécifiques (ISDH et IPF), tout en se référant plus ou moins aux mêmes variables prises en compte dans le calcul de l'IDH, sont conçus pour sensibiliser davantage toutes les parties sur la nécessité de relever les défis de l'inégalité sociologique entre les sexes.

## L'Indicateur sexospécifique du développement humain : ISDH

L'ISDH est un indicateur composite qui prend en compte les mêmes potentialités élémentaires que l'IDH (espérance de vie, niveau d'éducation et revenu). Il mesure le niveau de développement dans ses potentialités humaines, mais en tenant compte des inégalités sociologiques entre les femmes et les hommes .

### Calcul de l'ISDH

La méthodologie retenue revient à pénaliser les inégalités. Ainsi, l'ISDH d'un pays donné diminue lorsque le niveau de développement des femmes et des hommes considérés ensemble baisse, d'une part, mais aussi lorsque l'écart de développement entre les deux sexes se creuse, d'autre part. Plus les écarts entre hommes et femmes en termes de potentialités élémentaires sont importants, plus l'ISDH d'un pays est faible par rapport à son IDH. L'ISDH constitue donc simplement un IDH pondéré, ou corrigé à la baisse, en fonction des inégalités entre les sexes.

Rapport sur le Développement humain, 1995

D'après le Rapport Mondial sur le Développement humain de 1995, la valeur de l'ISDH en Tunisie a été de 0,274 en 1970 et de 0,641 en 1992 soit une augmentation de 135%, et un rythme d'évolution moyen de 16% par an, encore plus important que celui de l'IDH. Cette progression importante de l'ISDH a modifié considérablement la position de la Tunisie dans le classement par pays sur le plan mondial. Son rang est passé de la 58ème place en 1970 à la 42ème place en 1992.

Les différentes composantes prises en compte dans le calcul de l'ISDH ont connu au fil des années une augmentation de leurs niveaux. L'espérance de vie à la naissance est passée de 57,8 ans pour les hommes et 59,3 ans pour les femmes en 1975 à 70,6 ans et 74,2 ans respectivement en 1999.

Le taux d'alphabétisation a aussi fortement progressé tant pour les hommes que pour les femmes de 15 ans et plus. Il a atteint 80% parmi les hommes et 59,2% parmi les femmes en 1999 contre respectivement 51% et 24,8% en 1975.

Par ailleurs, la proportion des femmes dans la population active totale dans les secteurs d'activité autres que l'agriculture est passée de 21,4% en 1975 à 24,3% en 1994.

Pour la période récente (1994-1995-1996 et 1997), il a été procédé au calcul de l'ISDH dans le cadre de ce rapport. Rappelons que le calcul de l'ISDH dans ce qui suit est effectué conformément à la méthodologie préconisée par le PNUD.

**Tableau 21 : Valeurs de l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)**

<i>Année</i>	<i>1994</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>
<b>ISDH</b>	0,683	0,680	0,705	0,724

En se référant au classement par pays selon la valeur de l'ISDH établi par le PNUD, la Tunisie devrait occuper la 71ème place au lieu de la 74ème place en 1994 et la 74ème place au lieu de la 76ème place que lui a attribuée le PNUD en 1995.

En considérant le classement du PNUD pour 1995, il est important de remarquer que, quel que soit le nombre de pays pour lesquels le classement a été effectué (163 et 102 dans le cas de calcul comparé de l'ISDF et de l>IDH) le rang occupé par la Tunisie est le même pour les deux indices : 76 et 60, ce qui permet d'affirmer qu'une approche du développement humain en fonction du genre n'est pas de nature à desservir le pays et que les efforts consentis en faveur de la femme ne sont pas sans effet, alors que certains pays ont vu leur rang régresser en ce qui concerne l'ISDH de plus de 20 places.

### **L'Indicateur de la participation des femmes : IPF**

L'IPF vise à déterminer à quel point les femmes sont habilitées ou admises à prendre part aux différents aspects de la vie publique par rapport aux hommes.

Les composantes de l'IPF sont des variables choisies pour refléter le degré de participation et le pouvoir décisionnel sur le plan économique et politique. Ces variables sont :

- les proportions d'hommes et de femmes exerçant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur;
- les proportions d'hommes et de femmes exerçant des professions techniques et libérales;
- le pourcentage d'hommes et de femmes occupant des fonctions parlementaires;
- le revenu, pour exprimer le contrôle des ressources économiques;

Les rapports mondiaux sur le développement humain publiés par le PNUD montrent que l'IPF en Tunisie a évolué positivement d'une façon continue durant la période 1992-1995. Il est passé de 0,254 en 1992 à 0,345 en 1995 soit une augmentation de 0,091 points, ou une croissance annuelle moyenne de 0,023 points, croissance encore plus importante que celles enregistrées pour l>IDH ou l'ISDH.

Le tableau ci-après donne la valeur de l'IPF et de ses différentes composantes durant la période (1992-1995) par année d'après les Rapports Mondiaux sur le développement humain.

**Tableau 22 : Les composantes de l'IPF**

	1992	1993	1994	1995
<i>Valeur de l'IPF</i>	0,254	0,257	0,260	0,345
<i>Classement selon l'IPF</i>	91	84	78	74
<b>Pourcentage des femmes</b>				
➤ <i>Parlementaires</i>	6,7	6,7	6,7	6,7
➤ <i>Encadrement supérieur et direction</i>	7,3	7,3	7,3	12,7
➤ <i>Encadrement et fonctions techniques</i>	17,6	17,6	17,6	35,6
➤ <i>Part des femmes dans le revenu salarial</i>	19,5	23,0	25,0	25,0

Il est évident que la proportion des femmes parlementaires ne peut pas changer chaque année. Aussi le pourcentage de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur et de direction et également le pourcentage des femmes exerçant des fonctions techniques et libérales ne peuvent être disponibles en Tunisie que d'une façon périodique (à l'occasion d'un recensement ou d'une enquête sur l'emploi).

De ce fait, l'augmentation de la valeur de l'IPF observée entre 1992 et 1994 découle uniquement de l'amélioration de la part des femmes dans le revenu salarial. D'ailleurs, les proportions de femmes d'encadrement supérieur et de direction et aussi les proportions de femmes exerçant des fonctions techniques et libérales retenues dans les Rapports Mondiaux sur le développement humain pour les années 1992-1993 et 1994 sont sous-estimées et ne reflètent pas la réalité. Le tableau ci-après donne les valeurs réelles de ces proportions tirées à partir du recensement de population de 1994 et de l'Enquête "Population - Emploi" de 1999 conformément aux définitions retenues par le PNUD (Rapport mondial sur le développement humain 1998)

**Tableau 23 : Les composantes de l'IPF**

<i>Pourcentage des femmes</i>	1999
<i>Représentation parlementaire</i>	11,6
<i>Encadrement supérieur et direction</i>	12,7
<i>Cadres et techniciens</i>	35,5
<i>Part dans la population totale</i>	49,57
<i>Part des revenus du travail</i>	24,5
<i>Part proportionnelle féminine des revenus</i>	0,495
<i>Part proportionnelle masculine des revenus</i>	1,494
<b>IPF</b>	0,403

La valeur de l'IPF pour l'année 1999 est estimée à 0,403, contre 0,345 en 1995.

## **D.2 – Les populations défavorisées**

### **D.2.1 - L'approche multicritère pauvreté-exclusion**

La Tunisie a adopté une approche multidimensionnelle dans sa politique globale d'insertion socio-économique. L'appréhension de la réalité nationale en matière de pauvreté se réfère essentiellement à la pauvreté monétaire qui découle d'un revenu insuffisant pour répondre aux besoins essentiels nécessaires à la reproduction d'un individu ou d'un ménage. Elle dépasse, cependant, cette notion pour prendre en considération d'autres paramètres plus larges d'ordres géographique, social et sectoriel.

**L'approche géographique** a permis à la Tunisie de cibler l'intervention par la classification des zones urbaines et rurales suivant des indicateurs multiples permettant une analyse multidimensionnelle. Elle a favorisé l'utilisation d'une définition de la pauvreté et de la vulnérabilité multicritères large permettant la mise en place d'une politique intégrée d'insertion socio-économique. Les programmes d'insertion basés sur l'approche géographique et conçus grâce à cette méthode d'identification des zones vulnérables, ont pris en considération la situation de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, du revenu des familles, des infrastructures nécessaires et de l'environnement.

**L'approche sociale de la pauvreté** prend comme base la situation de la famille. En effet, la définition de l'Institut National de la Statistique (INS) adopte la méthode des besoins essentiels qui permet d'appréhender ce qu'on peut appeler le «noyau dur de la pauvreté ». L'approche sociale basée sur la pauvreté de la famille et des individus qui la composent utilise aussi trois indicateurs pour appréhender le vécu des intéressés et pour établir un fichier national des familles nécessiteuses contenant des indicateurs relatifs à la situation des personnes, aux ressources et aux conditions de vie de la famille.

**L'approche sectorielle de la pauvreté-exclusion** prend comme base l'accompagnement social des programmes de restructuration des entreprises et des secteurs de production, d'une part, et le traitement spécifique du chômage de longue durée touchant les groupes vulnérables, d'autre part. Cette dimension est surtout liée au comportement du marché du travail et au filet de protection sociale élaboré à l'adresse des travailleurs.

A partir de ces trois approches géographique, sociale et sectorielle ou économique, on pourrait considérer que les méthodes d'identification des groupes vulnérables sont diversifiées mais complémentaires, et ce, pour répondre aux besoins des politiques multidimensionnelles d'insertion socio-économique des populations vivant dans «des zones d'ombre », ou appartenant à des groupes vulnérables. Cette approche conceptuelle a constitué la base d'une politique active et volontariste de lutte contre la pauvreté en Tunisie.

### **Le seuil de pauvreté**

Les enquêtes menées par l'Institut National de la Statistique sur le budget et la consommation des ménages permettent d'estimer la distribution des revenus des ménages et d'identifier la population défavorisée vivant en deçà du seuil de pauvreté. Ce dernier représente le revenu minimum en deçà duquel une personne ne peut pas assurer ses besoins les plus élémentaires. Il est déterminé à partir de la dépense annuelle monétaire et non monétaire des ménages. L'approche adoptée depuis 1980 pour l'estimation de ce seuil se base sur les habitudes de consommation de la population du 20<sup>ème</sup> percentile de la distribution des dépenses des ménages.

La politique tunisienne de lutte contre la pauvreté s'insère dans le cadre d'une approche sociale spécifique prenant en considération les particularités économiques, sociales et culturelles du pays.

## **D.2.2 - Les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et d'insertion socio-économique**

La politique sociale mise en œuvre au cours de la dernière décennie a contribué d'une manière efficace à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie en général. En effet, le contexte tunisien de développement est caractérisé par les acquis importants réalisés depuis l'indépendance, et renforcés depuis le changement du 7 novembre 1987. La politique de promotion sociale en Tunisie est basée sur deux volets fondamentaux : le premier concerne la conciliation entre l'économique et le social notamment par une politique efficace de transferts sociaux, et le second est relatif au ciblage des aspects à la fois géographique, social et économique de la politique d'insertion. Cette politique a réalisé des réussites relativement importantes mais elle est en même temps confrontée à de nouveaux défis et exigences pour pouvoir continuer à bâtir sur ces acquis et les conforter.

### ***Les programmes spécifiques :***

#### **➤ *le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses PNAFN :***

L'enquête nationale effectuée en 1994 auprès de 150.000 familles a permis de constituer un fichier contenant les caractéristiques des familles vivant sous le seuil de pauvreté ou légèrement au-dessus, éligibles à l'aide. Ce fichier a été décentralisé et régulièrement actualisé. Il vise un meilleur ciblage de l'intervention des différents acteurs auprès des populations vulnérables. Le PNAFN accorde des indemnités permanentes à **112.500 familles** totalisant près de 500.000 personnes, outre les indemnités accordées à plus de 5000 personnes parmi les personnes âgées et les handicapés. Le montant annuel de ces interventions s'élève à **42,5 MD** en 1998.

➤ *La promotion des personnes handicapées :*

L'intérêt porté aux personnes handicapées est devenu une responsabilité nationale en vertu de la loi du 29 mai 1981 relative à la protection et à la promotion des handicapés telle que modifiée et complétée par la loi du 14 mars 1989. En effet, dans le cadre de la consolidation de la solidarité nationale, l'Etat a mis en place une stratégie sociale visant à lutter contre l'exclusion sociale des handicapés physiques. Cette stratégie se base sur une double préoccupation : l'assistance et l'insertion.

**L'assistance aux personnes handicapées :** Ce type de programmes vise à aider les personnes handicapées incapables de travailler ainsi que leurs familles à subvenir à leurs besoins. Cette assistance revêt plusieurs formes :

- aides financières mensuelles;
- gratuité des soins dans les hôpitaux publics;
- gratuité du transport urbain;
- fourniture des appareils.

**L'insertion des personnes handicapées :** Les programmes d'insertion consistent à aider les handicapés pour la création d'un projet productif, conformément à leurs capacités physiques, par la fourniture des moyens de production adaptés à leur situation.

➤ *La protection des personnes âgées :*

La protection des personnes âgées représente le fondement même de la culture sociale tunisienne. La consultation nationale, menée en 1995 auprès de 100.000 jeunes, révèle que 98% des jeunes déclarent que la prise en charge des parents relève de leurs responsabilités futures. C'est dans cet esprit que les programmes de protection des personnes âgées se sont basés sur les principes qui consacrent à la famille un rôle prépondérant dans la prise en charge de ses membres âgés et à l'Etat l'obligation d'apporter à la famille le soutien nécessaire, de consolider le partenariat avec le secteur associatif et d'entourer le placement institutionnel des personnes âgées des garanties nécessaires.

➤ *La protection de l'enfance :*

La ratification par la Tunisie de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été à l'origine de la mise en place d'une réforme du système de protection des enfants se traduisant notamment par l'élaboration d'un Code de Protection de l'Enfant en 1996. Ce dernier a été à l'origine de la création d'un corps de délégués à la protection de l'enfance, dans les 23 gouvernorats du pays, ayant pour mission d'assurer le suivi des enfants en difficulté et de préserver les intérêts de l'enfant qui représente un élément fondamental de stabilité sociale.

➤ *Les aides occasionnelles :*

Ce programme consiste à accorder des aides financières ou en nature aux familles nécessiteuses à l'occasion des fêtes religieuses et de la rentrée scolaire. Le nombre de bénéficiaires a atteint 321 mille personnes en 1998 pour un montant de près de 9 millions de dinars.

➤ *Le programme national de résorption des logements rudimentaires :*

Un important effort a été entrepris pour la construction des logements sociaux dans le cadre du programme de résorption des logements rudimentaires en accordant des crédits et des dons pouvant atteindre 80% du coût du logement. Ce programme a permis la construction de 93 800 logements entre 1987 et 1997 contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'habitat perceptible notamment à travers la réduction de la part des logements rudimentaires de 44% en 1956 à 2,7% en 1994 et à 1,2% en 1999 et le relèvement de la part des ménages propriétaires de leur logement qui a atteint près de 80%.

***La promotion de l'emploi et de la micro-entreprise :***

La promotion de petites activités économiques a toujours été retenue comme option fondamentale dans l'insertion économique des populations vulnérables.

Le dispositif mis en place et considéré comme un outil de traitement actif de lutte contre la pauvreté est formé surtout de tous les programmes et fonds spéciaux qui accordent des micro-crédits et un appui immatériel aux activités génératrices de revenus.

Les outils de promotion de ce secteur sont très diversifiés dont notamment :

➤ *Le Fonds de Solidarité Nationale :*

Le F.S.N est créé en 1993 pour développer les interventions dans les zones défavorisées dites « zones d'ombre » afin d'assurer les conditions nécessaires de leur insertion dans le circuit de développement. Le traitement préconisé est à la fois économique (infrastructure et sources de revenus), social (santé, eau potable, électrification,...) et éducationnel et culturel (éducation, maison de culture, association,...). Le plan d'action est basé sur un programme d'insertion de 1150 zones identifiées par une méthode multi-critères, et ce, durant la période 1993-2000. Environ 171.661 familles habitent actuellement dans ces zones. Les interventions du F.S.N au cours de la période 1993-1999 ont touché 1232 zones avec un budget de 477 MD. Ce budget a concerné d'une part les infrastructures nécessaires au développement, de l'ordre de 88% du budget et d'autre part les activités génératrices de revenus de l'ordre de 12%. Le budget du F.S.N s'est accru d'une manière rapide passant de 27 MD en 1993 à 68,5 MD en 1999, soit une progression annuelle moyenne de 16%.

➤ *Les programmes régionaux de développement :*

Ces programmes utilisent des outils de développement du potentiel humain et des mécanismes de création des activités génératrices de revenus. L'expérience tunisienne dans ce domaine est caractérisée par deux volets importants : la lutte contre la pauvreté et la réduction du chômage. Le premier concerne le dispositif d'appui aux micro-entreprises et aux activités génératrices de revenus et le second est relatif aux programmes de promotion de l'emploi et de formation- insertion notamment des populations vulnérables formées par des chômeurs de longue durée et généralement de niveau éducatif limité.

- a) Le Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) a pour objectif la promotion de l'emploi en milieu rural. Il intervient dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des petits métiers.
- b) Le Programme Régional de Développement (PRD) accorde des prêts et des subventions pour la création des projets et la consolidation des projets existants.
- c) Le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) intervient spécifiquement en milieu urbain par le renforcement de l'infrastructure et des équipements collectifs, ainsi que par la création de postes d'emploi permanents.

➤ *Le Fonds de Roulement de l'Office National de l'Artisanat :*

Ce fonds a été créé en 1988 par un financement spécifique du FO.NA.PR.A. Le prêt accordé varie de 500 à 3000 DT et il est remboursable sur 4 ans. On compte depuis sa création jusqu'à fin 1998 environ 14000 bénéficiaires de ce fonds.

➤ *La Banque Tunisienne de Solidarité :*

Cette banque a été créée en 1997 pour renforcer le dispositif de micro-crédits au profit des populations non éligibles au système bancaire classique faute de garanties des prêts. Cette banque cible essentiellement les jeunes qualifiés mais n'ayant pas des moyens pour créer des projets, ni pour garantir des prêts. Deux populations cibles ont émergé à partir de l'intervention de cette banque, la première concerne les diplômés de l'enseignement supérieur qui ont des compétences professionnelles mais qui n'ont pas les moyens pour la création des projets, et la deuxième est formée par les populations pauvres qui ont besoin de petites sommes d'argent (de 500 à 3000 DT) pour créer des projets dans les petits métiers et l'artisanat. La BTS a financé depuis le démarrage de ses activités près de 22 mille projets avec un taux d'intérêt de 5% et un délai de remboursement ne dépassant pas 7 ans.

➤ *Les Projets des Organisations Non Gouvernementales :*

Le rôle que jouent les O.N.G en matière d'insertion économique ne cesse de se développer en Tunisie pour renforcer le rôle important joué par ces dernières en matière d'insertion sociale. Presque 200 O.N.G de développement sont en train d'exécuter de micro-projets de création des activités génératrices de revenus dans les zones vulnérables rurales et urbaines. La population ciblée par ces interventions est surtout celle vivant en état de pauvreté et l'approche d'intervention se base essentiellement sur un traitement actif formé par des services de formation, d'aide à l'organisation des acteurs, de micro-crédit et d'appui à la gestion des projets, à la production et à la commercialisation des produits. Sur le plan géographique les zones du Nord Ouest et du Centre Ouest sont les plus ciblées par les activités de ces institutions notamment en milieu rural. Actuellement, une nouvelle génération de projets urbains de lutte contre la pauvreté est en cours de concrétisation notamment dans le Grand Tunis. On indique à titre d'exemple dans ce cadre que depuis 1992, l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (U.T.S.S) a mis en place un système d'appui au financement des micro-projets qui s'est ajouté au système de protection sociale pour développer l'utilisation du potentiel productif des pauvres (presque 6000 projets productifs ont été accordés en 1998). Les femmes ont bénéficié dans le cadre de la promotion des activités des O.N.G d'une attention particulière et d'un traitement spécifique. D'une part, au niveau du Ministère des Affaires de la Femme et de Famille (M.A.F.F) et dans le cadre du recyclage de la dette (Suède – Hollande), un mécanisme de promotion des activités féminines génératrices de revenus a été créé pour développer l'accès des femmes aux crédits et aux moyens de production et pour renforcer leur position sur le marché. Ce mécanisme consiste à utiliser les O.N.G comme intermédiaire de développement des projets féminins et ce, à l'aide des contrats de gestion entre le M.A.F.F et l'institution concernée. D'autre part au niveau de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne (U.N.F.T) un traitement particulier pour développer l'insertion socio-économique des femmes en situation de vulnérabilité a été mis en place en restructurant progressivement et selon les moyens disponibles l'appareil de formation de cette institution et en liant la formation à la création des activités génératrices de revenus. Un projet national de valorisation de la formation professionnelle et de développement de l'entrepreneuriat féminin est conçu dans ce cadre. A ces exemples à caractère national, s'ajoutent un nombre important de projets locaux et régionaux des différentes O.N.G de développement qui visent essentiellement l'insertion socio-économique des zones défavorisées.

### D.2.3 - Profil de la pauvreté en Tunisie

Des progrès considérables ont été accomplis en matière de promotion sociale grâce notamment aux différents mécanismes mis en place dans le cadre d'une politique s'articulant autour de deux axes : **un traitement économique** prioritaire qui favorise l'intégration des populations vulnérables et potentiellement productives et développe leurs capacités à générer des sources de revenus, et **un traitement social** accompagnateur permettant au noyau dur de la pauvreté de jouir d'une protection sociale et d'une assistance particulière notamment par la diversification des programmes et interventions en faveur des catégories à besoins spécifiques.

La réalisation d'une croissance soutenue au cours des douze dernières années et la répartition judicieuse du fruit de cette croissance à travers des mécanismes multiples de transferts sociaux ont contribué à l'élévation continue du niveau de vie:

**Tableau 24 : Evolution de la dépense par personne et par an (DPA)**

	1975	1980	1985	1990	1995
<i>DPA (en dinars)</i>	147	248	471	716	966
<i>Taux d'accroissement annuel moyen en %</i>		11,0	13,7	8,3	6,5

La dépense par personne et par an a atteint 966 dinars en 1995, contre 471 et 716 dinars pour les années 1985 et 1990. Le rythme d'évolution a toutefois enregistré une légère décélération au cours de la dernière période qui a été atténuée par une inflation moins importante atteignant 5,7% entre 1990 et 1995 contre 7,2% entre 1985 et 1990.

La répartition de la population selon les tranches de dépense aux prix constants montre une réduction de la part de la population à faible revenu :

**Tableau 25 : Répartition de la population selon les tranches de dépense**

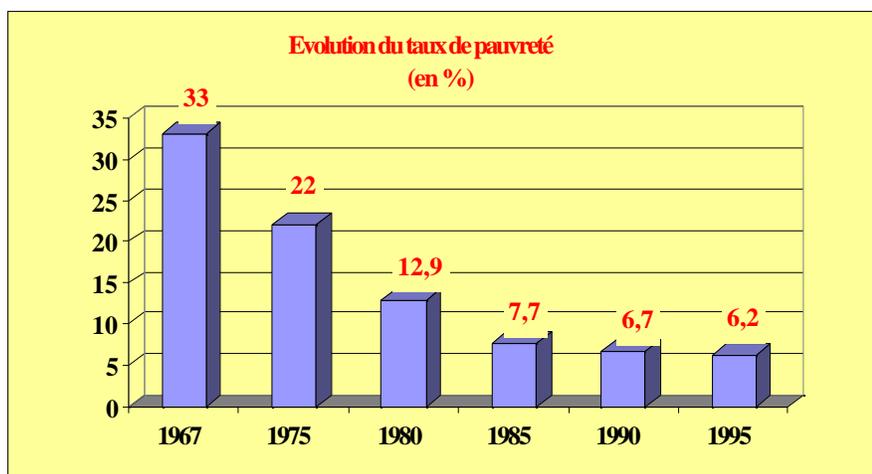
<i>Tranche de dépense par tête (en dinars de 1995)</i>	<i>Population (en %)</i>	
	1985	1995
<i>Moins de 225</i>	7,6	5,0
<i>225 à 450</i>	26,5	22,5
<i>450 à 675</i>	21,9	20,7
<i>675 à 900</i>	14,6	14,6
<i>900 à 1350</i>	14,6	17,7
<i>1350 à 2250</i>	9,6	12,9
<i>2250 et plus</i>	5,2	6,6
<i>Ensemble</i>	100	100

Cette amélioration s'est traduite par une réduction de la pauvreté qui touchait à la veille de l'indépendance près des 75% de la population.

**Tableau 26 : Evolution de la population pauvre et des taux de pauvreté (1967-1995)**

	1967	1975	1980	1995
<i>Population pauvre (en milliers)</i>	<b>1533</b>	<b>1223</b>	<b>823</b>	<b>559</b>
<i>Milieu urbain</i>	786	700	393	389
<i>Milieu rural</i>	747	523	430	170
<i>Taux de pauvreté (%)</i>	<b>33,0</b>	<b>22,0</b>	<b>12,9</b>	<b>6,2</b>
<i>Milieu urbain</i>	-	26,5	11,8	7,1
<i>Milieu rural</i>	-	18,0	14,1	4,9

La population pauvre est estimée à 559 mille habitants en 1995, contre plus d'un million et demi en 1967. L'évolution de sa répartition selon le milieu est largement influencée par le degré d'urbanisation qui est passé de 40% en 1966 à 61% en 1994.



#### **D.2.4 - Les nouveaux défis :**

Les différentes évaluations réalisées au début des années 80 se sont accordées à démontrer que la multiplicité des programmes et le manque de coordination entre eux associés à un ciblage insuffisant des bénéficiaires ont réduit l'efficacité des différentes interventions.

C'est ainsi qu'il a été observé que dans certains programmes, le nombre des bénéficiaires des aides sociales dépassait celui des ayants réellement besoin et que la consistance des programmes avait une portée et un impact limités pour répondre pleinement aux besoins des populations concernées ; d'où la nécessité d'une meilleure identification des bénéficiaires.

Cette situation s'est accompagnée par un manque d'informations détaillées sur le niveau de vie des catégories sociales concernées.

Pour pallier ces insuffisances, une politique d'insertion dynamique et adaptée aux spécificités et besoins des catégories de population a été initiée depuis la fin des années 80.

A cet effet, un fichier des populations pauvres a été mis en place pour servir de référence à tous les intervenants ainsi qu'un système de protection des travailleurs licenciés pour raisons économiques ou techniques.

En somme, une stratégie d'insertion socio-économique des catégories vulnérables a été élaborée et mise en oeuvre, laquelle stratégie, tout en se basant sur un diagnostic plus rigoureux de l'existant et en impliquant tous les acteurs et intervenants, s'articule autour de deux principaux axes :

- La génération des sources de revenus, comme étant le moyen le plus à même de garantir l'insertion de ces catégories dans le circuit économique.
- La mise en place d'un filet de protection sociale qui s'adresse quasi-exclusivement aux populations dépourvues des capacités de s'adonner à des activités productives, tout en se référant à l'élan de solidarité qui a pu mobiliser au cours des dernières années des ressources importantes au profit des régions et populations les plus défavorisées.

Si les résultats obtenus font de la Tunisie "un exemple à suivre pour les pays en développement", les acteurs du développement restent conscients des défis auxquels la société tunisienne se trouve confrontée et qui exigent un renforcement quantitatif et qualitatif des programmes d'insertion socio-économique.

### **D.3 - LA REGION**

La région compte parmi les principaux bénéficiaires de la politique de développement humain en Tunisie. Le bénéfice est d'autant mieux capitalisé qu'une stratégie de développement régional a été conçue à cet effet ; l'objectif principal de cette stratégie consistant en la réduction des écarts entre les différentes régions. Ce bénéfice se mesure par le degré de performance, de pénétration des différents aspects de développement socio-humain, mais aussi par celui de la réduction des écarts existants.

Il est à rappeler à ce propos que la Région est d'abord un espace qui revêt plusieurs formes : physique, administrative, économique et humaine. On peut distinguer différentes formes de régions : naturelles, géographiques, socio-économiques, humaines... L'espace le plus stable, et celui qui nous intéresse le moins parce que ne concerne pas notre propos, est celui physique et ce, malgré les luttes antagonistes désertification-érosion/lutte contre la désertification et contre l'érosion, qui finalement contribuent au développement humain.

L'espace administratif n'a pas cessé d'être remodelé et adapté au développement humain. Si le découpage en gouvernorats a été remanié plus d'une fois, si le dernier découpage en gouvernorats remonte aux années 80, celui des délégations et des communes l'est moins (206 délégations et 246 communes au 3/12/90, et 254 délégations et 257 communes au 31/12/96). Cette forme de jeunesse dans le découpage exprime la recherche de la dimension optimale à la gestion quotidienne des problèmes socio-économiques, finalement des problèmes de développement humain. Le suivi régulier des différentes activités et des services publics nécessite un développement minimum de l'infrastructure en matière de développement humain, ce qui s'exprime par un effet d'entraînement; effet d'autant plus remarquable qu'il est suivi d'une urbanisation non moins remarquable.

La Région espace économique a, à la fois, utilisé et amplifié le développement humain. La commune, la délégation, le gouvernorat constituent des espaces restreints pour une approche macro-économique. C'est pourquoi des régions économiques plus étendues ont été définies et trois Offices et un Commissariat de développement régional<sup>1</sup> ont été créés. La même logique d'effet d'entraînement, d'effet multiplicateur attendu se retrouve à ce niveau macro-économique.

La région est parvenue à jouer efficacement son rôle dans le développement régional en général et dans le développement humain en particulier. Jamais ce rôle n'a été joué avec autant de participation dans la planification et dans la mise en pratique de la politique régionale de développement humain. Un rappel de la place et du rôle de la région dans le plan de développement nous montre comment la région a bénéficié du développement humain.

---

<sup>1</sup> Office de développement du Nord-Ouest (ODNO) ; Office de développement du Centre-Ouest (ODCO) ; Office de développement du SUD (ODS) ; Commissariat Général de Développement Régional (CGDR).

Déjà à partir du deuxième plan de développement économique et social, 1965-68, des Comités Locaux et Régionaux du plan ont été constitués. Pour mieux faire bénéficier les régions du développement, des monographies par gouvernorat, générales et complètes, avaient été produites où les notions opérationnelles suivantes ont été évoquées : « disparités régionales », « poches de pauvreté », « régions en expansion », « régions déprimées » et des programmes de développement pluridisciplinaires, témoignant d'une conception d'un développement humain et multidimensionnel, ont été élaborés.

Le quatrième plan (1973-76), précisera la nature des interventions pour réduire les formes de déséquilibre régional et en particulier de la croissance démographique. En 1973, l'Office National de la Famille et de la Population prend sa forme administrative actuelle. Des programmes spécifiques (FOPRODI, PDR) seront conçus pour encourager l'investissement et la création de micro-entreprises.

Le sixième plan (1982-86), viendra consacrer l'importance de la région. On parlera désormais de régionalisation et de déglobalisation ; on introduira les notions d'investissement régionalisé, de régions économiques ; on en distinguera six. On développera les pôles attractifs. On continuera de poursuivre les études pour mieux « identifier la configuration régionale la plus appropriée géographiquement, économiquement, socialement et humainement », véritable définition du développement humain régional. On préconisera, pour la première fois, d'élaborer des schémas régionaux d'aménagement et de privilégier les zones les plus déshéritées.

Le 7ème plan (1987-91) fera un pas supplémentaire sur la voie de réduction des écarts entre les régions présentant « des contrastes »; entre « le littoral et le reste du pays ». L'approche se fera par scénarios d'équilibre. Le pays sera désormais effectivement divisé en six régions économiques; il y aura mise à profit effective des spécificités de chaque région. On confirmera la région par la création d'autres pôles de développement, au Centre Est, au Nord Ouest et au Sud. Pour donner encore plus de moyens à la région, on développera les sociétés régionales d'investissements. On développera la planification en milieu rural, qui était pratiquement inexistante jusqu'aux années 80 si l'on excepte les interventions limitées à quelques offices. Toutefois l'importance démographique demeure un important facteur différentiel d'investissement.

Avec le 8ème plan (1992-96) et après avoir mis en place lors des plans antérieurs les cadres institutionnel et administratif régionaux, l'approche est relativement différente. Si au cours du passé l'accent a été mis sur ce que l'on considérait comme facteur d'entraînement, à savoir le renforcement de l'armature urbaine et industrielle, depuis, priorité a été donnée à l'intégration urbaine dans l'espace régional, aussi bien urbain que rural. On espère ainsi anticiper, orienter et maîtriser le développement économique et social. La région est ainsi bénéficiaire à tous les échelons : celui administratif du gouvernorat, celui économique de la grande région, celui du milieu urbain et rural.

Les principaux axes de la stratégie future se basent sur une vision horizontale, visant à assurer le développement du littoral vers les zones médianes et les régions intérieures; ce qui permet de dépasser la conception traditionnelle Nord/Sud qui a jusqu'alors prévalu et de faciliter en même temps la décongestion des zones côtières.

Le 8ème Plan

Une telle approche vise à rapprocher l'Est de l'Ouest. La région se trouve ainsi, une fois de plus, acteur concerné et bénéficiaire privilégié. Un tel rôle est devenu possible grâce à la mise en place, lors des trois dernières décennies, d'une certaine décentralisation par la création d'institutions spécialisées susceptibles de veiller à l'application de programmes régionaux. On se doit de mieux satisfaire les besoins croissants des régions et par la même occasion la région est encore plus responsabilisée.

La région est de plus en plus responsabilisée.

La stratégie de développement régional vise à retenir les conditions à même d'assurer la contribution de chaque région à l'effort national requis au cours de la prochaine étape.

Cette stratégie se réfère à trois orientations majeures :

- Renforcer le rôle de la région en tant qu'acteur de développement par la valorisation de son potentiel dans un contexte d'ouverture et de compétitivité.
- Favoriser une plus grande complémentarité et solidarité entre les régions dans le cadre de plans régionaux de développement intégrés au schéma national d'aménagement du territoire.
- Diversifier la base économique et soutenir les dynamismes sectoriels au niveau de chaque région.

Le 9ème plan

En ce qui concerne l'intérieur, plus que jamais la priorité sera accordée, pour chacune des régions en fonction de ses potentialités premières appuyées sur les techniques modernes et les difficultés qu'elle connaît. En ce qui concerne les régions côtières, il s'agira de renforcer le dynamisme économique essentiellement urbain, de préserver les ressources naturelles – essentiellement hydriques – et de lutter contre l'expansion anarchique urbaine. Mais la spécificité de ce plan réside essentiellement dans sa vision de l'espace entre la côte, l'intérieur et le dénommé axe médian. On attend que la diffusion de développement se fera par cet axe médian. D'un point de vue conceptuel ce dernier plus que les autres régions, joue à la fois le rôle d'acteur et de bénéficiaire. Il est en effet le fruit de l'action privée qui souhaite bénéficier des avantages de la zone côtière. Mais ce faisant, cet axe permettra également de décongestionner la zone côtière. Il s'agit donc d'aider cet axe à jouer ces deux rôles, moyennant des interventions au niveau de l'infrastructure, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création de zones industrielles. C'est ainsi que l'on pourra en particulier réduire la concentration de la pauvreté en milieu rural et celle en milieu urbain. C'est ainsi que l'on s'écartera de plus en plus de la planification sectorielle et que l'on se rapprochera d'une planification véritablement régionale, au profit de l'homme.

Si le 8ème plan a permis de mieux asseoir la décentralisation, d'assurer des relations inter-régionales plus fortes, s'il a consolidé le rôle de la région médiane, le 9ème plan, couvrant la période 1997-2001, se propose de faire intervenir au mieux l'ensemble des secteurs et de les aider à jouer leur rôle ; et ce :

- En consolidant la stratégie adoptée lors du plan antérieur et qui considère que la région est un partenaire susceptible de bien utiliser ses ressources permettant ainsi à la région d'activer sa propre dynamique de développement, d'aider à la croissance dans le cadre des orientations et des priorités de l'action de développement du pays tel que le renforcement de l'ouverture de l'économie à travers l'instauration d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne. La région est aujourd'hui, plus que jamais, espace mondial.
- En assurant une plus grande solidarité et une plus grande complémentarité avec les autres régions du pays et principalement avec celles limitrophes et ce, dans une optique de rentabilisation des investissements et d'un bon usage des ressources. Des programmes fonction du mode et du degré de développement de chacune des régions soutiendront cette stratégie.
- En diversifiant les activités économiques régionales et ce, fort des résultats enregistrés et de l'expérience vécue à ce jour.

De telles interventions seront encore plus efficaces en activant la décentralisation administrative et en diversifiant les structures et outils d'intervention, en approfondissant l'aménagement du territoire et en assurant une gestion plus efficace des programmes régionaux. Le développement humain est un processus qui se laisse influencer par tout cet ensemble de mesures.

Ainsi, l'usage de la Région à la fois en tant que stratégie et acteur bénéficiaire du développement, s'est avéré encourageant au point qu'une notion nouvelle a été introduite : celle de la région prospective et correspondant à ce que l'on appelle axe médian, un axe mitoyen appelé à jouer le rôle d'une croix de transmission entre un littoral oriental plus en avance et un « interland » occidental moins bien servi. Une dynamique de planification est associée à une dynamique de développement régional. La conception de l'espace régional est donc un facteur multiplicateur de développement humain. La Région en a bénéficié.

La vision est désormais horizontale et tend à assurer un développement à travers des axes Est-Ouest.

## CONCLUSION

La finalité du développement a été en Tunisie régulièrement associée à la notion de qualité de vie du citoyen ; l'indice de mesure de ce développement, à l'image de l'IDH, étant exprimé d'une façon plus littérale, par la promotion de l'homme. Ce choix a été économiquement judicieux, culturellement équilibré, socialement correcte, politiquement juste et démographiquement efficace. Il demeure le choix fondamental du pays. « Il n'y a de richesse que d'hommes », pour reprendre la célèbre formule de Bodin. Mais l'homme valant plus par sa qualité que par son nombre. Toutefois, il ne suffit pas que l'objectif principal et le choix soient heureux et justes : combien d'objectifs nobles n'ont pas été atteints parce que les stratégies déployées pour les atteindre n'étaient pas celles adéquates, même si les moyens ne faisaient pas défaut. Ce ne fut heureusement pas le cas en Tunisie, où l'ensemble des stratégies mises en place étaient celles nécessaires ; elles relevaient toutes d'un choix; un choix qui est en même temps une hypothèse de travail et un pari. A la fois pari, choix, hypothèse et stratégie parce que le pays n'avait pas de modèle, d'antécédent ; les pays développés constituaient/constituent un type fondamentalement différent et ceux en développement n'étaient pas suffisamment en avance pour proposer un modèle. La Tunisie devait à la fois concevoir et tester son propre modèle.

Miser sur le développement humain n'était pas évident. Même si l'on savait, d'après l'expérience extrême-orientale, que la généralisation de l'éducation était une condition nécessaire au développement. Ce n'était point évident, au niveau économique, que miser sur le développement humain ne constituait pas un pari anti-économique. En Tunisie ce pari non seulement n'était pas perçu comme anti-économique, mais il était même considéré comme une priorité, un facteur d'entraînement, de développement ! Ce n'était pas évident parce que la stimulation de la croissance par la distribution d'un pouvoir d'achat supplémentaire était une façon de penser réservée au monde occidental, à économie forte et structurée, à la société de consommation, seule société susceptible d'influencer positivement la demande ; ce n'était pas évident dans la mesure où l'on ne sacrifie pas certains secteurs économiques au profit d'autres socio-humains ; dans la mesure où des investissements qui touchent tous les domaines réduisent nécessairement la possibilité des performances. Ce n'était pas non plus évident au niveau politique, dans la mesure où le modèle qui s'apparente beaucoup à l'état providence, risquait d'entraîner le pays dans des fuites en avant. Ce n'était pas évident au niveau social où la probabilité de développer une mentalité d'assistés risquait de faire rentrer le pays, aux ressources naturelles modestes, dans une instabilité sociale chronique. Ce n'était pas évident au niveau culturel dans la mesure où le modèle de promotion de la femme heurtait de front une culture plus que millénaire et un équilibre des partages du point de vue genre très inégalement réparti. Le pari était donc de taille et n'avait d'équivalent que l'objectif et la foi dans la stratégie. Points de référents politiques, points de référents économiques ; points de référents culturels ; sinon une volonté d'adaptation de certaines valeurs occidentales à un fond arabo-musulman.

Par ailleurs combien même objectif et stratégie pouvaient être bien identifiés et réfléchis, ils demeuraient fonction de la nécessité d'une gestion pertinente des différents secteurs socio-économiques et de l'espace inégalement polarisé. Ils en dépendaient d'autant plus que la marge de manœuvre était/est étroite, tant l'équation développement économique/développement humain comporte des facteurs le plus souvent exogènes ou difficiles à maîtriser. La stratégie principale, qui consistait pratiquement en l'optimisation des transferts sociaux et en leur traitement comme des inputs d'un développement économique, supposait la mise en place de stratégies spécifiques. Ces stratégies spécifiques ont renforcé la stratégie principale, l'effet a été additif et productif.

Au niveau national les succès ont touché tous les secteurs de ce qu'il était convenu d'appeler développement social : la santé est valorisée et l'espérance de vie a atteint les niveaux de l'Europe des années 70; la scolarisation est quasi-totale et l'essentiel des abandons est orienté vers la formation professionnelle; l'accès aux différentes formes de confort minimum, telles que eau courante, électricité... touche la quasi-totalité de la population. Les succès se sont inscrits à travers différentes formes de droit, que ce droit concerne l'homme, la femme, l'enfant, les handicapés; qu'il concerne la scolarisation, la santé, la vie socio-professionnelle, la couverture sociale, la gestion de la vie reproductive ou tout autre aspect de la vie civile... Ces différents succès ont évidemment placé le pays dans une situation encore plus confortable pour signer et appliquer la totalité des conventions internationales touchant de près ou de loin le développement humain.

Les manifestations de la réussite du développement humain sont nombreuses et variées. Rappelons une seule de ces manifestations : l'éducation; que celle-ci concerne effectivement l'ensemble des enfants et l'ensemble des milieux est assez courant; mais qu'en milieu rural l'effort aille jusqu'à descendre à une moyenne de classe-élèves de 28,2 alors qu'elle est de 31,8 en milieu urbain, cela illustre au mieux la perception tunisienne du développement humain; global dans ses composantes ; global par rapport à ses dimensions socio-économiques et géographiques ; l'enjeu est de taille. Les besoins minimum, ou « basic needs » qui ont orienté la politique internationale lors des années 70, ont été régulièrement couverts. La question a été constamment posée en fonction du développement humain optimum relatif ; la promotion du tunisien est l'une des constantes de la politique nationale.

Il n'était pas évident au départ, au début des années 60 alors que l'IDH n'était que de 0,260, que les principaux bénéficiaires devaient être ceux-là mêmes et que l'orientation des efforts davantage en leur faveur constituerait un succès. Il n'était pas évident que le pays arrive à réduire les écarts régionaux en matière de développement humain dans les proportions qu'il a atteintes. Il n'était pas évident que les progrès relatifs à la femme, aux composantes du développement humain, à la scolarisation, à l'espérance de vie, au pouvoir d'achat soient aussi importants que ceux effectivement

réalisés. On aurait bien pu penser à d'autres groupes sociaux, à d'autres espaces géographiques. Ce ne fut pas le cas, parce que justement la perception du pays en matière de développement humain était déjà en adéquation totale avec celle d'aujourd'hui, avec le coût financier et culturel qui en découle.

Au niveau international, l'IDH a été calculé en 1998 pour 174 pays, l'ISDH pour 163 pays et l'IPF pour 102 pays et ce, en raison du manque de disponibilité des données. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 1998 donne pour la Tunisie les classements suivants pour les différentes combinaisons

Classement de la Tunisie selon les Indices en 1995 d'après le Rapport du PNUD de 1998

	IDH	ISDH	IPF	IDH-ISDH	PIB-IDH
Rang dans l'ensemble des 174 pays	83	-	-	-	-11
Rang dans l'ensemble des 163 pays pour lesquels l'ISDH et l'IDH sont disponibles	76	76	-	0	
Rang dans l'ensemble des 102 pays pour lesquels l'IPF, l'ISDH et l'IDH sont disponibles	60	60	74	0	

### Quels sont les enseignements que l'on peut en tirer?

Il importe de remarquer au préalable que l'hétérogénéité des données, pour manque de disponibilité d'informations au niveau de quelques pays, constitue une limite importante pour l'exploitation de ces données dans une perspective comparative. Ceci étant, on peut tirer quelques enseignements au niveau de ces classements.

- ✓ La comparaison pour l'ensemble des 174 pays montre que la Tunisie occupe une place avant celle médiane. Toutefois, la position par rapport à la médiane se trouve de plus en plus reportée au fur et à mesure que le nombre de pays considérés dans la base de la comparaison diminue ; une telle évolution s'explique en effet par le fait que les 102 pays se caractérisent par un état des statistiques (et donc de la réalité du développement économique et humain) meilleur que celui des 163, lui-même meilleur que celui des 174. C'est donc rappeler que selon que l'on considère la comparaison vers le haut ou vers le bas de la pyramide l'éventail des rangs s'élargit ; ce qui, tout en laissant entrevoir l'importance des acquis, montre l'importance du chemin qui reste à parcourir.

- ✓ La comparaison au niveau des 163 pays montre que le rang de la Tunisie est le même, qu'il s'agisse de l'IDH ou de l'ISDH. En d'autres termes sur 163 pays, 75 se classent mieux que la Tunisie, qu'il s'agisse d'une approche IDH ou ISDH.
- ✓ La comparaison menée au niveau de 102 pays montre que la Tunisie, du point de vue de la participation de la femme à la prise de décision dans la vie professionnelle économique et politique réalise une performance relativement limitée étant entendu que ce domaine continuera à constituer l'une des priorités d'interventions futures.

Si l'on considère les écarts entre indices, on peut noter que :

la Tunisie fait mieux en termes de développement humain que ne le permet son PIB, puisque son rang lui permet de gagner 11 points.

La remarque faite sur la similarité des rangs relative aux classements d'après l'IDH et d'après l'ISDH mérite d'être rappelée en ce qui concerne les écarts IDH-ISDH. Quelque soit l'ensemble des pays, 102 ou 163, la Tunisie a le même rang aussi bien pour l'IDH que pour l'ISDH. Ainsi, comparée à des pays sensés avoir de meilleures statistiques les pays les mieux placés en matière de développement humain ne font pas mieux que la Tunisie en ce qui concerne l'ISDH. Il y a là confirmation de tout ce que le pays a fait en faveur de la femme. Comment pouvoir expliquer une telle situation si des efforts parallèles n'étaient pas menés au profit de la femme ?

Si l'on considère le développement humain dans sa définition générale qui reprendrait dans un sens large tout ce qui relève de l'amélioration des conditions sociales, et par comparaison avec ce qui prévaut dans les pays développés, on peut noter que nombre d'indicateurs n'ont pas encore atteint le niveau que l'on peut y observer. Cela est certain ; mais il n'est pas moins certain que l'écart entre le niveau de ces indicateurs évolue vers la baisse, ce qui n'est pas négligeable pendant cette dernière décennie de restructuration, de crise socio-économique que le monde a vécue. Les écarts susceptibles de rattrapage entre pays développés et en développement ont été inscrits dans un cadre théorique faisant appel au paradigme de transition. Il en est ainsi de la transition démographique et de la transition épidémiologique, transitions qui nécessitent un vécu effectif en plusieurs étapes. La Tunisie est pratiquement entrain de vivre les dernières étapes de ces formes de transition. Au niveau démographique, l'ISF est tombé à un niveau (2,23) proche de celui du remplacement des générations et de plus en plus proche de celui des pays développés. Au niveau épidémiologique, la structure des décès par cause rappelle d'assez près celle des pays développés.

**Au vu d'un tel vécu, comment pourraient se présenter les perspectives?**

On pourrait céder à la tentation de reconduire les mêmes objectifs et stratégies, qui ont fait leurs preuves. C'est cela, sans être tout à fait cela.

C'est cela dans la mesure où les mêmes objectifs et stratégies peuvent s'appliquer à des espaces socio-géographiques similaires, à ceux que le pays a connus, finalement ceux là caractérisés par des niveaux de l'IDH moyens ; les espaces ruraux, les espaces les moins privilégiés du pays. Les stratégies seront d'autant plus intéressantes à reconduire que les paris théoriques et opérationnels dont il a été question plus haut, ne constituent plus des risques ; mais bien au contraire des assurances, des garanties, des modèles. Il y a donc des espaces sociaux et géographiques pour lesquels de tels objectifs et stratégies pourraient être fort appropriés et utiles.

Les stratégies et les objectifs à venir doivent prendre en charge cet ensemble de données nouvelles. Ce ne serait pas le moindre apport de ce premier rapport sur le développement humain que d'avoir suggéré les possibilités de recherche et de planification à la veille du Xème plan de développement économique et social et d'avoir finalisé la conception d'une banque de données fiables où la matrice des données est autant économique que sociale et qui constitue le premier jalon de l'Observatoire sur le Développement Humain.

## **ANNEXES**

1 Composantes de l'indice du développement humain (IDH)									
	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Espérance de vie à la naissance (années)	51,1	58,6	67,1	71,2	71,4	71,6	72,0	72,4	-
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans & plus) (%)	24,0	37,9	47,9	63,8	64,9	66,1	67,3	68,6	69,6
Taux de scolarisation tous niveaux confondus (6-23 ans)	51,7	47,5	58,7	67,0	67,5	68,7	69,7	70,5	70,7
2 EDUCATION									
	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux de scolarisation (6-14 ans) en %	59,7	59,9	75,9	86,2	90,4	91,3	92,8	93,2	94,2
Taux de scolarisation à tous les niveaux (6-23 ans) en %	51,7	47,5	58,7	67	67,5	68,7	69,7	70,5	70,7
Taux brut de scolarisation au niveau primaire (en %)	87,0	84,8	101,0	100,0	97,6	97,4	98,5	97,3	96,7
Taux brut de scolarisation au niveau secondaire (en %)	17,0	21,0	37,7	55,3	58,9	63,0	64,7	66,7	68,2
Taux brut de scolarisation au niveau supérieur (en %)	2,6	5,1	7,1	15,5	16,7	17,6	19,3	21,3	24,4
Taux d'alphabétisation (10 ans & plus) en %	32,1	45,1	53,8	68,4	69,3	70,3	71,2	72,3	73
Taux d'alphabétisation (15-24 ans) en %	44,7	67,9	74,2	88,5	89,4	90,3	91,1	91,3	91,5
Taux d'inscription en première année primaire (en %)	91	84,7	100	97,4	90,9	96,7	97	101,1	100,6
Taux de réussite au Baccalauréat (en %)	-	-	51,4	40,6	42,5	41	47,2	49,5	59,5
Population du niveau d'instruction secondaire et supérieur (en % de la population âgée de 10 ans et plus)	5,7	11,1	19,1	28,1	-	-	-	-	32,7
Effectifs des nouveaux inscrits en 1ère année primaire (en milliers)	128	140,8	191,7	205,0	194,7	202,8	199,5	201,3	200
3 SANTE									
	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Dépenses totales de santé (en % du PIB)	-	4,3 (1977)	4,2	5,4	5,5	5,4	5,4	5,5	5,6
Nombre d'habitants par lit	399	440	460	562	563	554	548	527	527
Population par médecin	6806	4700	2400	1637	1500	1471	1425	1383	1259
Population par cadre paramédical	864	700	400	343	346	348	349	349	350
Personnel paramédical par médecin	7,9	7,0	5,5	4,6	4,2	4,1	4,0	4,0	3,8
Population par centre de santé de base	7500	-	7490	6297	5035	4940	4901	4886	4889
Enfants moins d'un an vaccinés (en %)	-	-	70	94,4	92,2	96,9	96,6	96,2	96,7
Taux de mortalité infantile (pour mille naissances vivantes)	138,6	96,7	51,4	31,8	30,5	29,8	27,6	24,7	-
Nombre de lits	11374	13145	14895	15574	15908	15793	16618	17805	18085
Nombre de centres de santé de base	-	-	979	1730	1777	1800	1841	1922	1951
Nombre de médecins	666	1189	2902	5344	5965	6177	6464	6790	7575
Nombre de personnel paramédical	5244	8315	17775	24793	25061	25300	25629	26936	27247
4 CONDITIONS DE VIE & D'HABITAT									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999			
Taux de desserte en eau potable (en %)	84,9	86,7	88,3	89,4	90,6	91,6			
Milieu urbain	100	100	100	100	100	100			
Milieu rural	61,2	65,7	69,4	72,2	75	77,5			
Taux de branchement en courant électrique (%)	86,9	88,7	90,4	91,9	93,3	94,6			
Milieu urbain	98,3	98,4	98,4	98,5	98,5	99,2			
Milieu rural	66,3	71,2	75,7	79,8	83,5	86,0			
Nombre de ménages (en milliers)	1705	1791	1841	1897	1920	1945			

CONDITIONS DE VIE & D'HABITAT	1966	1975	1984	1994	1999
Proportion des ménages disposant d'un :					
téléviseur	-	-	57,4	79,0	84,7
réfrigérateur	-	-	31,9	55,4	67,8
voiture	-	-	9,5	15,7	17,2
téléphone	-	-	6,0	15,2	26,8
Proportion des ménages possédant les logements qu'ils occupent (%)	70,8	73,9	78,9	78,3	78,2
Nombre de logements (en milliers)	875	1022	1313	1870	2204
Nombre moyen de logements par ménage	-	1,01	1,03	1,1	1,13
Proportion de logements reliés au réseau d'assainissement en milieu urbain (%)	-	-	51,5	59,8	67,8
Proportion de logements précaires (%)	44,0	23,7	8,8	2,7	1,2

5 Bilan démographique	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Population (en milliers) (*)	4583,2	5611,7	7033,8	8815,4	8957,5	9089,3	9214,7	9332,3	9442,9
Densité de population (Hab/km <sub>2</sub> )	27,7	36,2	45,1	56,5	57,6	58,5	59,3	60,1	60,8
Taux d'accroissement naturel (%)	3,0	2,7	2,6	1,7	1,5	1,42	1,32	1,23	1,15
Taux brut de natalité (‰)	45,1	36,6	32,3	22,7	20,8	19,7	18,9	17,9	17,3
Taux brut de mortalité (‰)	15,0	10,0	6,5	5,7	5,8	5,5	5,6	5,6	5,4
Taux global de fécondité	214,1	162,1	136,2	89,5	82,0	76,5	72,4	67,8	-
Indice synthétique de fécondité	7,2	5,8	4,7	2,9	2,7	2,51	2,38	2,23	-
Taux de prévalence contraceptive (%)	-	31,4 (1978)	41,1 (1983)	59,7	-	-	65,0	65,6	-
Nombre de naissances (en milliers)	206,7	205,4	227,1	200,2	186,4	178,8	173,8	166,7	163,0
Nombre de décès (en milliers)	68,7	56,1	45,7	50,3	52,0	49,8	51,7	52,2	52,0
Nombre de mariages (en milliers)	27,0	45,9	53,5	52,4	53,7	56,3	57,1	56,1	-
Nombre de divorces (en milliers)	-	-	7,3	7,5	7,7	9,3	9,5	9,1	-
Taux de nuptialité (‰)	11,8	16,3	15,2	11,9	12,0	12,4	12,4	12,0	-
Population âgée de 0 à 4 ans (en % de la population totale)	18,6	16,0	14,6	11,1	11,0	10,8	10,7	10,5	9,0
Population âgée de 5 à 14 ans (en % de la population totale)	27,9	27,8	25,1	23,8	23,8	23,3	22,8	22,2	21,8
Population âgée de 15 à 59 ans (en % de la population totale)	48,0	50,4	53,6	56,9	56,9	57,6	58,1	58,9	60,1
Population âgée de 60 ans & plus (en % de la population totale)	5,5	5,8	6,7	8,2	8,3	8,3	8,4	8,4	9,0
Age moyen	23,2	23,3	24,6	26,7	26,7	26,9	27,1	27,3	28,1
Age médian	16,8	17,7	19,5	22,4	22,4	22,7	23,1	23,4	24,1

(\*) Population au 1er juillet de chaque année.

6 Emploi	1966	1975	1984	1994	1997
Population active (en milliers)	1093,7	1621,8	2137,2	2772,4	2978,3
Population occupée (en milliers)	927,3	1366,5	1786,4	2320,6	2503,6
Population en chômage (âgée de 18 à 59 ans) (en milliers)	-	172,3	245,2	378,4	416,2
Taux global d'activité (%)	44,9	50,2	50,5	48,4	48,4
Taux de chômage (%)	-	12,9	13,1	15,6	15,7
Demandes additionnelles d'emploi (en milliers)	-	-	57,3	63,5	66,5
Part de l'agriculture dans le population occupée (%)	45,8	39,0	28,1	21,9	22,0
Part de l'industrie dans le population occupée (%)	20,9	30,0	36,7	34,9	34,1
Part des services dans le population occupée (%)	33,3	31,0	35,2	43,2	43,9
Population salariée parmi la population occupée (%)	65,8	59,3	65,9	70,6	68,5
population d'âge actif (15 ans & plus) (en milliers)	2433,6	3230,0	4209,9	5727,4	6136,5
Niveau d'instruction de la population active (%)					
Analphabètes	73,9	53,8	42,0	24,2	21,3
Enseignement primaire	17,8	32,0	34,9	41,7	42,3
Enseignement secondaire	7,1	12,8	19,8	28,1	29,4
Enseignement supérieur	1,2	1,4	3,3	6,0	7,0

7 Urbanisation	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Population urbaine (en milliers)	1838	2666	3714	5377	5537	5655	5753	5825	5897
Taux d'urbanisation (%)	40,1	47,5	52,8	61,0	61,3	61,8	62	62,2	62,4
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	-	4,3	3,7	3,8	3,3	2,1	1,7	1,3	1,2
Population rurale (en milliers)	2745	2946	3320	3438	3421	3434	3462	3509	3546

8 Agrégats des comptes nationaux	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Produit Intérieur Brut (en Millions de Dinars courants)	546,5	1742	6412	15814	17052	19066	20901	22701	24939
Croissance du PIB (prix constants) (en %)	2,2	7,1	6,2	3,2	2,4	7,1	5,4	5,0	6,2
Agriculture (en% du PIB)	20,7	20,9	16,3	14,4	13,0	15,7	15,3	14,3	14,8
Industrie (en% du PIB)	22,3	29,4	38,4	33,6	33,7	32,6	32,7	32,6	32,3
Services (en% du PIB)	57,0	49,7	45,3	52,0	53,3	51,7	52,0	53,1	52,9
Consommation Privée (en% du PIB)	67,6	62,2	59,4	62,0	62,9	60,9	60,1	60,0	59,4
Consommation Publique (en% du PIB)	16,8	14,6	16,9	16,3	16,3	15,6	15,7	15,8	15,6
Investissement intérieur brut (en% du PIB)	23,9	25,7	3,6	27,1	24,2	23,2	24,7	24,6	25,9
Recettes fiscales (en% du PIB)	16,9	16,0	22,9	20,8	20,5	19,8	20,2	20,9	20,8
Dépenses publiques (en% du PIB)	24,4	26,8	40,2	39,9	38,8	39,3	39,9	37,6	38,5
Exportations (en% du PIB)	21,0	31,0	32,5	44,9	44,9	42,1	43,9	42,5	42,0
Importations (en% du PIB)	30,8	35,8	44,7	47,9	48,8	43,7	46,4	45,7	44,8
Dette extérieure (en% du PIB)	36,6	28,7	49,1	53,5	53,3	50,5	51,8	47,2	47,7
Epargne nationale (en % du PIB)	13,5	23,1	25,4	20,5	20,2	22,4	23,4	24,1	24,9
Taux d'inflation (%)	3,9	9,5	8,6	4,7	6,3	3,7	3,7	3,1	2,7
PIB par habitant (en dinar courant)	119,2	310,3	911,7	1794	1904	2098	2268	2433	2641

9 Conditions féminines	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
- Espérance de vie à la naissance	51,1	58,6	67,1	71,2	71,4	71,6	72,0	72,4	-
Femmes	51,6	59,3	68,2	73,1	73,3	73,5	73,9	74,2	-
Hommes	50,6	57,8	66,1	69,3	69,5	69,7	70,0	70,6	-
-Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans & plus)	24,0	37,9	47,9	63,8	64,9	66,1	67,3	68,5	69,6
Femmes	11,0	24,8	35,8	52,0	53,2	54,7	56,1	57,5	59,2
Hommes	37,1	51,0	60,5	75,5	76,5	77,5	78,4	79,5	80,0
Taux de scolarisation tous niveaux confondus (en % de la population âgée de 6 à 23 ans)	51,7	47,5	58,7	67,0	67,5	68,7	69,7	70,5	71,7
Filles	36,7	36,5	51,3	63,6	64,6	66,4	68,0	69,3	70,4
Garçons	66,0	58,1	65,8	70,3	70,3	71,0	71,5	71,6	72,9
Pourcentage de la population active									
Femmes	6,1	18,7	21,3	23,6	23,6	23,8	24,3	24,4	24,6
Hommes	93,9	81,3	78,7	76,4	76,4	76,2	75,7	75,6	75,4
Pourcentage de la population totale									
Femmes	48,9	49,2	49,1	49,4	49,5	49,5	49,6	49,6	49,6
Hommes	51,1	50,8	50,9	50,6	50,5	50,5	50,4	50,4	50,4

10 Education féminine	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Pourcentage de filles dans le primaire	35,7	39	44,1	47	47,1	47,3	47,3	47,4	47,5
Pourcentage de filles dans le secondaire	26,5	32,3	39,7	48,3	48,8	49,4	50,2	50,6	50,8
Pourcentage de filles dans le supérieur	19,4	25,7	36	43,1	43,7	44,6	45,9	48,3	48,9
Taux brut de scolarisation dans le primaire	87,0	84,8	101,0	100,0	97,6	97,4	98,5	97,3	96,7
Filles	64,9	67,9	91,4	95,9	94,1	94,2	95,3	94,2	94,0
Garçons	107,2	100,9	110,1	103,9	100,9	100,4	101,6	100,3	99,4
Taux brut de scolarisation dans le secondaire	17	21	37,3	55,3	58,9	63	64,7	66,7	68,2
Filles	9,2	13,9	30,1	52,4	56,6	61,4	64,4	67,0	68,6
Garçons	24,4	27,8	44,2	58,2	61,1	64,5	65,0	66,4	67,8
Taux brut de scolarisation dans le supérieur	2,6	5,1	7,1	15,5	16,7	17,6	19,3	21,3	24,4
Filles	1,0	2,6	5,2	13,5	14,8	15,9	18,0	20,8	23,9
Garçons	4,3	7,7	8,9	17,5	18,6	19,3	20,6	21,7	24,8
Taux d'inscription en 1ère année primaire	91	84,7	100	97,4	90,9	96,7	97	100,1	101,6
Filles	78	72,2	96,1	96,1	89,9	95,9	96,3	99,5	101,1
Garçons	103,2	96,7	103,8	98,7	91,7	97,5	97,7	100,7	102,1
Population du niveau d'instruction secondaire et supérieur (en % de la population de 10 ans & plus)									
Femmes	3,3	6,3	12,8	22,1	-	-	-	-	27,8
Hommes	9,9	15,0	25,2	34	-	-	-	-	37,4
Taux d'alphabétisation (10 ans & plus) en %	32,1	45,1	53,8	68,4	69,3	70,3	71,2	72,3	73
Femmes	17,6	32,1	41,9	57,8	58,9	60,1	61,1	62,3	63,9
Hommes	46,1	57,7	65,4	78,8	79,6	80,5	81,2	82,1	82,4
Taux d'alphabétisation (15 à 24 ans) en %	44,7	67,9	74,2	88,5	89,4	90,3	91,1	91,3	91,5
Femmes	27,1	52,4	62,3	80,8	82,4	83,8	85,3	86,6	87,6
Hommes	62,5	82,4	85,7	94,6	94,9	95,2	95,5	95,8	95,8

Situation sanitaire et démographique de la 11 femme	1966	1975	1984	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Femmes enceintes bénéficiant au moins d'une consultation prénatale	-	-	54	79	-	-	-	85,3	-
Accouchements assistés (hopitaux et cliniques)	-	-	39,4 (1982)	79,4	80,5	82,1	83	85,2	-
Population totale (en milliers)	4583,2	5611,7	7033,8	8815,4	8957,5	9089,3	9214,7	9332,3	9442,9
Femmes	2241,2	2761,0	3453,6	4354,8	4434,0	4499,2	4570,5	4623,6	4681,0
Hommes	2342,0	2850,7	3580,2	4460,6	4523,5	4590,1	4644,2	4708,7	4761,9
Nombre de naissances (en milliers)	206,7	205,4	227,1	200,2	186,4	178,8	173,8	166,7	163,0
Filles	101,2	98,4	110,0	97,1	89,9	86,2	84,1	80,0	-
Garçons	105,5	107,0	117,1	103,1	96,5	92,6	89,6	86,7	-
Rapport de masculinité (pour 100)	104,2	108,7	106,5	106,2	107,3	107,4	106,5	108,3	-
Âge au premier mariage									
Femmes	-	21,6	23,4	24,5	24,7	24,9	25,1	25,3	-
Hommes	-	27,1	28,8	29,7	30	30,1	30,3	30,5	-

12 Emploi	1966	1975	1984	1994	1997
Population active (en milliers)	1094	1622	2137	2772	2978
Femmes	66,5	303,5	455,5	653,1	722,6
Hommes	1027	1318	1682	2119	2256
Population occupée (en milliers)	927,3	1367	1786	2321	2504
Femmes	57,6	260,6	388,2	534,9	597,2
Hommes	869,7	1106	1398	1786	1906
Population en chômage (en milliers)	166,5	172,3	245,2	378,4	416,2
Femmes	8,9	25,2	45,4	98,8	108,8
Hommes	157,6	147,1	199,8	279,6	307,4
Taux d'activité (%)	45,6	50,2	50,5	48,4	48,6
Femmes	5,6	18,9	21,8	22,9	23,7
Hommes	85,5	81,1	78,6	73,8	73,4
Taux de chômage (%)	-	12,9	13,1	15,6	15,7
Femmes	-	10,6	11	17,2	16,7
Hommes	-	13,4	13,7	15	15,4
Part de l'agriculture dans la population occupée (%)	45,8	39	28,1	21,9	22
Femmes	13,7	27,2	25,9	20,4	19,1
Hommes	47,9	41,9	28,7	22,4	22,9
Part de l'industrie dans la population occupée (%)	20,9	30	36,7	34,9	34,1
Femmes	42,9	49,4	49,1	41,2	43,4
Hommes	19,4	26,3	33,2	33,1	31,5
Part des services dans la population occupée (%)	33,3	31	35,2	43,2	43,9
Femmes	43,4	23,4	25	38,4	37,5
Hommes	32,7	31,8	38,1	44,6	45,6

13 Emploi	1966	1975	1984	1994	1997
Population salariée parmi la population occupée (en milliers)	–	831,6	1150	1628	1701
Femmes	–	110,6	157,2	369,3	411,1
Hommes	–	721	993,2	1259	1290
Niveau d'instruction de la population active féminine (%)					
Analphabètes	63,3	57,7	–	28,1	26,6
Enseignement Primaire	19,5	28,1	–	35,1	34,4
Enseignement Secondaire	14,9	12,9	–	29,5	28,9
Enseignement Supérieur	2,3	1,3	–	7,3	9,1
Niveau d'instruction de la population active Masculine (%)					
Analphabètes	74,7	52,9	–	23	22,7
Enseignement Primaire	17,7	32,9	–	43,7	44,6
Enseignement Secondaire	6,5	12,8	–	27,7	29,3
Enseignement Supérieur	1,1	1,4	–	5,6	6,4
Population d'âge actif (15 ans et plus) en milliers					
Femmes	1203	1604	2082	2854	3063
Hommes	1231	1626	2128	2873	3073
Population salariées agricole parmi les occupés (%)					
Femmes	–	11,1	5,4	5,9	6,6
Hommes	–	25,7	17,5	13,9	11,3
Population salariée non agricole parmi les occupés (%)					
Femmes	–	88,9	94,6	94,1	93,4
Hommes	–	74,3	82,5	86,1	88,7

14 CONSOMMATION DES MENAGES	1975	1980	1985	1990	1995
Dépense moyenne par ménage par an (en dinar courant)	874	1469	2665	4033	5115
Dépense moyenne par personne par an (en dinar courant)	147	248	471	716	966
Part de la masse des dépenses des 20% les plus aisés (en%)	49,9	49,9	49,6	46,5	47,8
Part de la masse des dépenses des 20% les plus pauvres (en%)	5,2	5,3	5,6	5,9	5,7
Structure de la consommation des ménages (%)					
Alimentation	41,7	41,7	39,0	40,0	33,7
Habitation	27,9	29,0	27,7	22,0	22,2
Habillement	8,8	8,5	6,0	10,2	11,8
Hygiène & Soins	5,4	5,7	7,0	8,7	9,6
Transport & télécommunication	4,7	4,9	9,0	8,2	8,7
Enseignement, culture & loisir	8,0	7,7	8,5	8,2	8,5
Autres dépenses	3,5	2,5	2,8	2,7	1,5

15 Indicateurs simples de pauvreté	1975	1980	1985	1990	1995
	(En milliers)				
Population au dessous du seuil de pauvreté (Totale)	1223	823	554	544	559
Population au dessous du seuil de pauvreté (Urbaine)	700	393	325	354	389
Population au dessous du seuil de pauvreté (Rurale)	523	430	229	190	170
Indice de GINI	44,0	43,0	43,4	40,1	41,7
Taux de pauvreté ensemble du pays (%)	22,0	12,9	7,7	6,7	6,2
Taux de pauvreté milieu urbain du pays (%)	26,5	11,8	8,4	7,3	7,1
Taux de pauvreté milieu rural du pays (%)	18,0	14,1	7,0	5,7	4,9

## **NOTES METHODOLOGIQUES**

## A. Calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) :

Les indicateurs élémentaires de l'espérance de vie et de niveau d'éducation sont calculés selon

$$\text{la formule générale : } \text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{Valeur Minimale}}{\text{Valeur Maximale} - \text{Valeur Minimale}}$$

Quant au calcul de l'indicateur de revenu, il s'effectue en plusieurs étapes tout en tenant compte des éléments suivants :

- Rapport des salaires moyens non agricoles des femmes et des hommes ;
- Proportion des femmes et des hommes parmi la population active âgée de 15 ans et plus ;
- Parts des hommes et des femmes dans la population totale ;
- Niveau du PIB par habitant corrigé (en PPA)
- Valeur corrigée du revenu maximum (en PPA)

### *L'indicateur de l'espérance de vie à la naissance*

Les valeurs maximales et minimales de l'espérance de vie à la naissance retenues pour l'IDH ont été modifiées pour le calcul de l'ISDH et ce pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes en matière de longévité.

	Minimum	Maximum
Femmes	27,5 ans	87,5 ans
Hommes	22,5 ans	82,5 ans

Les indicateurs élémentaires de l'espérance de vie en Tunisie au cours des dernières années se présentent comme suit :

Année	Masculin		Féminin	
	Espérance de vie	Indicateur élémentaire	Espérance de vie	Indicateur élémentaire
1994	69,3	0,780	73,1	0,760
1995	69,5	0,783	73,3	0,763
1996	69,7	0,787	73,8	0,772
1997	96,7	0,787	73,8	0,772

La combinaison des indicateurs par sexe en une seule unité appelée "indicateur d'espérance de vie également réparti" est représentée par l'inverse de la moyenne harmonique pondérée de la variable indicateur élémentaire. Les coefficients de pondération étant les proportions de femmes et d'hommes dans la population totale.

#### *Proportion d'hommes et de femmes dans la population totale (%)*

Année	1994	1995	1996	1997
Hommes	50,53	50,53	50,50	50,43
Femmes	49,47	49,47	49,50	49,57

#### *Indicateurs d'espérance de vie également réparti*

Année	1994	1995	1996	1997
Indicateur	0,770	0,773	0,780	0,780

### *L'indicateur du niveau d'éducation*

La variable niveau d'éducation comporte deux aspects : L'alphabétisation des adultes et la scolarisation tous niveaux confondus. Les indicateurs élémentaires de ces deux aspects en Tunisie au cours des dernières années se présentent comme suit :

*Alphabétisation des adultes (15 ans et plus)*

Année	Masculin		Féminin	
	Taux d'alphabétisation	Indice élémentaire	Taux d'alphabétisation	Indice élémentaire
1994	75,5	0,755	52,0	0,520
1995	76,5	0,765	53,2	0,532
1996	77,5	0,775	54,7	0,547
1997	78,5	0,785	56,1	0,561

*Scolarisation tous niveaux confondus (6-23 ans)*

Année	Masculin		Féminin	
	Taux brut de scolarisation 6-23 ans	Indicateur élémentaire	Taux brut de scolarisation 6-23 ans	Indicateur élémentaire
1994	70,3	0,703	63,6	0,636
1995	70,3	0,703	64,6	0,646
1996	71,0	0,710	66,4	0,644
1997	71,5	0,715	68,0	0,680

*Indicateurs du niveau d'éducation*

Année	1994	1995	1996	1997
Hommes	0,738	0,744	0,753	0,762
Femmes	0,559	0,570	0,586	0,601

La réduction des indicateurs par sexe en une seule unité appelée "indicateur du niveau d'éducation également réparti" est donné par l'inverse de la moyenne harmonique pondérée de la variable indicateur élémentaire. Les coefficients de pondération étant les proportions de femmes et d'hommes dans la population totale.

*Indicateur du niveau d'éducation également réparti*

Année	1994	1995	1996	1997
Indicateur	0,637	0,646	0,660	0,673

### *L'indicateur du revenu*

Le calcul de l'indicateur de la composante "revenu" nécessite de disposer particulièrement de la proportion du salaire moyen non agricole des femmes par rapport au salaire moyen non agricole des hommes et de la part des hommes et celle des femmes dans la population active âgée de 15 ans et plus. A partir de ces données et moyennant les proportions par sexe dans la population totale on pourrait calculer la part de revenu du travail des hommes et des femmes.

Si la répartition de la population active par sexe en Tunisie est disponible, le rapport entre salaire moyen des femmes et des hommes ne l'est pas. On se servira, pour calculer l'indicateur du revenu, des parts du revenu de travail estimées par le PNUD et qui se présentent à travers les différents rapports mondiaux sur le développement humain comme suit (en %) :

	1990-1992	1993	1994	1995
Femmes	19,5	23,5	24,5	24,7
Hommes	80,5	76,5	75,5	75,3

- *Part des revenus du travail pour la période 1994-1997*

La tendance d'évolution des parts du revenu de travail estimées par le PNUD permet de dégager leurs niveaux en 1996 et 1997. Le tableau ci-après donne les parts du revenu retenues pour la période 1994-1997.

Année	1994	1995	1996	1997
Masculin	75,5	75,3	75,0	74,7
Féminin	24,5	24,7	25,0	25,3

- *Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus.*

Ces indicateurs sont calculés en divisant la part des revenus du travail ci-dessus par la proportion dans la population totale pour chacun des deux sexes.

Années	1994	1995	1996	1997
Masculin	1,494	1,490	1,485	1,481
Féminin	0,495	0,499	0,505	0,510

- **Calcul de l'indicateur du revenu également réparti.**

Dans une première étape, il s'agit de calculer l'inverse de la moyenne harmonique pondérée de la variable "parts proportionnelles féminine et masculine des revenus. Les coefficients de pondération étant les proportions de femmes et d'hommes dans la population totale.

Dans une seconde étape, il s'agit de multiplier le résultat obtenu dans la première étape par le PIB réel corrigé par habitant (en PPA) .

Dans une troisième étape, il y a lieu d'appliquer la formule générale mettant en rapport le PIB réel corrigé par habitant en PPA (obtenu dans la 2ème étape) et la valeur corrigée du revenu maximum en PPA ; : 6154 en 1994 ; 6311 en 1995 ; 6457 en 1996 et 6602 en 1997) pour calculer l'indicateur du revenu également réparti.

Année (1)	Inverse de la moyenne (2)	PIB/Hab corrigé en PPA (3)	Colonnes (2)x(3)	Indicateur du revenu également réparti
1994	0,748	5319	3979	0,641
1995	0,751	5261	3951	0,620
1996	0,757	5794	4386	0,674
1997	0,762	6266	4775	0,718

**Valeurs de l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)**

La valeur de l'ISDH est la moyenne arithmétique des trois indicateurs également répartis de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du revenu.

**ISDH de 1994 à 1997**

Année	1994	1995	1996	1997
ISDH	0,683	0,680	0,705	0,724

## **B. Calcul de l'indicateur de participation de la femme (IPF) en 1994 :**

Les composantes de l'IPF sont des variables choisies pour refléter le degré de participation et le pouvoir décisionnel sur le plan économique et politique. Ces variables sont :

- les proportions d'hommes et de femmes exerçant des fonctions de direction et d'encadrement supérieur;
- les proportions d'hommes et de femmes exerçant des professions techniques et libérales;
- le pourcentage d'hommes et de femmes occupant des fonctions parlementaires;
- le revenu, pour exprimer le contrôle des ressources économiques;

**Première étape :** Calcul des indicateurs de représentation parlementaire, de fonction de direction et d'encadrement supérieur, et de professions techniques et libérales :

### *Les données :*

Pourcentage de représentation parlementaire

Femmes : 11,6%

Hommes : 88,4%

Pourcentage de fonction de direction et de cadres supérieurs

Femmes : 12,7%

Hommes : 87,3%

Pourcentage de cadres et de techniciens

Femmes : 35,5%

Hommes : 64,5%

Pourcentage de la population totale :

Femmes : 49,57%

Hommes : 50,53%

### *Calcul du pourcentage équivalent également réparti (PEER) :*

- Calcul de PEER de représentation parlementaire :

$$[(0,4957/11,6) + (0,5043/88,4)]^{-1} = 20,645$$

- Calcul de PEER pour les fonctions de direction et les cadres supérieurs:

$$[(0,4957/12,7) + (0,5043/87,3)]^{-1} = 22,317$$

- Calcul de PEER pour le personnel des professions techniques et libérales.

$$[(0,4957/35,5) + (0,5043/64,5)]^{-1} = 45,909$$

### *Indexation des variables :*

- . Indexation de la représentation parlementaire :  $20,645/50 = 0,4129$
- . Indexation des fonctions de direction et d'encadrement supérieur :  $22,317/50 = 0,44634$
- . Indexation des postes de cadres et de techniciens :  $45,909/50 = 0,91818$
- Calcul de l'indicateur combiné de fonctions de direction et d'encadrement supérieur et des emplois de techniciens et professions libérales  
 $(0,44634 + 0,911818)/2 = 0,68226$

**Deuxième étape :** Calcul de l'indicateur des parts de revenu du travail.

L'indicateur des parts de revenu de travail est calculé à peu de chose près de la même manière que pour l'ISDH. La seule différence est que le PIB réel par habitant non corrigé qui est utilisé et non le PIB corrigé. Les valeurs maximale et minimale du PIB sont 40 000 PPA et 100 PPA

- Parts des revenus du travail

Femmes : 24,5  
Hommes : 75,5

- Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus :

Femmes : 0,495  
Hommes : 1,494

- Calcul de l'indicateur du revenu également réparti

$$[(0,4957/0,495) + (0,5043/1,494)]^{-1} = 0,7468$$

$$0,7468 \times 6266 = 4679$$

$$(4679 - 100) / (40\ 000 - 100) = 0,1148$$

**Troisième étape :** calcul de l'indicateur de la participation des femmes

$$(0,4129 + 0,68226 + 0,1148) / 3 = 0,403$$

La valeur de l'IPF en Tunisie pour l'année 1999 est ainsi de 0,403.

### C. NOUVELLE METHODE DE CALCUL DE L'IDH

Au moment de l'impression du rapport national sur le développement humain en Tunisie, le PNUD a publié son rapport mondial de 1999, dans lequel il propose une nouvelle méthode de calcul de l'IDH. Cette note méthodologique se propose d'apporter un éclairage sur cette modification et les conséquences qui en découlent quant au classement des pays, et notamment celui de la Tunisie.

Le rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD au mois de juillet 1999 classe la Tunisie à la 102ème place, alors qu'elle occupait la 83ème place dans le rapport de 1998, et ce, malgré l'amélioration des différentes composantes de l'IDH, restant encore sous-estimées par rapport aux statistiques nationales.

	Espérance de vie à la naissance	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux de scolarisation tous niveaux confondus	PIB réel par habitant (PPA)	IDH	Rang
Rapport de 1998	68,7	66,7	69	5261	0,744	83
Rapport de 1999	69,5	67,0	70	5300	0,695	102
Statistiques nationales	72,0	67,3	70			

En fait, le reclassement de la Tunisie à la 102ème place provient essentiellement du changement de méthode de calcul de l'IDH par le PNUD. Dans le rapport de 1999 le PNUD propose une nouvelle méthode de calcul de l'Indice de Développement Humain qui n'est pas comparable à l'ancienne, par conséquent la comparaison des classements des deux années 98 et 99 ne se justifie pas.

L'IDH représente la moyenne arithmétique des trois composantes suivantes :

- ❖ L'indice de longévité : mesurée par l'espérance de vie à la naissance.
- ❖ L'indice d'éducation : mesuré par une moyenne pondérée aux deux tiers du taux d'alphabétisation des adultes et à un tiers du taux de scolarisation à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur).
- ❖ L'indice du niveau de vie : représenté par le PIB par habitant en terme de parité de pouvoir d'achat.

Les indices se calculent sur la base de la formule suivante :

$$\text{Indice} = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{Valeur Minimale}}{\text{Valeur Maximale} - \text{Valeur Minimale}}$$

Les valeurs minimales et maximales de chacun de ces éléments sont les suivantes :

	Valeur minimale	Valeur maximale
Espérance de vie	25	85
Taux d'alphabétisation	0	100
Taux de scolarisation à tous niveaux	0	100
PIB par habitant \$ PPA	100	40 000

Selon l'ancienne méthode le revenu par habitant subit un ajustement au préalable par rapport au revenu moyen mondial.

Soit  $y$  le revenu par habitant moyen dans le monde (il s'est situé à 5990 PPA en 1998 à 6332 PPA en 1999) et  $y$  le revenu par habitant en PPA d'un pays quelconque. Ce dernier sera corrigé selon la formule suivante d'Atkinson :

$$\begin{aligned}
 W(y) &= y && \text{pour } 0 < y < y \\
 &= y + 2(y - y)^{1/2} && \text{pour } y < y < 2y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y - 2y)^{1/3} && \text{pour } 2y < y < 3y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y)^{1/3} + 4(y - 3y)^{1/4} && \text{pour } 3y < y < 4y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y)^{1/3} + 4(y)^{1/4} + 5(y - 4y)^{1/5} && \text{pour } 4y < y < 5y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y)^{1/3} + 4(y)^{1/4} + 5(y)^{1/5} + 6(y - 5y)^{1/6} && \text{pour } 5y < y < 6y \\
 &= y + 2(y)^{1/2} + 3(y)^{1/3} + 4(y)^{1/4} + 5(y)^{1/5} + 6(y)^{1/6} + 7(y - 6y)^{1/7} && \text{pour } 6y < y < 7y
 \end{aligned}$$

Le revenu ainsi corrigé est utilisé pour le calcul de l'indice du niveau de vie.

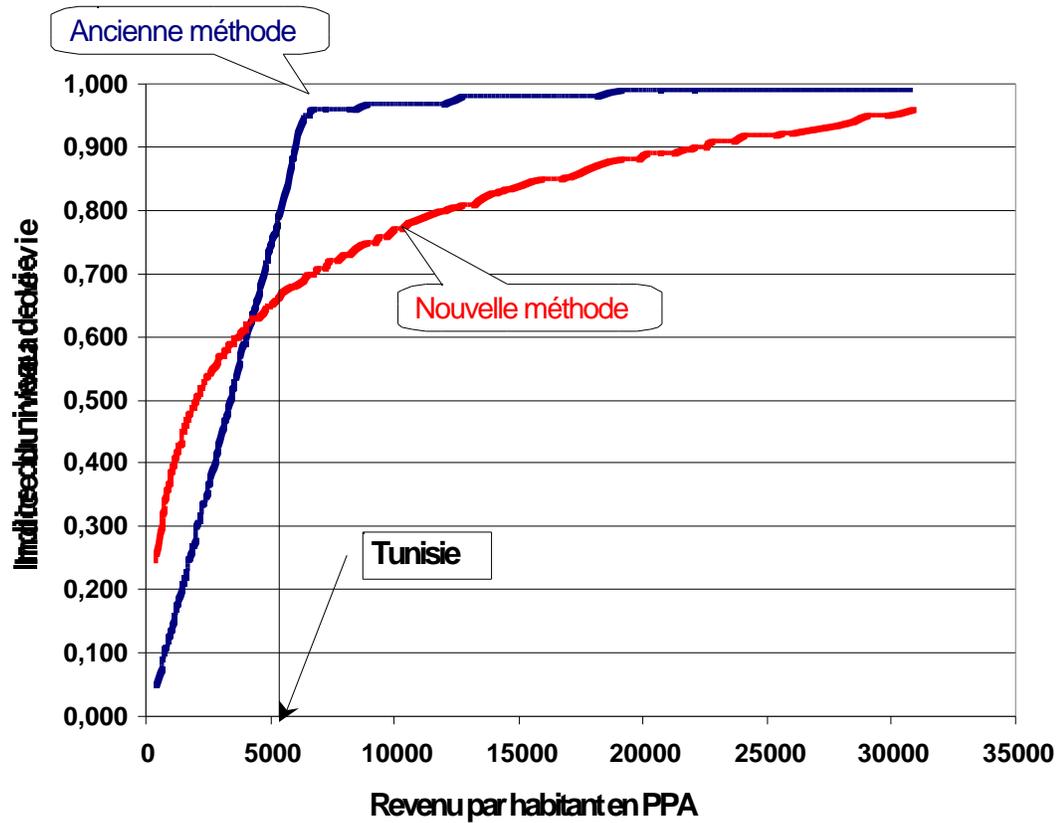
Le tableau suivant présente les deux méthodes de calcul de l'IDH pour la Tunisie en 1999:

Ancienne méthode	Nouvelle méthode
<p style="text-align: center;"><b>1. Indice de longévité 1999 :</b></p> $Indice_1 = \frac{69,5 - 25}{85 - 25} = 0,74$ <p style="text-align: center;"><b>2. Indice d'éducation 1999 :</b></p> $Indice_2 = \frac{2}{3} \cdot 0,67 + \frac{1}{3} \cdot 0,70 = 0,68$	
<p><b>3. Indice du niveau de vie 1999 :</b>            La formule d'Atkinson est appliquée aussi bien au revenu par habitant du pays concerné ainsi qu'à la valeur maximale de 40000 PPA. La valeur corrigée du revenu maximum s'est située à 6332 PPA en 1999 d'après cette formule. L'indice du niveau de vie est calculé comme suit :</p> $Indice_3 = \frac{Valeur\ réelle - Valeur\ Minimale}{Valeur\ Maximale - Valeur\ Minimale}$ <p>Pour la Tunisie cet indice est égal à :</p> $Indice_3 = \frac{5300 - 100}{6332 - 100} = 0,79$	<p><b>3. Indice du niveau de vie 1999 :</b>            La formule d'Atkinson n'est plus appliquée. L'indice du niveau de vie est calculé comme suit :</p> $Indice_3 = \frac{Log(y) - Log(y_{min})}{Log(y_{max}) - Log(y_{min})}$ <p>avec : y est le revenu par habitant du pays en question; <math>y_{max}=40000</math> ; <math>y_{min}=100</math>.</p> <p>Pour la Tunisie cet indice est égal à :</p> $Indice_3 = \frac{Log(5300) - Log(100)}{Log(40000) - Log(100)} = 0,66$
$IDH = \frac{0,74 + 0,68 + 0,79}{3} = 0,738$	$IDH = \frac{0,74 + 0,68 + 0,66}{3} = 0,695$

La Tunisie, avec un IDH de 0,738, calculé selon l'ancienne méthode, devrait se situer à la 82ème place en 1999. Toutefois, en rectifiant les valeurs de l'espérance de vie, du taux d'alphabétisation et du taux de scolarisation qui se sont établies, d'après les statistiques nationales, respectivement à 72 ans , 67,3% et 69,7%, la valeur de l'IDH selon l'ancienne méthode serait de 0,752 et la Tunisie occuperait le 79ème rang, gagnant ainsi 4 places dans le classement mondial par rapport à l'année précédente. De même, la révision des valeurs des composantes de l'IDH qui sont sous-estimées dans le rapport du PNUD devrait établir l'IDH, selon la nouvelle méthode, à 0,709, plaçant ainsi la Tunisie au 97ème rang en 1999.

Même si cette méthode a été appliquée à tous les pays de la même manière, elle n'a pas eu le même effet sur tous les pays.

Cette nouvelle méthode a joué en faveur des pays ayant un revenu par habitant inférieur à 4250 PPA et en défaveur des pays à revenu par habitant supérieur à 4250 PPA (point d'intersection des deux courbes dans le graphique).



En effet, la courbe de l'indice du niveau de vie de la nouvelle méthode est nettement *supérieure* à celle de l'ancienne méthode pour les pays à revenu par habitant inférieur à 4250 PPA, elle est nettement *inférieure* quant le revenu dépasse cette borne.

PAYS	PIB réel par habitant (PPA) 1997	Indice de longévité	Indice d'éducation	Ancienne méthode			Nouvelle méthode		
				Indice du PIB	IDH	Rang	Indice du PIB	IDH	Rang
Cuba	3100	0.85	0.88	0.46	0.727	85	0.57	0.766	58
Samoa occidentale	3550	0.77	0.87	0.53	0.724	86	0.60	0.747	70
Macédoine	3210	0.80	0.86	0.47	0.712	90	0.58	0.747	73
Latvia	3940	0.72	0.90	0.59	0.735	84	0.61	0.744	74
Kazakhstan	3560	0.71	0.91	0.53	0.717	88	0.60	0.740	76
Philippines	3520	0.72	0.90	0.52	0.716	89	0.59	0.740	77
Jamaïque	3440	0.83	0.78	0.51	0.706	91	0.59	0.734	82
Belize	4300	0.83	0.74	0.64	0.736	83	0.63	0.732	83
Paraguay	3980	0.74	0.83	0.59	0.721	87	0.61	0.729	84
Géorgie	1960	0.80	0.90	0.28	0.658	103	0.50	0.729	85
Arménie	2360	0.76	0.90	0.34	0.667	98	0.53	0.728	87
Sri Lanka	2490	0.80	0.82	0.36	0.664	102	0.54	0.721	90
Ukraine	2190	0.73	0.92	0.32	0.655	104	0.52	0.721	91
Ouzbékistan	2529	0.71	0.91	0.37	0.664	100	0.54	0.720	92
Maldives	3690	0.66	0.88	0.55	0.697	92	0.60	0.715	93
Jordanie	3450	0.75	0.80	0.51	0.688	94	0.59	0.715	94
Turkménistan	2109	0.67	0.95	0.31	0.644	106	0.51	0.712	96
Kirghizistan	2250	0.71	0.88	0.33	0.638	107	0.52	0.702	97
Chine	3130	0.75	0.78	0.46	0.664	101	0.57	0.701	98
Guyane	3210	0.66	0.87	0.47	0.666	99	0.58	0.701	99
Albanie	2120	0.80	0.79	0.31	0.633	109	0.51	0.699	100
<b>Tunisie</b>	<b>5300</b>	<b>0.74</b>	<b>0.68</b>	<b>0.79</b>	<b>0.738</b>	<b>82</b>	<b>0.66</b>	<b>0.695</b>	<b>102</b>

Avec un revenu par habitant de 5300 PPA, estimé par la banque mondiale et repris dans le rapport du PNUD, la Tunisie s'est trouvée dans le groupe de pays ayant un revenu supérieur à la limite de 4250. Son indice du niveau de vie s'est élevé à 0,66 contre 0,79 selon l'ancienne méthode.

Les pays qui ont devancé la Tunisie dans le classement mondial, et qui ont subi le même traitement, sont ceux qui avaient des indices de longévité et d'éducation légèrement plus élevés que ceux de la Tunisie et un revenu par habitant inférieur à 4250 PPA. Ces pays ont bénéficié d'une hausse virtuelle de leur indice du niveau de vie leur permettant de dépasser la Tunisie de quelques places.

## Pourquoi le PNUD a-t-il changé de méthode ?

Au regard du tableau ci-après, dans lequel nous avons recalculé l'IDH des 174 pays selon les deux méthodes, la situation des 20 premiers pays, selon l'ancienne formule, se trouve comme suit :

1. L'indice de longévité est relativement dispersé, il est cependant supérieur à 0,85.
2. L'indice d'éducation est supérieur à 0,95 pour 16 pays parmi les 20 premiers.
3. L'indice du niveau de vie s'est situé, à 0,99 pour la quasi-totalité des 20 premiers pays.

Pour ce groupe des 20 premiers, ce qui distingue le niveau de Développement Humain d'un pays par rapport aux autres c'est principalement le niveau de son indice de longévité et dans une moindre mesure son indice d'éducation. Ces deux éléments sont des composantes structurelles de l'IDH, ils évoluent très lentement dans le temps. Le troisième indice, celui du niveau de vie, n'a plus d'influence sur le classement, puisqu'il est le même pour tous les pays. Désormais, il représente une constante dans l'IDH, d'ailleurs quant on l'enlève ou on le remplace par une valeur quelconque on aura le même classement.

Par conséquent, l'IDH selon l'ancienne formule n'a plus de raison d'être, le rapport mondial sur le développement humain non plus. L'IDH selon la nouvelle formule aura le même sort dans trois ou quatre années.

PAYS	Espérance de vie à la naissance 1997	Taux d'alphabétisation des adultes (%) 1997	Taux brut de scolarisation tous niveaux (%) 1997	PIB réel par habitant (PPA) 1997	PIB corrigé par habitant (PPA) 1997	Indice de longévité	Indice d'éducation	IDH recalculé selon l'ancienne méthode (1999)			Nouvelle méthode appliquée par le PNUD (1999)			
								Indice du PIB ancienne méthode	IDH ancienne méthode	Rang ancienne méthode	Rang 1998	Indice du PIB nouvelle méthode	IDH nouvelle méthode	Rang nouvelle méthode
Canada	79,0	99,0	99	22480	6577	0,90	0,99	0,99	0,959	1	1	0,90	0,932	1
Norvège	78,1	99,0	95	24450	6581	0,89	0,98	0,99	0,950	7	3	0,92	0,927	2
Etats-Unis d'Amérique	76,7	99,0	94	29010	6608	0,86	0,97	0,99	0,942	12	4	0,95	0,927	3
Japon	80,0	99,0	85	24070	6580	0,92	0,94	0,99	0,949	8	8	0,92	0,924	4
Belgique	77,2	99,0	100	22750	6578	0,87	0,99	0,99	0,950	5	12	0,91	0,923	5
Suède	78,5	99,0	100	19790	6568	0,89	0,99	0,99	0,957	2	10	0,88	0,923	6
Australie	78,2	99,0	100	20210	6570	0,89	0,99	0,99	0,956	3	15	0,89	0,922	7
Pays bas	77,9	99,0	98	21110	6574	0,88	0,99	0,99	0,952	4	7	0,89	0,921	8
Island	79,0	99,0	87	22497	6577	0,90	0,95	0,99	0,946	11	5	0,90	0,918	9
Royaume-Uni	77,2	99,0	100	20730	6572	0,87	0,99	0,99	0,950	6	14	0,89	0,918	10
France	78,1	99,0	92	22030	6576	0,89	0,97	0,99	0,946	10	2	0,90	0,917	11
Suisse	78,6	99,0	79	25240	6582	0,89	0,92	0,99	0,935	16	16	0,92	0,913	12
Finlande	76,8	99,0	99	20150	6570	0,86	0,99	0,99	0,947	9	6	0,89	0,913	13
Allemagne	77,2	99,0	88	21260	6574	0,87	0,95	0,99	0,937	15	19	0,89	0,906	14
Danemark	75,7	99,0	89	23690	6580	0,85	0,96	0,99	0,930	20	18	0,91	0,905	15
Autriche	77,0	99,0	86	22070	6576	0,87	0,95	0,99	0,934	18	13	0,90	0,905	16
Luxembourg	76,7	99,0	69	30863	6610	0,86	0,89	0,99	0,915	25	26	0,96	0,903	17
Nouvelle-Zélande	76,9	99,0	95	17410	6542	0,87	0,98	0,98	0,941	13	9	0,86	0,901	18

Italie	78,2	98,3	82	20290	6571	0,89	0,93	0,99	0,934	17	21	0,89	0,901	19
Irlande	76,3	99,0	88	20710	6572	0,86	0,95	0,99	0,932	19	17	0,89	0,899	20
Espagne	78,0	97,2	92	15930	6536	0,88	0,95	0,98	0,940	14	11	0,85	0,895	21
Singapour	77,1	91,4	73	28460	6607	0,87	0,85	0,99	0,904	29	28	0,94	0,888	22
Israël	77,8	95,4	80	18150	6544	0,88	0,90	0,98	0,922	22	22	0,87	0,884	23
Hong Kong	78,5	92,4	65	24350	6581	0,89	0,83	0,99	0,904	30	25	0,92	0,880	24
Brunei Darussalam	75,5	90,1	72	29773	6609	0,84	0,84	0,99	0,892	37	35	0,95	0,878	25
Chypre	77,8	95,9	79	14201	6526	0,88	0,90	0,98	0,921	23	23	0,83	0,870	26
Grèce	78,1	96,6	79	12769	6505	0,89	0,91	0,98	0,923	21	20	0,81	0,867	27
Portugal	75,3	90,8	91	14270	6526	0,84	0,91	0,98	0,909	26	33	0,83	0,858	28
Barbades	76,4	97,6	80	12001	6483	0,86	0,92	0,97	0,916	24	24	0,80	0,858	29
Corée, Rép de	72,4	97,2	90	13590	6520	0,79	0,95	0,98	0,906	27	30	0,82	0,853	30
Bahamas	73,8	95,8	74	16705	6539	0,81	0,89	0,98	0,894	36	32	0,85	0,851	31
Malte	77,2	91,1	78	13180	6515	0,87	0,87	0,98	0,905	28	27	0,81	0,851	32
Slovénie	74,4	99,0	76	11800	6480	0,82	0,91	0,97	0,903	31	37	0,80	0,844	33
Chili	74,9	95,2	77	12730	6503	0,83	0,89	0,98	0,900	32	31	0,81	0,844	34
Koweït	75,9	80,4	57	25314	6582	0,85	0,73	0,99	0,854	49	54	0,92	0,833	35
République tchèque	73,9	99,0	74	10510	6461	0,82	0,91	0,97	0,897	33	39	0,78	0,833	36
								IDH recalculé selon l'ancienne méthode (1999)				Nouvelle méthode appliquée par le PNUD (1999)		

PAYS	Espérance de vie à la naissance 1997	Taux d'alphabétisation des adultes (%) 1997	Taux brut de scolarisation tous niveaux (%) 1997	PIB réel par habitant (PPA) 1997	PIB corrigé par habitant (PPA) 1997	Indice de longévité	Indice d'éducation	Indice du PIB ancienne méthode	IDH ancienne méthode	Rang ancienne méthode	Rang 1998	Indice du PIB nouvelle méthode	IDH nouvelle méthode	Rang nouvelle méthode
Bahrain	72,9	86,2	81	16527	6538	0,80	0,84	0,98	0,875	44	43	0,85	0,832	37
Antigua et Barbuda	75,0	95,0	76	9692	6448	0,83	0,89	0,97	0,896	35	29	0,76	0,828	38
Argentine	72,9	96,5	79	10300	6458	0,80	0,91	0,97	0,892	38	36	0,77	0,826	39
Uruguay	73,9	97,5	77	9200	6439	0,82	0,91	0,97	0,896	34	38	0,75	0,825	40
Qatar	71,7	80,0	71	20987	6573	0,78	0,77	0,99	0,845	52	57	0,89	0,814	41
Slovaquie	73,0	99,0	75	7910	6411	0,80	0,91	0,96	0,891	39	42	0,73	0,813	42
Emirats arabes unis	74,8	74,8	69	19115	6560	0,83	0,73	0,99	0,848	51	48	0,88	0,812	43
Pologne	72,5	99,0	77	6520	6359	0,79	0,92	0,95	0,888	40	52	0,70	0,802	44
Costa Rica	76,0	95,1	66	6650	6368	0,85	0,85	0,96	0,887	41	34	0,70	0,802	45
Trinité et Tobago	73,8	97,8	66	6840	6377	0,81	0,87	0,96	0,881	42	40	0,71	0,797	46
Hongrie	70,9	99,0	74	7200	6391	0,77	0,91	0,96	0,877	43	47	0,71	0,795	47
Venezuela	72,4	92,0	67	8860	6433	0,79	0,84	0,97	0,864	46	46	0,75	0,792	48
Panama	73,6	91,1	73	7168	6390	0,81	0,85	0,96	0,873	45	45	0,71	0,791	49
Mexique	72,2	90,1	70	8370	6422	0,79	0,83	0,96	0,862	47	49	0,74	0,787	50
Saint-Kitts-et-Nevis	70,0	90,0	78	8017	6414	0,75	0,86	0,96	0,858	48	50	0,73	0,781	51
Grenade	72,0	96,0	78	4864	4864	0,78	0,90	0,73	0,803	63	51	0,65	0,777	52
Dominique	74,0	94,0	77	4320	4320	0,82	0,88	0,64	0,781	69	41	0,63	0,776	53
Estonie	68,7	99,0	81	5240	5240	0,73	0,93	0,78	0,814	61	77	0,66	0,773	54
Croatie	72,6	97,7	67	4895	4895	0,79	0,87	0,73	0,800	64	76	0,65	0,772	55
Malaisie	72,0	85,7	65	8140	6417	0,78	0,79	0,96	0,845	53	60	0,73	0,769	56

Colombie	70,4	90,9	71	6810	6376	0,76	0,84	0,96	0,852	50	53	0,70	0,768	57
Cuba	75,7	95,9	72	3100	3100	0,85	0,88	0,46	0,727	84	85	0,57	0,766	58
Maurice	71,4	83,0	63	9310	6441	0,77	0,76	0,97	0,835	56	61	0,76	0,764	59
Bélarus	68,0	99,0	80	4850	4850	0,72	0,93	0,72	0,789	67	68	0,65	0,764	60
Fidji	72,7	91,8	80	3990	3990	0,80	0,88	0,59	0,756	76	44	0,62	0,763	61
Lituanie	69,9	99,0	75	4220	4220	0,75	0,91	0,63	0,762	73	79	0,62	0,761	62
Bulgarie	71,1	98,2	70	4010	4010	0,77	0,89	0,60	0,751	79	67	0,62	0,757	63
Suriname	70,1	93,5	71	5161	5161	0,75	0,86	0,77	0,794	65	65	0,66	0,757	64
Jamahiria arabe libyenne	70,0	76,5	92	6697	6370	0,75	0,82	0,96	0,841	54	64	0,70	0,756	65
Seychelles	71,0	84,0	61	8171	6418	0,77	0,76	0,96	0,831	57	56	0,73	0,755	66
Thaïlande	68,8	94,7	59	6690	6370	0,73	0,83	0,96	0,838	55	59	0,70	0,753	67
Roumanie	69,9	97,8	68	4310	4310	0,75	0,88	0,64	0,756	75	74	0,63	0,752	68
Liban	69,9	84,4	76	5940	5940	0,75	0,82	0,89	0,818	59	66	0,68	0,749	69
Samoa occidentale	71,3	98,0	66	3550	3550	0,77	0,87	0,53	0,724	85	94	0,60	0,747	70
Russie Fédéra	66,6	99,0	77	4370	4370	0,69	0,92	0,65	0,754	77	72	0,63	0,747	71

IDH recalculé selon l'ancienne méthode (1999)

Nouvelle méthode appliquée par le PNUD (1999)

PAYS	Espérance de vie à la naissance 1997	Taux d'alphabétisation des adultes (%) 1997	Taux brut de scolarisation tous niveaux (%) 1997	PIB réel par habitant (PPA) 1997	PIB corrigé par habitant (PPA) 1997	Indice de longévité	Indice d'éducation	Indice du PIB ancienne méthode	IDH ancienne méthode	Rang ancienne méthode	Rang 1998	Indice du PIB nouvelle méthode	IDH nouvelle méthode	Rang nouvelle méthode
Equateur	69,5	90,7	73	4940	4940	0,74	0,85	0,74	0,776	71	73	0,65	0,747	72
Macédoine	73,1	94,0	70	3210	3210	0,80	0,86	0,47	0,712	89	80	0,58	0,747	73
Latvia	68,4	99	71	3940	3940	0,72	0,90	0,59	0,735	83	---	0,61	0,744	74
Saint-Vincent	73,0	82,0	78	4250	4250	0,80	0,81	0,63	0,747	81	55	0,63	0,744	75
Kazakhstan	67,6	99,0	76	3560	3560	0,71	0,91	0,53	0,717	87	93	0,60	0,740	76
Philippines	68,3	94,6	82	3520	3520	0,72	0,90	0,52	0,716	88	98	0,59	0,740	77
Arabie saoudite	71,4	73,4	56	10120	6455	0,77	0,68	0,97	0,806	62	70	0,77	0,740	78
Brésil	66,8	84,0	80	6480	6356	0,70	0,83	0,95	0,826	58	62	0,70	0,740	79
Pérou	68,3	88,7	78	4680	4680	0,72	0,85	0,70	0,757	74	86	0,64	0,738	80
Sainte-Lucie	70,0	82,0	74	5437	5437	0,75	0,79	0,81	0,786	68	58	0,67	0,737	81
Jamaïque	74,8	85,5	63	3440	3440	0,83	0,78	0,51	0,706	90	84	0,59	0,734	82
Belize	74,7	75,0	72	4300	4300	0,83	0,74	0,64	0,736	82	63	0,63	0,732	83
Paraguay	69,6	92,4	64	3980	3980	0,74	0,83	0,59	0,721	86	91	0,61	0,729	84
Géorgie	72,7	99,0	71	1960	1960	0,80	0,90	0,28	0,658	102	108	0,50	0,729	85
Turquie	69,0	83,2	61	6350	6340	0,73	0,76	0,95	0,814	60	69	0,69	0,728	86
Arménie	70,5	98,8	72	2360	2360	0,76	0,90	0,34	0,667	97	99	0,53	0,728	87
Rép. Dominicaine	70,6	82,6	66	4820	4820	0,76	0,77	0,72	0,750	80	88	0,65	0,726	88
Oman	70,9	67,1	58	9960	6452	0,77	0,64	0,97	0,791	66	71	0,77	0,725	89
Sri Lanka	73,1	90,7	66	2490	2490	0,80	0,82	0,36	0,664	101	90	0,54	0,721	90
Ukraine	68,8	99,0	77	2190	2190	0,73	0,92	0,32	0,655	103	102	0,52	0,721	91
Ouzbékistan	67,5	99,0	76	2529	2529	0,71	0,91	0,37	0,664	99	104	0,54	0,720	92
Maldives	64,5	95,7	74	3690	3690	0,66	0,88	0,55	0,697	91	95	0,60	0,715	93
Jordanie	70,1	87,2	66	3450	3450	0,75	0,80	0,51	0,688	93	87	0,59	0,715	94





Burkina Faso	44,4	20,7	20	1010	1010	0,32	0,20	0,14	0,222	172	172	0,39	0,305	171
Ethiopie	43,3	35,4	24	510	510	0,31	0,32	0,06	0,228	171	169	0,27	0,298	172
Niger	48,5	14,3	15	850	850	0,39	0,15	0,11	0,217	173	173	0,36	0,298	173
Sierra Leone	37,2	33,3	30	410	410	0,20	0,32	0,05	0,191	174	174	0,24	0,254	174

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banque Mondiale, 1993 - *Allégement de la pauvreté : bâtir sur les acquis pour préparer l'avenir*- Washington : Banque Mondiale.
- BCHIR Mongi, KASSAR Hassan, MAATOUG Fraj, SANCHOU Hed Mahdi, MAHMOUDI Sabah HAMMAMI Sadok, HENTATI Med Adel, BADREDDINE Belhassen , 1998 *Communication en Matière de population* – Tunis, IPSI/FNUAP.
- BCHIR Mongi, 1994 - *Entraide et intensité d'entraide familiale* – Tunis, Ministère du Plan et du Développement Régional (Les cahiers de l'IREP).
- BELHEDI Amor, 1996, - *Développement régional, rural et local* – Tunis, Centre d'études et de recherches économiques et sociales.
- BOUKHRIS Mohamed, 1992 - *La population en Tunisie : réalité et perspectives* – Tunis Office National de la Famille et de la Population.
- CERES, 1994 - *Les déterminants socio-culturels de la pauvreté en Tunisie. Actes du séminaire, Tunis, 19-21 novembre 1992* – Tunis, Centre d'études et de recherches économiques et sociales (Cahiers du CERES. Série sociologique, n°23).
- CHEBBI Morched, 1998. – *L'accès des pauvres au sol urbain en Tunisie* - Tunis, Programme de gestion urbaine Tunisie.
- CREDIF, 1993 - *Mémoires de femme* – Tunis, Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme.
- CREDIF, 1994 - *Femmes de Tunisie : situation et perspectives* – Tunis, Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme.
- CREDIF, 1996 - *Femmes rurales de Tunisie : activités productives et actions de promotion* – Tunis, Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme.
- CREDIF, 1996 – *Le potentiel économique des femmes : le contexte et les perspectives du travail féminin en Tunisie* - – Tunis, Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme.
- INS, 1966 – *Recensement général de la population et de l'habitat 1966* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1975 – *Recensement général de la population et de l'habitat 1975* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1980 – *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 1980* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1980 – *Enquête nationale population emploi 1980* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1984 – *Recensement général de la population et de l'habitat 1984* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1985 – *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 1985* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1991. – *Enquête nationale population emploi 1989. Volume national* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1990 – *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 1990* – Tunis, Institut National de la Statistique.

- INS, 1994 – *Recensement général de la population et de l'habitat 1994* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1995 – *Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 1995* – Tunis, Institut National de la Statistique.
- INS, 1996 – *Annuaire statistique de la Tunisie 1996*– Tunis, Institut National de la Statistique.
- MDE - *IIIème, IVème, Vème, VIème, VIIème, VIIIème, IXème Plans de développement économique et social* - Ministère du Développement Economique.
- MDE, 1999 - *Les transferts sociaux* - Ministère du Développement Economique.
- MEdu, 1996 – *Evolution de l'éducation en Tunisie, 1994-1996* – Tunis, Ministère de l'éducation.
- MEAT, 1996 – *Schéma directeur d'aménagement du territoire national : étude stratégique : Croissance économique et cohésion sociale* - Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Dirasset, Groupe Huit, Igip.
- MEH, 1996 – *Rapport national pour la deuxième conférence des Nations Unies sur les établissements humains : HABITAT II* – Tunis, Ministère de l'équipement et de l'habitat.
- MPDR, 1994 – *Tunisie : rapport national sur la population, préparé à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, septembre 1994* – Tunis, Ministère du Plan et du Développement Régional.
- PNUD, 1990 - *Rapport mondial sur le développement humain 1990* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1991 - *Rapport mondial sur le développement humain 1991* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1992 - *Rapport mondial sur le développement humain 1992* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1993 - *Rapport mondial sur le développement humain 1993* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1994 - *Rapport mondial sur le développement humain 1994* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1995 - *Rapport mondial sur le développement humain 1995* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1996 - *Rapport mondial sur le développement humain 1996* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1997 - *Rapport mondial sur le développement humain 1997* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1998 - *Rapport mondial sur le développement humain 1998* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1999 - *Rapport mondial sur le développement humain 1999* – New York, Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PNUD, 1997 - *La stratégie de lutte contre la pauvreté dans les pays arabes* – Mai 1997, Programme des Nations Unies pour le Développement, Bureau régional des pays arabes.
- Rapport national sur le développement social* – Sommet mondial pour le développement social, Copenhague 6-12 mars 1995.
- Rapport national sur la femme* – IVème Conférence Mondiale sur les femmes , Beijiing, Septembre 1995.